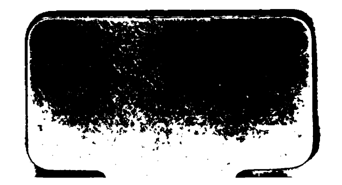




YVETOT

CET OUVRAGE SE TROUVE :

Chez MM.

A Rouen.....	LE BRUMENT, libraire, quai de Paris, 45. EDET, libraire, rue Beauvoisine, 9. LEGRAND, libraire, rue Ganterie, 26. FRANÇOIS, libraire, Grand'Rue, 33.
A Paris......	DUMOULIN, quai des Augustins, 15.
A Dieppe....	Mme. veuve MARAIS, Grand'Rue.
A Elbeuf.....	RENARD, rue de la Barrière.
A Yvetot.....	VIELLE-DELAMARE, rue de l'Église, 16.
Au Havre....	JEHENNE, rue des Drapiers.
A Fécamp...	MICHEL-MARE fils, libraire.
A Bolbec....	TORQUET, libraire.





Chapelle du Séminaire.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

YVETOT

ET

COUP D'ŒIL JETÉ SUR SES ENVIRONS

VALMONT, S.-WANDRILLE, CAUDEBEC

PAR ALEXANDRE FROMENTIN





ROUEN

A. PÉRON, IMPRIMEUR ÉDITEUR

RUE DE LA VICOMTÉ, 55

1844

A MONSIEUR

HENRY BARBET

MAIRE

DE LA VILLE DE ROUEN.

En livrant à la publicité ce Recueil de souvenirs historiques dont une partie se rapporte à un ancien château dont vous êtes aujourd'hui le propriétaire, permettez-moi, Monsieur, de le placer sous votre patronage, et veuillez en agréer la dédicace comme un faible tribut de la sincère estime de

L'AUTEUR.

TABLE DES CHAPITRES.

PLACEMENT DES PLANCHES.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LA VILLE

D'YVETOT

PREMIÈRE PARTIE

Au milieu d'une plaine fertile, sur l'un des points les plus élevés du département de la Seine-Inférieure, à trente-quatre kilomètres de Rouen, et quarante-huit du Hâvre, et sur la route royale de cette dernière ville à Paris se trouve l'ancienne terre d'Yvetot, qui, après avoir été décorée, dans l'antiquité, de la qualifi-

cation pompeuse de ***Royaume***, s'est vue, dans la suite des temps, dépossédée de tous ses droits et prérogatives.

D'après l'opinion de quelques antiquaires, Yvetot tire son nom du nom propre d'homme *Yves* (Yvo), assez commun sous les deux premières races de nos rois, et du mot anglo-saxon *toft* (emplacement d'un édifice)[1]; ce qui prouve évidemment que l'existence de cette ville est très ancienne.

Le titre que porta jadis la terre d'Yvetot pourrait donner à supposer qu'il y reste encore quelque vieux donjon lézardé et enseveli aujourd'hui sous la sombre verdure du lierre, mais cette supposition serait une illusion qu'il est de notre devoir de détruire. Hélas! au sein de cette cité champêtre, pas le moindre tourillon à toiture haute et étroite, et surmonté de la girouette féodale, ne frappe

[1] D'autres disent *petit bocage*, d'où *Maltot*, *Franquetot*, etc. Vaultier, *Recherches sur l'ancien pays des Anglais*, p. 31.

l'attention de l'observateur ou de l'artiste. On n'y remarque aucun monument qui puisse se recommander, par son âge, à la curiosité du voyageur, comme ayant survécu à la chute du trône et à l'extinction de la dynastie des rois d'Yvetot. La sculpture semble en avoir été bannie, ou du moins y être inconnue; les yeux, de quelque côté qu'ils se portent, ne peuvent découvrir la moindre trace du ciseau. Le bois brut, la brique et l'ardoise font tous les frais des édifices d'un pays qui se targuait autrefois d'être une résidence royale.

Cependant, par suite de changemens et de constructions survenus depuis dix à douze ans, Yvetot, il faut l'avouer, n'est guère reconnaissable; mais il n'en est pas moins une ville entièrement privée de tout objet d'intérêt, sous le rapport de l'art. Le manoir seigneurial d'Yvetot, dont les fondemens avaient été jetés, à la fin du XVI[e] siècle, dans l'emplacement que l'on appelle encore aujourd'hui *Cour du Château*, fut complètement démoli en 1793. Ce castel, dont le style

d'architecture n'avait rien de bien remarquable, produisait néanmoins, dans l'ensemble du paysage, un effet assez pittoresque. Il était construit sur le plateau d'une éminence entourée de tous côtés par des fossés remplis d'eau.

Il n'y a plus que les monumens historiques qui puissent nous rappeler, et établir d'une manière encore assez conjecturale, la monarchie du royaume d'Yvetot. Ce royaume est une question qui a été vivement controversée dans le siècle dernier par des savans d'un haut mérite; dans le nôtre, on s'en est également occupé: tout ce qui a été dit anciennement sur cette matière, se trouve à peu près indiqué dans La Roque, au commencement du chapitre 26 de son *Traité de la noblesse*, et dans la *Bibliothèque historique de la France*, du P. Lelong, p. 759, et nous le rappellerons plus bas. Une foule de versions contradictoires ont été données sur l'origine et la nature des anciens priviléges de la terre d'Yvetot. Néanmoins, on sait que c'est au milieu des usages féodaux, de ces

soumissions dont l'ancienne jurisprudence nous donne la nomenclature, de ces servitudes nombreuses où les vassaux étaient assujettis envers le suzerain, que cette seigneurie a été érigée en royaume, de simple *alleu-franc* qu'elle était dans son origine.

D'après le sentiment de T. Duplessis[1], Robert Gaguin est le premier historien qui ait jugé à propos d'inventer le royaume d'Yvetot.[2]

Cet auteur, avec le sang-froid d'une sincère conviction, rapporte, dans son histoire *De Fran-*

[1] *Description géographique et historique de la Haute-Normandie.*

[2] Le P. Lelong prétend que c'est Nicole Gilles, et non Gaguin, qui, le premier, a fait mention du royaume d'Yvetot dans l'histoire, ainsi que l'avait assuré Etienne Pasquier dans ses *Recherches de la France*, attendu que les *chroniques* du premier furent imprimées en 1492, et que l'autre ne publia son *histoire* qu'en 1497; mais, malgré cette assertion du savant bibliothécaire, Duplessis s'est cru, depuis, fondé à attribuer plutôt à Robert Gaguin qu'à Nicole Gilles, l'invention de la fable de Gautier d'Yvetot et du pape Agapet. Ces deux écrivains (Gilles et Gaguin) ne sont nullement d'accord sur l'époque

corum gestis, lib. 2, fol. 17, qu'un certain Gautier, seigneur d'Yvetot, et chambellan de Clotaire Ier, ayant donné à ce prince, dont il connaissait le caractère féroce, quelques motifs de mécontentement contre lui, résolut de s'exiler au plus vite pour se soustraire à la colère royale[1]. Il passa à l'étranger, où, pendant plus de dix ans, il com-

à laquelle aurait eu lieu le meurtre de ce Gautier : le premier reporte cet évènement à l'an 533, l'autre veut absolument avoir trouvé la preuve incontestable qu'il arriva en 536; il s'appuie sur une enquête qui fut employée dans le procès-verbal d'une évaluation faite de la terre d'Yvetot, en 1428, et dont nous parlerons dans le cours de cet ouvrage.

Robert Gaguin, ministre général de l'ordre de la Rédemption des Captifs, dit *des Mathurins*, naquit à Colline, petit bourg du diocèse d'Arras, situé sur la Lys, aux confins de l'Artois. — Nicole Gilles, né dans le quinzième siècle, exerça les charges de notaire et secrétaire du roi Louis XII, et de secrétaire du trésor; il mourut à Paris en 1503.

[1] *Voici son Texte :* « Sed priusquàm à Clotario discedo, illud non prætermittendum reor, quod cùm maximè cognitu dignum est, mirari licet à nullo Franco scriptore litteris fuisse commendatum. Fuit inter familiarissimos Clotarii aulicos, Galterus Yvetotus, Caletus agri Rothomagensis, apprimè nobilis et qui

battit les ennemis de la foi. Enfin, las des rigueurs de la guerre, et regrettant surtout sa patrie, il osa se flatter que l'indignation du roi, après tant d'années, serait apaisée; il reprit le chemin de la France, s'arrêta à Rome, où le pape Agapet Ier, qui s'intéressa vivement à son sort, lui remit des lettres de recommandation pour Clotaire, ré-

regii cubiculi primarius cultor esset. Huic pro sua integritate, de Clotario cùm meliùs meliùsque in dies promereretur, reliqui aulici invident, depravantes quódlibet ab eo gestum, nec desistunt donec irritatum illi Clotarium pessimis susurris efficiunt; quamobrem jurat Rex se hominem necaturum. Percepta Clotarii indignatione Galterus pugnator illustris cedere Regi irato constituit. Igitur derelicta Francia in militiam adversùs religionis catholicæ inimicos pergit, ubi decem annos multis prosperè gestis rebus, ratus Clotarium simul cum tempore mitiorem effectum, Roman in primis ad Agapitum Pontificem se contulit: à quo ad Clotarium impetratis litteris, ad eum Suessione agentem se protinus confert, Veneris die quæ parasceve dicitur, cogitans religiosam Christianis diem ad pietatem sibi profuturam. Verum litteris Pontificis exceptis cùm Galterum Clotarius agnovit, vetere ira tanquam recenti livore percitus, rapto à proximo sibi equite gladio, hominem statim interemit. Tam indignam insignis atque innocentis hominis necem, religioso loco et die ad Christi passionem recolendam celebri, pontifex inæquanimiter

sidant alors à Soissons, capitale de ses États[1]. Le seigneur d'Yvetot s'y rendit précisément le jour du Vendredi saint de l'an 536. Ayant appris que le monarque était à l'église pour entendre la messe, il fut l'y trouver, et, se jetant à ses pieds, il le sup-

ferens, confestim Clotarium reprehendit, monetque iniquissimi facinoris rationem habere, se alioquin excommunicationis sententiam subiturum. Agapiti monita reveritus Rex, capto cum prudentibus consilio, Galteri hæredes, et qui Yvetotum deinceps possiderent, ab omni Francorum Regum ditione atque fide liberavit, liberosque prorsùs forè suo syngrapho et regiis scriptis confirmat. Ex quo factum est ut ejus pagi et terræ possessor *Regem* se Yvetoti hactenus sine controversia nominaverit. Id autem anno christianæ gratiæ quingentesimo trigesimo sexto gestum esse in dubia fide invenio. Nam dominantibus longo post tempore in Normannia Anglis, ortàque inter Joannem Hollandum, Anglum et Yvetoti dominum quæstione, quasi proventuum ejus terræ pars fisco Regis Anglorum quotannis obnoxia esset, Caleti Proprætor anno salutis 1428. De ratione litis judiciario ordine se instruens, id sicut annotatum à me est comperisse judicavit. »

[1] Personne n'ignore de quelle manière les quatre enfans de Clovis se partagèrent entre eux le royaume de la France après la mort de leur père. Thierry, que le roi avait eu avant son mariage avec Clotilde, fut roi de Metz ou d'Austrasie;

plia de lui accorder son pardon pour l'amour du Dieu qui, en pareil jour, avait versé son sang pour le salut de tous les hommes.

Mais Clotaire, prince vindicatif, ombrageux et cruel, sans avoir égard à la sainteté du jour ni du lieu, saisit l'épée d'un de ses écuyers, et la plongea jusqu'à la garde dans la poitrine de l'infortuné Gautier, dont le sang alla rougir les dalles de la chapelle du château de Soissons.[1]

La nouvelle d'une action si pleine de cruauté ne fut pas plutôt parvenue aux oreilles d'Agapet, que ce prélat menaça Clotaire des foudres de l'Église, s'il ne se hâtait d'expier son crime; et le roi, justement intimidé, érigea, pour satisfaction du meurtre de son sujet, la seigneurie d'Yvetot

Clotaire, roi de Soissons; Clodomir, d'Orléans, et Childebert, de Paris. — *Quatuor filii regnum accipiunt, et inter se æquâ lance dividunt.* Greg. Tur., l. 3, c. 1er.

[1] Il y a des auteurs qui ont été jusqu'à avancer que les seuls torts de Gautier envers le roi étaient de posséder une femme fort jolie, dont le monarque voulait faire sa maîtresse.

en royaume, en faveur des héritiers et successeurs de Gautier.

Les anciens auteurs qui ont écrit sur la seigneurie d'Yvetot, et dont la plupart, égarés par cette audacieuse fable de Gaguin, ont successivement perpétué son erreur, en la reproduisant avec une confiance aveugle, sont : Nicole Gilles [1], Robert Cenalis, évêque d'Avranches [2], Baptiste Fulgose de Gennes [3], Bernard de Girard du Haillan [4], le cardinal César Baronius [5], Henri de Sponde, évêque de Pamiers [6], Gabriel Dumoulin, curé de Maneval [7], Louis Trincant, procureur du roi au siège royal de Fontenay-le-Comte [8], Charles

[1] *Chroniques de la France*, fol. 40 et 41.

[2] *De Re gallica Perioche tertiâ.*

[3] *Traité des faits mémorables*, l. 9, fol. 322.

[4] *Histoire de nos Rois*, fol. 54.

[5] *Annales*, tom. 6, fol. 31.

[6] *Epitome*, 2e part.

[7] *Antiquités de Normandie*, fol. 32.

[8] *Généalogie du Bellay en Anjou.*

de Bourgueville, sieur de Bras, lieutenant général du Bailli de Caen [1], Chassanée [2], Chopin [3], Claude Mallingre [4], Antoine Mornac, célèbre jurisconsulte, mort en 1619 [5], un anonyme [6], Jean Ruault, professeur en éloquence [7], etc.

[1] *Recherches de la Normandie*, fol. 53.

[2] *Duodecimâ et ultimâ parte catalogi Gloriæ mundi*, cons. 42.

[3] *De regulis Juris*, lib. 1.

[4] *Traité du royaume d'Yvetot*. Ce traité, imprimé avec celui qu'il fit de la Loi salique, parut en 1614.

[5] *De falsa regni Yvetoti narratione ; ex majoribus commentariis fragmentum.*

[6] *Traité des prétendus droits du royaume d'Yvetot*. Claude Joly, à la page 590 des opuscules de Loisel, attribue ce *Traité* à Denis Bouthillier, avocat au Parlement, qui a pris toutes ses preuves des Mémoires du cardinal du Perron. Il ajoute que Jean Ruault a écrit contre.

[7] *Preuves de l'histoire du royaume d'Yvetot*, *avec un examen ou réfutation des instances et moyens de faux de l'auteur anonyme*, *et d'autres écrivains modernes contre la même histoire.*

On ne saurait vraiment deviner le véritable but qu'a pu se proposer Gaguin, si ce n'est le désir d'en imposer à ses lecteurs, en créant cette fable, ou en voulant du moins constituer, comme un fait positif, quelque tradition populaire et douteuse. L'histoire et la mort funeste de Gautier, qu'il paraît prendre plaisir à tracer, ne sont qu'une étrange invention à laquelle, il est vrai, trop de personnes ont d'abord ajouté croyance, mais qui ne pouvait manquer d'être démasquée tôt ou tard par de savans archéologues et historiographes, qui, moins confians et sans doute plus éclairés que la plupart de ceux dont nous venons de donner la liste, ont voulu sonder le fond de l'histoire fabriquée par Gaguin, et en ont reconnu toute la fausseté.

Et en effet, comme le dit le célèbre abbé de Vertot[1], pour peu que l'on veuille remonter à la source

[1] Réné Auber de Vertot d'Aubeuf, qui nous a laissé de si beaux morceaux d'histoire, naquit au château de Bennetot, près Fauville, le 26 décembre 1655, de François-Auber Che-

de notre histoire, et fouiller dans les ouvrages de Grégoire de Tours, qui écrivait ses volumineuses chroniques sous le règne des enfans de Clotaire, et qui a apporté un soin si minutieux à nous instruire de tous les évènemens attachés au règne de ce prince farouche, on verra que cet historien n'a pas daigné nous dire un seul mot touchant le meurtre du seigneur Gautier. Frédégaire, Rhéginon, Adon de Vienne, Sigebert, Aimoin, n'en

valier, seigneur de Bennetot, et de dame Louise de Langres de Mannevillette. Il fit une dissertation fort curieuse sur l'érection du royaume d'Yvetot, qui fut insérée dans le 4e volume des *Mémoires de l'Académie royale des Inscriptions*, et à laquelle nous emprunterons plusieurs détails, en éludant, toutefois, un assez grand nombre d'erreurs dont, malheureusement, elle est entachée.

Le Mémoire du célèbre M. Duputel, intitulé : *du Royaume d'Yvetot*, lu dans une séance particulière de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, le 11 avril 1811, imprimé en 1833, et celui de M. E. Gaillard, ayant pour titre : *Conjectures sur le Royaume d'Yvetot*, lu dans la séance du 15 avril 1836, contiennent plusieurs observations contraires au sentiment de l'abbé de Vertot, qui nous ont paru de la plus haute importance.

disent pas davantage ; enfin, tous les auteurs de nos annales ont gardé le plus profond silence sur cette érection d'Yvetot en royaume ; il n'est même pas question d'Yvetot dans les monumens historiques, avant la fin du XIe siècle.

Et un historien qui vient à écrire au XVIe siècle prétend être mieux informé que les écrivains du VIe, sur un fait qui s'est passé, pour ainsi dire, de leur temps !

Si, d'un côté, tous ces vieux chroniqueurs, contemporains de l'évènement signalé par Gaguin, n'en ont rien dit dans leurs ouvrages ; d'un autre côté, le bibliothécaire Anastase, qui n'a pas apporté moins de soin à recueillir tout ce qui concerne le pape Agapet, que Grégoire de Tours et autres n'en ont mis à constater tous les faits du siècle de Clotaire, a gardé un aussi profond silence que les autres. Et puis, est-il possible de supposer qu'un prince aussi cruel et surtout aussi ambitieux que l'était Clotaire, qu'un prince qui eut sans doute toutes les peines du monde à souffrir que les

rois, ses frères et ses aînés, jouissent paisiblement des droits qui résultèrent de leurs partages et de leurs tétrarchies; qu'un prince dont tous les instans furent employés à réunir sa famille sous le joug de sa seule domination; qui, pour assouvir son orgueil féroce, enfonça tout en souriant son poignard dans le cœur des enfans de Clodomir son frère; qui fit brûler Chramme son fils; est-il possible, disons-nous, que ce roi à qui le meurtre de ses parens les plus proches n'a jamais rien coûté, eût pu tolérer que l'on enlevât le plus mince fleuron de sa couronne, en érigeant lui-même, au milieu des provinces de son empire, une souveraineté qui en eût été indépendante?

Gaguin, en supposant, sans s'appuyer sur aucune preuve palpable, qu'en 536, Clotaire régnait dans cette partie de la Neustrie où était située la seigneurie d'Yvetot, qui depuis a été appelée Normandie, faisait une fausse supposition, qui avait l'avantage de servir complaisamment son rapport; mais il est certain que cette province dépendait

alors des états de Childebert, roi de Paris. Il serait sans doute difficile de désigner aujourd'hui, d'une manière précise, les limites des partages faits entre les enfans de Clovis, comme, depuis, entre ceux de Clotaire; mais, quoi qu'il en soit, personne ne niera que, dans la vie de saint Maclou, on trouve que cette partie de la Neustrie était alors sous la puissance de Childebert, qui, tant qu'il vécut, demeura maître du Cotentin et du Bessin.

Un auteur rapporte[1] que Baldric, évêque de Dol, en Bretagne, ne pouvant souffrir les brigandages et le naturel féroce des Bretons, prenait plaisir à séjourner dans des terres qui dépendaient de son évêché, situées sur la petite rivière de Risle, en Normandie, dont Childebert roi de France, dit cet historien, avait fait don à un évêque de Dol. Tout le monde sait que la Risle passe à Pont-Authou, à quelques lieues de Rouen; d'où nous sommes en droit de conclure que ce prince avait

[1] Ordéric Vital, *Hist.*, lib. 9., *sub finem*, pag. 76.

également en son pouvoir la Haute et la Basse-Normandie, et que Clotaire, roi de Soissons, son frère, n'y pouvait par conséquent faire alors aucune espèce de changement ni de réforme. « Les états de ce prince, a dit depuis un autre historien[2], se trouvaient resserrés par le pays qui, dans la suite, a pris le nom de Normandie, et qui appartenait au roi de Paris, par la Champagne qui dépendait du royaume de Thierry, et par la mer et l'Escaut. »

Les faits qui viennent d'être signalés, laissent encore, il faut l'avouer, bien des choses à désirer, pour avoir quelque fondement dans l'histoire; mais, quelle que soit la faiblesse de ces allégations pour jeter une clarté suffisante sur un point historique aussi ténébreux que l'histoire et le meurtre de Gautier d'Yvetot, nous continuerons néanmoins à essayer de découvrir, au moyen de quelques remarques, la verité à travers le chaos dont elle est enveloppée. Nous avouerons que nous ne

[1] Le P. Daniel.

pouvons comprendre pour quelle raison le pape menaça Clotaire de l'excommunication, à propos d'un sujet tué par son souverain. L'auteur qui a passé son temps à nous inventer cette excommunication, avait sans doute oublié que la justice, sous la race des Mérovingiens, s'exerçait d'usage dans le palais même de nos rois, d'une manière toute militaire, et qui tenait encore de la cruauté et de la férocité de ces premiers temps. Clovis, père de Clotaire, passant un jour la revue de son armée, prend une hache d'armes, et en fend la tête d'un soldat qui n'avait eu que le tort de lui déplaire. Depuis sa conversion, il massacra impunément des rois et des princes ses parens, sans que les états de l'Église s'en inquiétassent le moins du monde[1]. Clotaire, dont nous nous occupons,

[1] M. Théodore Licquet, dans son *Histoire de la Normandie*, publiée en 1835, dit : « Après la mort de Clovis, la Neustrie passa sous la domination de Childebert, le troisième de ses fils, et successivement, après lui, sous celle de ces chefs sanguinaires que les écrivains ont honorés du titre de rois, et que je ne sais, quant à moi, de quel nom appeler. L'histoire de cette

venait de tremper son poignard dans le sang des jeunes princes ses neveux, dont il envahit les états, et le pape demeure entièrement impassible à l'aspect d'aussi grands forfaits et de telles atrocités; il ne fait pas la plus légère remontrance; il n'est question, ni de pénitence pour le sang innocent répandu d'une manière si barbare, ni même de restitution des états usurpés !

époque est celle du meurtre et de l'assassinat. Si l'on veut voir le frère égorger son frère, le fils poignarder son père, le père étrangler son fils, le mari tuer sa femme, le vainqueur jeter dans un puits son ennemi vaincu, lui, sa femme et ses enfans; un roi des Francs (Thierry) appeler en conférence un roi thuringien (Hermenfroy), et le faire jeter du haut des remparts de la ville; un père ordonner que son fils soit brûlé vif; des moines tenter un assassinat nocturne sur la personne de leur évêque; des évêques dégradés en plein concile, pour cause d'adultère et de meurtre; des femmes employer tour à tour le fer et le poison pour se défaire d'un époux outragé ou d'un adversaire dangereux: si l'on veut voir le tableau de ces crimes, et bien d'autres encore, il faut parcourir les annales des Francs, depuis Clovis jusqu'à Charlemagne. Au récit de tant de forfaits, d'atrocités et de massacres, il vous semble marcher dans le sang, et heurter à chaque pas un cadavre. »

Peut-être viendra-t-on objecter que ce qui souleva principalement l'indignation d'Agapet, fut la circonstance d'un meurtre commis dans une église, au pied des autels, dans un jour surtout aussi solennel que le Vendredi saint; mais la sanguinaire Frédégonde, belle-fille de Clotaire, arma, depuis, le bras des assassins qui frappèrent d'un er homicide, un jour de Pâques, Prétextat, évêque de Rouen, au moment même où le prélat se disposait à célébrer la messe[1], et Rome ne songea nullement à venger la mort de ce pieux personnage!

Pour arriver de suite à la difficulté, nous examinerons s'il est bien constant que ce pape fût alors sur la chaire pontificale, car s'il fallait que l'on vînt à decouvrir qu'Agapet était dans la tombe avant d'avoir pu recevoir les nouvelles de l'évènement de Soissons, le trône des rois d'Yvetot

[1] Le P. Pommeraye, *Histoire des Archevêques de Rouen*. (Nous aimons à admirer, au Musée de peinture de Rouen, un beau tableau exécuté en 1832 par M. E. Cibot, reproduisant, avec une vérité déchirante, cette fatale page de l'histoire.)

se trouverait considérablement ébranlé par un semblable anachronisme.

Suivant le texte de Gaguin, la mort du seigneur Gautier arrive le Vendredi saint de l'année 536. (C'était le 21 mars.) Le pape Agapet, instruit du meurtre, menace Clotaire de l'excommunication, et ce prince, pour se soustraire à l'anathême, érige la terre d'Yvetot en royaume: « Par ses lettres, dit-« il, signées et scellées de son seing et scel royaux, « dont a été fait, ajoute-t-il, que le possesseur de « cette terre soit nommé roi, laquelle chose je « trouve pour vraie avoir été l'an de grâce 536. »

Ainsi que le savant De Vertot en fait la remarque, « ne dirait-on pas, à entendre Gaguin, qu'en écrivant cet endroit de son histoire, il avait sous les yeux et entre ses mains le titre original de l'érection d'Yvetot en souveraineté [1] ? » Et pourtant, malgré une assertion si formelle et si précise, le bibliothécaire Anastase nous donne l'assu-

[1] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions.*

rance qu'à cette époque le pape était à Constantinople, ainsi qu'il est, du reste, facile d'en juger par les actes du quatrième concile de cette ville impériale, et qu'il y est mort le 10 des calendes de mai, c'est-à-dire le 22 avril[1]. Or, Pâques tombant, en 536, le 23 mars, date qui ne précédait la mort d'Agapet que d'un mois environ, c'est là une preuve convaincante que le meurtre de Gautier d'Yvetot n'aurait pu être commis que le 21 mars, un mois seulement avant la mort du pape; d'où nous devons conclure que, quelque célérité qu'eussent mise les courriers pour transmettre alors, de Soissons à Constantinople, les nouvelles de la mort de l'infortuné seigneur, et en rapporter les ordres fulminans qu'on dit venir du pape Agapet, il fallait que ce saint pontife fût ressuscité tout exprès pour pouvoir prendre communication de ce prétendu meurtre.

[1] Le pape Agapet entre dans Constantinople le 2 février, après dix mois et dix-huit jours de siége, et meurt le 22 avril. — *Chron. du P. Labbe,* tom. 1, p. 362.

Le faussaire ignorant, dit encore l'abbé de Vertot, qui a lui-même rédigé les lettres de l'érection de la seigneurie d'Yvetot en royaume, et qui les date de 536, devait savoir que, sous la première race de nos rois, tous les actes et les chartes ne se dataient que du nombre d'années de leur règne. Depuis Pepin, chef de la seconde race, l'indiction fut ajoutée, et ce ne fut que sous le règne de Charles-le-Chauve qu'on se mit à dater les années de la naissance de Jésus-Christ.

Pendant l'espace de temps que, suivant Gaguin, le seigneur d'Yvetot demeura en exil, il s'occupa à faire la guerre aux Infidèles. Il est impossible de trouver, dans toutes nos annales, une seule preuve que les Français, même dès le VIe siècle, se soient armés contre les ennemis du catholicisme. Que pouvaient donc être ces Infidèles? Était-il permis au ministre des *Mathurins* d'ignorer que la secte de Mahomet ne prend son origine que vers le commencement du VIIe siècle?

Tout porte donc à croire que notre historien-

fabuliste a emprunté ces faits d'armes à l'époque des croisades, qui n'eurent lieu d'abord que vers la fin du XIe siècle; on sait que ces sortes d'expéditions n'ont été entreprises que dans le but de délivrer les lieux saints, long-temps après la naissance des Mahométans. Ce serait donc une folie de supposer qu'en 536 (cinq cent soixante ans avant la première croisade), l'Europe et l'Asie se fussent fait, pour des motifs de religion, une guerre dans laquelle Gautier se serait distingué.

En résumé, on voit facilement, au fond de son ouvrage, que Robert Gaguin, appelant à son aide la jurisprudence féodale qui s'institua en France, presque à l'extinction de la seconde race, a tiré parti d'une règle qui dépossédait le suzerain de sa mouvance et de ses droits seigneuriaux en général, lorsqu'il se livrait, envers son vassal, à quelque acte de violence ou de voie de fait[1]. De là, sans

[1] On sait que la *mouvance*, sous le régime féodal, était la terre ou le fief qui relevait d'un autre. Le possesseur d'un fief dont d'autres terres relevaient ou dépendaient, était suzerain du propriétaire de celles-ci; ce dernier était vassal du suzerain.

doute, lui sera venue cette idée bizarre de confier à sa plume le soin de nous débiter le mensonge extravagant de l'érection d'un royaume mystérieux, qui, comme le dit M. de Vertot, n'a pas plus de place dans l'histoire que dans la carte[1].

Ce fut en 1066 que Guillaume-le-Bâtard conquit l'Angleterre, et, depuis seulement, dit le même abbé, les seigneurs d'Yvetot ont commencé à paraître, sous ce nom, à l'horizon historique. On ne les avait jamais vus, prétend-il, avant 1370, figurer nulle part autrement que comme simples vassaux et feudataires[2] des ducs de Normandie ou des rois de France; mais un arrêt de l'Échiquier[3],

[1] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions.*

[2] Le feudataire était le propriétaire d'un fief dépendant d'un suzerain auquel il devait foi et hommage.

[3] Suivant une pièce de 1587, découverte au dix-huitième siècle par Avoyne de Chantereyne, secrétaire perpétuel de la Société académique de Cherbourg, le mot *Echiquier* remonte au temps de Guillaume-le-Conquérant. Ce ne fut que sous le règne de François Ier que cette cour prit le nom de Parlement. — M. A. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie.*

de l'an 1392, gratifie un seigneur d'Yvetot de l'auguste et somptueux titre de ***Roi***, qualification qui a été aussi officiellement employée dans plusieurs autres actes. Donc, conclut notre historien, l'origine de ce prétendu royaume ne peut remonter plus haut que l'espace de temps compris entre les dates 1370 et 1392.

Mais M. des Thuileries, qui a enrichi le *Dictionnaire universel de la France*, tom. 3, page 1402 et suiv., d'une notice très curieuse sur le même sujet, arrête ici M. l'abbé de Vertot[1]. Il convient

[1] Le savant Des Thuileries (Claude du Moulinet), est né à Séez en 1667. Il entra dans les ordres ecclésiastiques. Ayant fait en partie ses études à Valognes, il fut habiter Paris en 1678, où il fit un nouveau cours de philosophie et de théologie. L'intimité qui régnait alors entre lui et le P. Richard Simon, fut cause que celui-ci lui conseilla de s'appliquer à la critique sacrée; mais l'abbé des Thuileries, cédant à son goût pour les recherches, visita les Archives de la Normandie, de l'Anjou et de la Bretagne. Ce fut sans doute en explorant les chroniques de notre contrée, qu'il découvrit, dans l'origine énigmatique du royaume d'Yvetot, le sujet de la notice dont nous parlons, qu'il livra à la publicité en 1726.

qu'effectivement on rencontre dans l'histoire, jusqu'en 1370, plusieurs seigneurs portant le nom d'Yvetot, feudataires des rois de France ou des ducs de Normandie; mais, aussi, il démontre assez clairement que ces mêmes seigneurs, ou n'étaient nullement seigneurs titrés d'Yvetot, ou ne faisaient que relever de ces princes pour d'autres fiefs que pour celui d'Yvetot.

« M. l'abbé de Vertot, qui sait parfaitement notre histoire, dit-il, et qui a si victorieusement anéanti la fable de Gautier d'Yvetot et du pape Agapet, n'a eu garde d'attribuer aux priviléges de cette terre une origine trop reculée; il n'a cherché, au contraire, qu'à mettre leur antiquité au rabais; mais, aussi, il en a trop rapproché de nous la naissance, trompé qu'il a été par quelques preuves équivoques. Il a cru avoir trouvé une suite de services militaires rendus à nos rois par des seigneurs d'Yvetot, pour leurs fiefs, jusqu'en 1370, époque à laquelle un Perrinet d'Yvetot fut reçu à une revue devant le conné-

table Duguesclin ; et de là il a tiré la conséquence que l'érection de la terre d'Yvetot, soit en *principauté*, soit en *franc-alleu noble* (ce qu'il laisse au choix du lecteur), doit avoir eu lieu entre cette année 1370 et l'an 1392, date de l'arrêt de l'Échiquier où elle est décorée du titre de royaume.

« C'est en effet ce qui serait décisif, ajoute-t-il, si ce Perrinet d'Yvetot, qui est mentionné dans le livre de l'arrière-ban de M. de la Roque, et dans ses preuves de l'*Histoire de la maison d'Harcourt*, page 1308, avait servi pour le royaume d'Yvetot; mais c'était alors un *Jean* d'Yvetot qui possédait cette terre, soit que ce fût celui qui, en 1350, fonda trois prébendes[1] à Yvetot, ou bien son fils et successeur, du même nom, dont on a aussi un acte de 1380, selon un mémoire sûr que le célèbre M. Clairembaud a bien voulu nous communiquer. »

Ainsi donc, cette franchise est bien antérieure à 1370.

[1] La prébende était le revenu attaché à une chanoinie.

Guillaume-le-Bâtard, dit le Conquérant, duc de Normandie et roi d'Angleterre, avait en sa possession, dans le courant du XIe siècle, une grande partie du domaine de la paroisse d'Yvetot, et on trouve une ancienne charte où il est dit que ce prince fit don à l'abbaye de Saint-Wandrille, de plusieurs terrains situés tant à Yvetot que dans d'autres localités voisines [1].

Bien long-temps avant 1370, le fief d'Yvetot était tellement franc de toute servitude, que, vers le milieu du XIIe siècle, une transaction fut passée, à propos de quelques difficultés qu'ils eurent ensemble, entre Richard d'Yvetot et l'abbaye de Saint-Wandrille, à l'effet, par les religieux de ce monastère, de céder au seigneur d'Yvetot dix livres de rente en échange de tous les droits qu'ils lui demandaient, en exceptant toutefois la liberté du passage de Caudebec, qu'il se réserva pour lui et ses vassaux du franc-fief d'Yvetot. Voici les termes de cet acte :

[1] Le *Neustria pia*, p. 167.

« Noverint universi..... controversiam inter
« Rogerum abbatem Sancti-Wandregisili et con-
« ventum ex una parte, et Dominum Ricardum de
« Yvetot, militem ex altera esse sopitam : scilicet
« quod Dominus Ric. Correia omnia et Senescantia
« Abbatiæ et omnes liberationes, consuetudines
« quas exigebat, condonavit, excepto passagio
« de Caudebecco, sibi et hominibus ipsius de li-
« bero feodo de Yvetot.... dabit Dominus Abbas
« et conventus annuatim dicto Ricardo et hœre-
« dibus X libras. Anno 1203, temporibus Johannis
« Regis Angliæ [1]. »

Cet acte authentique, qui fut passé avec l'abbé Roger, suivant la copie qui en était restée aux archives de l'abbaye de Saint-Wandrille, lorsque Duplessis écrivit sa *Description de la Normandie*, est daté, comme on le voit, de l'an 1203. Le seul abbé du nom de Roger, qui ait gouverné l'abbaye de Saint-Wandrille, étant mort en 1165, M. des

[1] Le *Neustria pia*.

Thuileries a prétendu que cette date n'est pas sincère, et qu'elle ne peut qu'avoir été ajoutée après coup. Néanmoins, T. Duplessis manifeste, à cet égard, une opinion qui, bien que conjecturale, semble pleine de vraisemblance. « On pourrait croire, dit-il, que cette date est de la première main, et que l'abbé, dans l'acte original, n'était désigné que par la lettre initiale de son nom, et qu'au lieu de l'abbé Roger, l'R désignerait l'abbé Renaud, qui a dirigé le monastère de Fontenelle depuis l'an 1194 jusqu'en 1207.[1] » (Voir plus loin, la *Chronologie des abbés de Saint-Wandrille.*)

Malgré l'état de franchise dont jouissaient les seigneurs d'Yvetot, plusieurs fois, cependant, les

[1] Ce doit être, par conséquent, le nom de l'abbé Renaud qui figure avec ceux des abbés de la Trinité-du-Mont de Rouen et de Saint-Georges-de-Bocherville, au bas d'un contrat passé, en 1197, entre Richard Cœur-de-Lion et l'archevêque de Rouen Gautier, dit le Magnifique, à propos de l'échange d'Andely contre Dieppe, Louviers, etc., contrat dont parle le savant M. Achille Deville dans son *Essai historique et descriptif sur l'église et l'abbaye de Saint-Georges-de-Bocherville.*

rois de France ont reconnu, à différentes époques, la nécessité de mettre un terme aux tracasseries sans nombre que leurs officiers ne cessaient de susciter dans la dépendance d'Yvetot, au moyen des lettres patentes qu'ils accordèrent aux seigneurs de cette terre, pour conserver leur entière franchise. Parmi ces lettres, on trouve celles de Charles VI, en date du 18 mars 1401. Elles défendaient expressément à ses fermiers de troubler, en aucune manière, les seigneurs d'Yvetot, soit dans leurs droits de noblesse, soit dans leurs priviléges et prérogatives, qu'il reconnaissait avoir été de temps immémorial[1].

Mais bien que, comme nous l'avons dit, la terre d'Yvetot fût alors exempte des devoirs militaires, il ne faut pas croire néanmoins que ses seigneurs se tinrent toujours dans leurs foyers, et qu'ils y menèrent constamment une vie indolente et oisive; car ils parurent aussi, comme les autres sires et chevaliers, au milieu des combats,

[1] De la Roque, *Traité de la Noblesse.*

sous les étendards de nos rois, et à la tête des légions normandes. Pour peu qu'ils tinssent à maintenir l'indépendance de leur terre, ils devaient craindre qu'en s'enfermant avec insouciance au fond de leur castel, tandis que de hauts et puissants seigneurs, leurs voisins, donnaient des exemples de bravoure et d'intrépidité, l'intérêt que les souverains leur avaient toujours témoigné ne vînt à diminuer. Ils voyaient les princes et seigneurs étrangers, leurs alliés, se jeter au milieu des batailles qu'ils livraient, pour y vaincre à leurs côtés, avec une ardeur vraiment électrisante; et puis, d'ailleurs, ce désir de la gloire qui, dans tous les temps, n'a cessé de faire battre le cœur de la noblesse française, ne les poussait-il pas à chercher toutes les occasions de signaler aussi leur valeur? Sans doute les seigneurs d'Yvetot n'auraient pu se résoudre à ne pas partager les dangers et les lauriers de la nation.

On trouve qu'en 1096, Jean d'Yvetot et Richard d'Yvetot de Taillanville, accompagnèrent

en Palestine le duc Robert II (Courte-Heuse). Il paraît que plusieurs descendants de cette famille se firent remarquer dans les croisades, et que, lors de l'expédition de 1147, Henri II, duc de Normandie et roi d'Angleterre, accorda à un nommé Gautier, l'un d'eux, des marques nombreuses de sa munificence, en récompense de ses services. Il est même de toute probabilité que ce fut en faveur de ce Gautier que Henri II donna à la terre d'Yvetot une haute importance, non pas en lui accordant le titre de royaume, mais en l'affranchissant de toute espèce d'hommage, servitude et redevance.

Ce qu'il y a de positif, c'est qu'aux temps de religieuse chevalerie, où tant de gentilshommes normand sont quitté leur patrie pour aller conquérir la Terre sainte, l'histoire cite positivement un seigneur d'Yvetot, nommé Gautier; et qu'à cette même époque, cependant, le domaine d'Yvetot était libre, non pas comme propriété souveraine, mais comme simple fief.

Dans le mémoire de ce M. Clairembaud, dont parle M. des Thuileries, et sur lequel le docte historien a fondé sa notice, il est question d'une enquête dans laquelle on dit : « qu'encore « que Martin d'Yvetot ne fût point tenu d'aller « aux mandemens et à la guerre avec le roi « de France, il fit un voyage en Flandre avec « Charles VI, et qu'il y gagea ses gens de ses « deniers. »

Le père ou l'aïeul de Martin avait également figuré sous les drapeaux, du temps de Charles V, car l'un de ces deux seigneurs était bien certainement le *Monsieur Jean d'Yvetot* inscrit au catalogue qui fait suite à l'*Histoire de Normandie* de Gabriel Dumoulin; cet ouvrage ne contient que les princes et seigneurs qui servaient sous le règne de ce monarque, et il est facile, d'ailleurs, de le reconnaître à ses armoiries, qui étaient, suivant les termes héraldiques, *d'azur à la bande, accompagnée de deux cotices d'or;* tandis que celles de Richard d'Yvetot, seigneur de Taillanville, étaient

brisées d'un lambel de gueule, en sa qualité de frère cadet[1].

Nous touchons à un des points les plus intéressants de l'ancienne seigneurie d'Yvetot, et celui, surtout, qui n'est pas le moins difficile à éclaircir, à cause de l'insuffisance de documents officiels qui existent sur cette matière. Il s'agit de découvrir comment cette terre, après son affranchissement total, s'est trouvée tout-à-coup revêtue du nom de royaume.

Un poète du XVIe siècle s'exprimait ainsi :

« Au noble païs de Caux
« Y a quatre abbaïes royaux ;
« Six prieurez conventuaux,
« Et six barons de grand arroi,
« Quatre comtes, trois ducs, un roi. »

[1] Tout porte à penser que Richard d'Yvetot était fils de Robert de Taillanville, chevalier et chambellan du roi, qui fut chargé du gouvernement du château de Moulineaux. Il portait les mêmes armes que lui. A l'extrémité de la commune de Saint-Clair-sur-les-Monts, il y a une colline qui est encore connue aujourd'hui sous le nom de *la côte de Taillanville*.

Ces vers, qu'un auteur a attribués à Dumoulin, ne sont pas les seuls que le royaume d'Yvetot, ce curieux empire, que Voltaire appelait *infiniment petit et presque honteux*, ait inspirés. Nous doutons qu'il existe, en France, une seule personne qui ne sache ou n'ait entendu la *chanson du Roi d'Yvetot*, l'un des chefs-d'œuvre de notre illustre Béranger[1].

Il est probable que le premier seigneur d'Yvetot qui eut l'idée d'honorer sa monarchie d'une origine aussi respectable, n'avait pas entrevu tout le ridicule dont la postérité ne manquerait pas de le couvrir.

Une des raisons que l'on a souvent opposées à ce titre de royauté, c'est qu'il ne semble pas naturel qu'au milieu d'un royaume se trouve agglo-

[1] On sait que cette chanson du poète national vient de fournir à MM. Leuven et Brunswick le sujet du charmant opéra comique de M. A. Adam. *Le Roi d'Yvetot* est, en ce moment, un des ouvrages du répertoire de l'Opéra-comique qui font faire les meilleures recettes de ce théâtre.

mérée une souveraineté si peu étendue qu'elle soit; cependant, il faut croire que ce titre de *petit roi* est d'une bien haute antiquité, puisque, dans son évangile, saint Jean nous en parle en ces termes: « Et erat quidam Regulus, cujus filius « infirmabatur in Capharnaum. »

En Allemagne, les empereurs ont décoré la Bohême et le Danemark du titre de royaume; en Angleterre, il a existé jadis des rois de Galle et de Man; un roi de Castille a érigé en royaume, au milieu de ses états, le comté de Portugal; les rois d'Aragon ont créé les royaumes de Majorque et de Minorque, pour leurs fils puînés, qui les possédaient.

Mais initions-nous aux faits que présente l'histoire de la seigneurie d'Yvetot.

Celui qui, des seigneurs de cette terre, paraît avoir, le premier, affecté la royauté, s'appelait *Jean;* dans un acte du 11 janvier 1381, il prit le titre de *sire d'Yvetot par la grâce de Dieu.* Dans la suite, il ne se fit aucun scrupule de se faire

qualifier, tantôt de *roi*, tantôt de *prince*; et, en analysant l'opinion de tous les auteurs qui ont traité cette matière, on ne peut douter que c'est bien lui qui se trouve proclamé *roi* par l'arrêt de l'Échiquier de 1392, dont nous avons parlé plus haut. Ce Jean d'Yvetot eut un fils nommé Martin[1]. Ce fut précisément ce Martin qui, de son franc vouloir, accompagna Charles VI en Flandre, où, après avoir dissipé, par de folles dépenses, la va-

[1] Il est généralement reconnu que ce Martin d'Yvetot, à qui on donne une sœur nommée Jeanne, n'eut point d'enfants. Cependant, il s'est trouvé une famille du nom et des armes d'Yvetot en Basse-Normandie. Cette famille, suivant le mémoire de M. Clairembaud, mentionné dans la notice de l'abbé des Thuileries, résidait à Martinvast, élection de Valognes, dès 1412. Le 18 juin 1451, Jean d'Yvetot obtint un arrêt de la cour des Aides de Paris, qui confirmait dans la noblesse, contre les habitants de la paroisse de Martinvast, appelant d'une sentence des Élus de Coutances, qui l'avaient reconnu noble et extrait de noble race, et, le 26 mai 1482, ses deux fils, Jean et Robert, obtinrent contre les mêmes habitants une taxe de dépens. Cette famille pouvait descendre du Perrinet d'Yvetot qui vivait en 1370, si toutefois elle ne devait pas son nom à une autre terre d'Yvetot qui se trouve à une lieue environ de Valognes.

leur de son patrimoine, il le vendit le 2 mai 1401, pour la somme de 14,000 écus d'or, à Pierre de Vilaines, dit le Bègue, comte de Ribedieu, chevalier, et chambellan du roi.

Bien que, dans le contrat de vente passé devant les notaires du Châtelet, à Paris, il ne se fit qualifier que de « noble et puissant seigneur, mon-« seigneur Martin, prince d'Yvetot, chevalier, « seigneur de la Rivière-Bordel, fils de monsei-« gneur Jean d'Yvetot, chevalier, jadis seigneur « des dits lieux, » il donne cependant à sa seigneurie le titre de *royauté*.

Pierre de Vilaines faisait partie des preux chevaliers qui préféraient la gloire militaire et la rigueur des camps à une vie paisible et casanière. Soldat valeureux, il assista, en 1415, à la fatale journée d'Azincourt, où il fit preuve d'audace et d'intrépidité; mais il tomba frappé par une main anglaise [1]. Il laissa la seigneurie et la terre d'Yve-

[1] On pense qu'à Azincourt, l'armée anglaise ne s'élevait pas à plus de quinze mille hommes; les Français en comptaient

tot à son fils, Pierre de Vilaines, surnommé aussi le Bègue; mais il n'y avait pas plus de deux ans que celui-ci en était en possession, lorsqu'il fut forcé de l'abandonner; car, en 1417, les Anglais débarquèrent à Touques, et se rendirent maîtres absolus de la Normandie. La terre d'Yvetot fut, comme les autres biens, confisquée à leur profit. Le pays devint alors le théâtre d'un horrible pillage et de la plus déplorable dévastation; en 1418, Yvetot fut à peu près complètement incendié par nos ennemis vainqueurs.

dans leurs rangs au moins cinquante mille. Il y a des auteurs qui portent ce nombre beaucoup plus haut. Nous eûmes, dans cette journée tristement mémorable pour notre pays, dix mille hommes de tués, parmi lesquels se trouvèrent plusieurs chevaliers et gentilshommes; le nombre des prisonniers fut à peu près égal. Suivant Enguerrand de Monstrelet, les Anglais ne perdirent que seize cents hommes, et encore les historiens de leur nation rabaissent ce chiffre. Nous ferons remarquer ici que le duc de Berri, qui, cinquante-neuf ans auparavant, s'était trouvé à la bataille de Poitiers, avait cherché, par tous les moyens possibles, à éviter celle d'Azincourt, comme s'il en eût pressenti la funeste issue. — Henry Hallam, *l'Europe au moyen-âge*.

Sur ces entrefaites, Henri V, roi d'Angleterre, après s'être emparé des biens de Pierre de Vilaines, donna à un chevalier anglais, nommé Jean Holland, maire de Bordeaux, 800 livres de rente : « pour les tenir de lui à foi et hommage, dans la « mouvance du château de Rouen, au devoir « d'une épée avec son fourreau, à la fête de Saint- « Georges, sous la réserve de la haute et souve- « raine justice. »[1]

Dans les lettres de ce monarque, qui sont datées du 22 février 1419, il n'est fait aucune mention de la terre d'Yvetot; néanmoins, comme Le Bègue de Vilaines n'avait aucun autre bien en Normandie, Jean Holland, après toutefois avoir fait vérifier ces lettres par la chambre des comptes de cette province, et s'être bien assuré que c'était positivement le domaine d'Yvetot que Henri V lui avait désigné dans ses lettres, il en prit posses-

[1] *Description géographique et historique de la Haute-Normandie.*

sion; et, le 20 mars 1419, il fit les foi et hommage auxquels il était tenu.

Mais ce nouveau propriétaire d'Yvetot ne tarda pas à s'apercevoir que les revenus de cette terre étaient loin d'atteindre les 800 livres de rente que le prince l'avait chargé de prendre sur les biens de Pierre de Vilaines, et il résolut de se pourvoir devant la chambre des comptes de Paris, qui ordonna, le 7 juillet 1428, « qu'appré-« ciation serait faite de la terre d'Yvetot, et que, « pour cet effet, serait délivrée commission « adressante au Bailly et Procureur du Roy. » Ces magistrats se rendirent sur les lieux, le 3 février de l'année suivante. Dans cette estimation, Monsieur Guillaume, seigneur de Houdetot, chevalier, âgé de 67 ans, y figure comme témoin, avec Guillaume de Houdetot, escuyer bâtard, seigneur du Vergié, âgé de 40 ans, qui pouvait être son fils, un Pierre Osmont, âgé de 70 ans, un Denis Bouteiller, escuyer, âgé de 60 ans; cinq habitants d'Yvetot du même âge, et une foule d'autres

moins âgés, tant d'Yvetot même que d'Écalles et autres paroisses voisines. Ils prêtent tous le serment : « que cette terre jà piecha avoit été affran-
« chie par le roi de France, qui lors étoit, en telle
« manière que le seigneur à qui elle appartenoit,
« et ses successeurs, n'en étoient tenus de faire
« au roy de France hommage, ne autres faisances
« quelconques : que le seigneur d'Yvetot tenoit sa
« haute justice sans ressort; et ses subjets ne
« payoient aucunes aydes qu'à lui, desquels droits
« il avoit toujours joui jusqu'à la descente du feu
« Roy à Touques, l'an 1417, lequel s'étoit ré-
« servé non seulement toute la souveraineté et
« haute-justice des terres confisquées sur Pierre
« de Vilaines, dit le Bègue, mais aussi le dit
« seigneur Roy levoit et prenoit sur la dite terre
« les mêmes aydes que sur les paroisses circonvoi-
« sines et non affranchies. C'est pourquoi, après
« une très exacte perquisition et évaluation par
« parcelles de chaque pièce de la terre, et de
« chaque droit d'icelle, les dits temoings et ex-

« perts n'appretièrent tout le revenu dont avoit « joui et jouissoit le dit Holland, qu'à la somme « de quatre cent quarante huit livres, douze « sols, quatre deniers, obole, tiers d'obole, et « tiers de poitevine tournois. »

C'est du procès-verbal de cette enquête, remarque T. Duplessis, que Gaguin, entre les mains de qui il est tombé, a dû tirer le roman de l'érection de la terre d'Yvetot en royaume.[1]

A l'époque où la Normandie rentra au pouvoir de la France, il y avait déjà quelques années que Pierre de Vilaines, le jeune, était mort. Pierre de Graville, Pierre d'Olonne et Guillaume de Montrollier, ses héritiers, afin de se partager sa succession, vendirent, au bout de quelque temps, le bien d'Yvetot à Guillaume Chenu, chevalier, chambellan du roi Louis XI, alors capitaine d'Harfleur, et qui, plus tard, devint capitaine de Pontoise. Mais cet officier, dans la pensée duquel

[1] *Description géographique et historique de la Haute-Normandie.*

il y avait peut-être, en faisant cette acquisition, quelque chose de semblable à la spéculation, trouva cette terre bien détériorée comparativement à ce qu'elle avait été sur la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe. Il sollicita des lettres patentes du roi, et en obtint au mois de mars 1461, par lesquelles ce prince lui accorda « de jouir doresnavant à toujours de toutes et « chacune les franchises, libertez, droictures, « prérogatives, et prééminences qui y appartien- « nent, et dont il apparoissoit que ses prédéces- « seurs seigneurs d'Yvetot jouissoient au temps et « auparavant la descente des Anglois à Touques. » Et comme tous les titres, sans lesquels il devenait désormais impossible d'établir ces droits et d'en justifier, avaient été égarés pendant l'occupation anglaise, les mêmes lettres permirent d'en faire une information qui fut commencée le 13 avril 1461, par Martin Marguerie, lieutenant particulier de Jacques Rouault, bailli de Caux, en la vicomté de Caudebec, en présence d'Adam

Marais, avocat du roi en la même vicomté, et de Jean Lelièvre, substitut du Procureur du Roi.

On compta trente-sept témoins de 70 à 92 ans, qui déposèrent à l'unanimité, « que la terre « d'Yvetot étoit franche de foi et hommage, et « de toute autre servitude; que cet affranchis- « sement avoit autrefois été donné à cause des « excès qu'un roi de France avoit commis à « l'endroit d'un seigneur d'Yvetot; que c'étoit « la créance commune du pays, pour l'avoir « ainsi ouï dire à leurs pères.» Quelques-uns, entrant dans un détail plus long, dit Duplessis, soutinrent: « que la justice d'Yvetot n'étoit en rien « subjecte de la souveraineté du roi de France, « pour ce que le seigneur avoit droit de haults « jours où les causes prenoient fin; que les ser- « gens du Roy n'y venoient point exploiter. « Qu'avant la descente des Anglois à Touques, « cela s'observoit ainsi, et n'y levoit le roi de « France aucuns aydes, taille, subside, ne qua- « trième. Que les marchands d'Espagne, et d'ail-

« leurs, qui descendoient leurs marchandises à « Harfleur[1], les amenoient en la ville d'Yvetot « pour les vendre aux marchands de France, qui « en apportoient aussi d'autres pour les vendre, « sans que les uns ni les autres payassent aucun « droit, fors la coustume au seigneur d'Yvetot, « laquelle étoit affermée en ce temps là 400 livres,

[1] La ville d'Harfleur, vers le milieu du quatorzième siècle, était des plus florissantes; c'était le centre du commerce, pour la partie septentrionale de la France. Elle voyait alors circuler journellement dans ses murs des négociants étrangers; les marchands de Lombardie, de Plaisance, de Castille et d'autres pays y venaient trafiquer et tirer parti des prérogatives dont nos rois avaient d'abord gratifié les marchands de Lisbonne, puis les Portugais en général, et enfin ceux des royaumes d'Aragon et de Majorque. Aucun droit d'entrée n'y était imposé; c'est pourquoi on y apportait une quantité très grande de diverses denrées. La cire, le cuir préparé et mégissé, n'étaient pas les branches les moins-importantes du commerce d'Harfleur.

Cette ville était, pour ainsi dire, l'entrepôt des marchandises et des richesses étrangères; mais les seigneurs d'Yvetot, dans un but de nationalité, et pour donner à leur localité un développement commercial, offrirent apparemment aux marchands une place qui, plus au centre des terres, et par conséquent plus

« et 60 livres de minage; et déposent quelques-
« uns en avoir été fermiers. Aucuns disent avoir
« connu Jean et Martin d'Yvetot, père et fils,
« qui prenoient la qualité de princes. Que Pierre
« de Vilaines, lorsqu'il acquit cette terre, donna
« lettres de rémission à un criminel[1]. Qu'autre-
« fois les seigneurs d'Yvetot avoient battu mon-

à portée de Rouen, Dieppe, etc., devait indubitablement augmenter, pour eux, tous les avantages que leur présentait le port en question. Quelques auteurs ont pensé que c'est à cette nécessité de procurer au commerce un lieu où il pût se livrer en toute sécurité à ses différentes opérations, qu'Yvetot est redevable de son affranchissement total, et de la grande prospérité dont cette ville jouit durant les quatorzième et quinzième siècles.

Et en effet, on voit bientôt les étrangers se rendre d'Harfleur à Yvetot, pour vendre ou échanger leurs marchandises. Les Espagnols, les Portugais, les Aragonais y viennent en foule, et, par leur concours, la ville acquiert aussitôt une assez grande importance.

[1] Les lettres dont il est ici question portent la date de 1417; quant au criminel, il se nommait Jean Tourville. Les seigneurs d'Yvetot avaient droit de vie et de mort sur leurs vassaux; les sentences qu'ils prononçaient étaient en dernier ressort.

« noie [1]. Qu'un certain jour le roy de France « ayant entré dans la terre d'Yvetot, dit qu'il n'y « avoit plus de roy en France, etc. »

Louis XI, en vertu de cette enquête, confirma les franchises et les priviléges de la terre d'Yvetot; et, vers le mois d'octobre 1464, il

[1] D'après la tradition, la *monnaie* des princes d'Yvetot n'était autre chose qu'un petit morceau de cuir, au centre duquel un clou d'argent ou d'un autre métal était adapté. Voici ce que dit, à ce sujet, l'auteur de la *Description de l'arrondissement d'Yvetot:* « Le cabinet de MM. d'Albon renfermait ancienne- « ment plusieurs médailles ou jetons, dont nous possédons un « dessin. Composés, pour la plupart, d'un grossier alliage de « cuivre et de plomb, ces jetons étaient *coulés* et non *frappés*. « En 1767, époque où fut rédigée la notice à laquelle nous « empruntons ces détails, ces jetons étaient encore au nombre « de quarante-huit dans le chartrier d'Yvetot : ils offraient onze « sujets différents. Le plus ancien, appartenant à l'an 1558 « (ou 1559, d'après notre mode actuel de diviser l'année), « était visiblement destiné à perpétuer le souvenir de l'érection « de l'église d'Yvetot en collégiale, par Jean d'Yvetot, IIIe du « nom. Cette pièce représente saint Jean tenant son agneau « entre ses bras. Cette figure est fort bien exécutée pour l'é- « poque. La tête est pleine de grâce et de douceur ; les cheveux « retombent en longues boucles sur les épaules ; les pieds et

donna au seigneur de ce domaine le nom de *prince*, dans les lettres qu'il lui fit expédier à ce sujet.

Le titre auguste de *roi* s'est encore rencontré dans un bon nombre d'actes, tant publics que particuliers.

En ouvrant l'*Histoire de Charles VIII*, par

« les jambes sont nus ; le saint est vêtu d'un manteau très élé-
« gamment drapé ; la légende et l'exergne portent : YVEST.
« ECCLESIA. SANCTE IOHANNE. La seconde de ces médailles
« (portant le n° 5) représente Martin d'Yvetot monté sur son
« trône (espèce de petit escabeau à quatre pieds), et couronné
« du cercle royal (sans branches ni fleurons), donnant l'acco-
« lade fraternelle à un nommé Bobé, d'Yvetot, président ou
« grand-maître d'une confrérie de Saint-Gilles ou de Saint-Éloi.
« Autour on lit : MAISTRE YVOTI BOBE E. SE. SCT. EG.
« (*Maistre Ivetoti Bobe e societate sancti Egirii* ou *Eligii*);
« sur le revers : SIT NOMEN. DNI. BENEDICTVM 1414. Martin
« d'Yvetot est représenté vêtu d'une espèce de blouse ou cotte
« d'armes serrée à la ceinture ; il a les cheveux longs, comme les
« moines d'alors ou nos prêtres d'aujourd'hui. Il est à remarquer
« qu'il existe encore, de nos jours, dans les environs d'Yvetot,
« une famille portant le nom de Bobé. La pièce troisième (n° 4)
« est de John Holland, maire de Bordeaux, auquel, ainsi que
« nous l'avons vu plus haut, Henri V, roi d'Angleterre, avait
« donné le domaine d'Yvetot en 1419. Elle porte : IOHANN.

Godefroy, on trouve, page 611, un rôle sur lequel furent portés, en 1491, les gages des cent gentilshommes attachés à la maison royale. Parmi eux figure, après *Louis, Monseigneur de Luxembourg*, capitaine des dits gentilshommes, *Messire Jean Baucher, chevalier, roi d'Ivetot*, lieutenant, pour la somme de *quatre cents livres*.

« HOLLANDVS. IVET. DOM. 1420. La quatrième (portant le « n° 11), représente un puits avec sceau, corde, manivelle, « et plusieurs autres signes qu'il est impossible de reconnaître ; « autour est cette légende : HAVRITE. AQVAS. CV. GAVDIO. « DE PVTEO. Cette pièce a été visiblement fabriquée en 1464, « par Guillaume Chenu, roi d'Yvetot, à l'occasion de la con- « struction d'un puits public : ce puits fut béni par tout le clergé « de la ville, et on chanta, en actions de grâces, un *Te Deum* « dans la collégiale. Il est encore connu aujourd'hui sous le nom « de *Puits du Château*. La pièce cinquième (portant le n° 1 de « la collection) représente un cheval frappant la terre de son « pied ; d'un côté est cette inscription : YVETOT. PRINCEPS, « et, de l'autre, celle-ci : MONETA. MAR. BEL. 1550 (*Moneta* « *Martini Bellaii*) ; elle paraît avoir été faite à l'occasion d'un « marché aux chevaux fort important, établi à Yvetot en 1550, « par Martin du Bellay, prince d'Yvetot. Les autres types « datent de 1552, 1600, 1611, etc. ; ils n'offrent rien d'inté- « ressant. »

Dans divers manuscrits; on voit que Jacques Chenu, fils de Guillaume Chenu, Jean Baucher, qui sans doute avait épousé une fille de Jacques, fils puîné de Guillaume, et Jean Chenu, fils aîné de Perrot, prirent successivement la qualité de *roi.*

Enguerrand de Monstrelet, dans les additions à son histoire, rapporte, folio 233, que le roi d'Yvetot mourut à Lyon, en l'an 1500, le 26 juillet; c'est indubitablement de Jean Baucher qu'il veut parler. Plusieurs actes publics et privés, procès-verbaux et lettres royales, des années 1402, 1450, 1464, 1491, 1492, 1493, 1498, 1499, 1525, etc., accordent tous aux seigneurs d'Yvetot la qualification royale.

Cependant, T. Duplessis nous dit qu'il a trouvé des lettres de François Ier, du mois de mai 1543, et du mois de juillet 1544, qui ne donnent au seigneur et à la dame d'Yvetot que le titre de *prince* et *princesse;* il prétend aussi en avoir découvert de Henri II, du 26 décembre 1553,

qui, tout en remettant les priviléges du prétendu royaume d'Yvetot dans toute leur vigueur, en exceptent néanmoins la souveraineté en dernier ressort, ainsi que l'avait fait Henri V, roi d'Angleterre, par celles du 22 février 1419.

Après le règne de Henri, les noms de *roi* et de *royaume* ont commencé à disparaître dans les actes. La fille unique que laissa Jean Chenu, transporta la seigneurie d'Yvetot à l'illustre maison du Bellay, l'une des plus considérables de France, en épousant Martin du Bellay, troisième des fils de Louis du Bellay, seigneur de Langey.

Martin du Bellay, après la mort de Guillaume, son frère aîné, gouverneur du Piémont, devint propriétaire de la terre de Langey, dont il prit tous les titres.

François Ier avait une si grande confiance en cet homme, qu'il ne balança pas à l'employer dans la guerre, dans des ambassades importantes, et dans diverses autres missions dont il s'acquitta toujours d'une manière fort avantageuse. Ce fut

pour payer dignement ses services, que le roi le chargea de gouverner la province de Normandie, en le nommant chevalier de son ordre.

Aux avantages et privilèges dont jouissaient les seigneurs d'Yvetot, nous devons en ajouter deux autres très importants; le premier consistait dans l'exemption de la foi et hommage, et à ne point tomber en la garde du roi, ou du duc de Normandie; le second, de jouir des *hauts-jours*, ce qui, en termes féodaux, signifie une haute justice en dernier ressort.

Par ses lettres, datées du mois de juillet 1544, François Ier avait confirmé ce dernier; mais une grande promptitude ne fut pas apportée, par le Parlement de Rouen, dans la vérification ou l'enregistrement de ces lettres, et il ne les enregistra même qu'en y glissant plusieurs modifications. Martin du Bellay, que sa femme, Isabeau Chenu, avait rendu seigneur d'Yvetot, obtint, en octobre 1553, plusieurs lettres de jussion qui furent présentées au Parlement de Normandie; mais le

procureur général persista néanmoins dans son refus de donner des conclusions différentes de celles que déjà il avait prises. La cour décida que *très humbles remontrances seraient faites à sa Majesté,* et elle délégua, pour cette mission, plusieurs présidents et conseillers avec le procureur général.

L'ambassade judiciaire essaya de démontrer au roi qu'il était important, pour la nation, qu'il n'y eût aucune terre, dans le royaume, décorée des insignes de la souveraineté, et que, si les lettres de juillet 1544 et celles de jussion du mois d'octobre 1553 étaient maintenues, la prérogative dont la terre d'Yvetot pourrait se glorifier deviendrait, sous certains rapports, nuisible aux intérêts de l'état.

Le hasard voulut que Martin du Bellay se trouvât justement auprès du roi lorsque les envoyés du Parlement vinrent demander l'annulation de pièces qui l'intéressaient à un si haut point. Ce seigneur, fort de la bienveillance royale dont il se sentait investi, plaida lui-même sa cause au pied du trône, et, après avoir fait

preuve de véhémence et de fermeté dans le développement de ses arguments, il déclara, en concluant, qu'*il se remettait entre les mains de sa Majesté, pour en agir ainsi qu'elle l'aviserait bien.* Ce fut cette circonstance qui détermina Henri II à excepter, comme nous l'avons dit plus haut, la souveraineté en dernier ressort, du nombre des priviléges, droits et prérogatives de la terre d'Yvetot, lorsqu'il vint à les renouveler par ses lettres du 26 décembre suivant. Elles furent enregistrées au Parlement, le 12 janvier de l'année 1554; le 24 mai à la Chambre des comptes; et le 29 novembre à la Cour des aides.

Quant à la garde-noble[1], dès le règne de Louis XI, elle avait été déjà vivement contestée

[1] Aux temps féodaux, les enfants mineurs, après la mort de leur père, mère, ou autre prédécesseur, tombaient en la garde du seigneur, dont ils tenaient par foi hommage le fief-noble qui leur était échu, soit fief de haubert ou membre de haubert, jusqu'à un huitième.

Les fiefs de haubert étaient ceux auxquels il n'y avait aucune dignité annexée. Ce mot *haubert* vient du nom de certaines armu-

aux dames d'Yvetot, car la mort de Guillaume Chenu, qui laissa tous enfants en bas âge, n'ayant précédé que de quelque temps celle du curé d'Yvetot, Charles de France, duc de Normandie, présenta à la cure, au préjudice de la veuve Clémence du Frenoy, et son acte de présentation fut accueilli et validé par l'archevêque de Rouen.

De son côté, cette dame, dans la conviction de ses droits, présenta aussi, mais elle n'obtint de l'archevêché qu'un refus formel, qui toutefois ne la déconcerta pas. En cette occasion, elle eut recours à la justice royale, et la démarche qu'elle fit le 22 février 1466 auprès de sa Majesté, lui valut des lettres patentes qui confir-

res que les seigneurs portaient lorsqu'ils se présentaient sous les étendards de la nation. Ces armes s'appelaient *haut-bergeron;* c'est ce qui fit qu'on appela toutes sortes de fiefs, à cause desquels les seigneurs devaient servir le roi, *haut-bergers*, ou fiefs de haubert.

Le suzerain avait la jouissance de ces fiefs, à la charge d'élever ses enfants. On ne pouvait marier les filles sans son consentement.

maient, dans les termes les plus explicites, son droit de garde-noble, et qui furent mises de suite à exécution. Le curé présenté par le duc de Normandie fut forcé de céder la place à celui que Clémence du Frenoy avait choisi. Néanmoins, Hardouine Chenu, veuve de Robert Le Bœuf, tante des enfants mineurs que Perrot Chenu avait laissés en mourant, ne put obtenir la garde-noble; elle fut donnée par le roi à Réné de Clermont, baron de Cesi, qui y fut maintenu par provision contre le tuteur desdits enfants Guy Chenu. Terrien, dans ses *Commentaires sur la coutume de Normandie*, p. 173 et 174, cite l'arrêt du Parlement qui fut rendu à ce sujet.

Sur les anciens registres de l'archevêché de Rouen, on voit encore que le roi lui-même présenta à la cure de Saint-Clair-sur-les-Monts, en 1681, comme ayant la garde-noble du seigneur d'Yvetot[1]. Cependant, Duplessis prétend que l'on

[1] *Mercure de France*, septem. 1723, p. 1941 et 1942.

est fondé à supposer que cette présentation n'eut point son effet, car, dit-il, on cite quatre arrêts du conseil de ce temps, en faveur du tuteur : un, qu'on a oublié de dater, deux autres des 20 et 27 septembre 1681, et un quatrième du 3 juin 1687. Cette prérogative dont jouissaient les enfants mineurs des seigneurs d'Yvetot, de ne pouvoir tomber en la garde du roi ou du duc de Normandie, fait voir que ces seigneurs étaient réellement exempts de foi et hommage ; c'est pourquoi, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, François Ier, par ses lettres du mois de mai 1545, les avait maintenus dans cette franchise.

De leur côté, les habitants d'Yvetot n'étaient tenus à aucunes taxes ni impositions, car les lettres que nous avons citées, il y a un moment, de Louis XI, de François Ier et de Henri II, établissaient ces privilèges d'une manière fort précise. Cependant, les officiers du domaine et des aides les inquiétaient si souvent, que Henri II sentit, en 1557, la nécessité de déclarer qu'ils n'étaient

nullement contribuables au taillon. Plus tard, Charles IX et Henri III, qui portèrent un intérêt tout particulier à la dépendance d'Yvetot, reconnurent que les habitants de cette terre ne devaient qu'à leur seigneur le droit de quatrième.

La Cour des aides voyant, sans doute, dans cet acte de libéralité royale, quelque passe-droit ou une diminution dans la perception des impôts, refusa d'enregistrer les lettres de Henri III. Mais les seigneurs étaient en si grande faveur à la cour, que la veuve de Martin du Bellay (Isabeau Chenu), s'en plaignit au roi, et qu'en 1579 et 1580, elle obtint de sa Majesté deux arrêts du conseil privé, qui la maintinrent dans ses droits.

A côté de ces deux arrêts, nous en citerons un troisième rendu par le même conseil, le 11 février 1584, qui donne une idée des faveurs dont nos souverains, à cette époque, se plaisaient à combler cette localité. Par ce dernier, les habitants d'Yvetot sont généralement affranchis des tailles, des subsistances et toutes autres impositions, et

il est expressément ordonné que les sommes auxquelles ils avaient été taxés leur seront restituées. Et par ses lettres de l'an 1600, le roi Henri IV déclara formellement que son intention n'avait jamais été de comprendre Yvetot dans la révocation générale des droits, prérogatives et priviléges mentionnés dans son édit de 1598.

Outre cela, il y a encore à citer deux sentences du Bureau des finances de Rouen en faveur des habitants de la terre d'Yvetot : l'une du 20 août 1642, l'autre du 23 décembre 1652. Une ordonnance rendue par l'intendant de la généralité de Rouen (M. de la Berchère), en la même année 1689, deux arrêts du Conseil, du 14 août et du 25 septembre 1696. Il existe aussi une ordonnance de M. de Graville, intendant en la généralité de Rouen, en date du 5 août 1720, puis un arrêt du conseil, du 19 juin de l'année 1725.

Quoi qu'il en soit, l'abbé Des Thuileries n'a pas omis de remarquer que le bourg d'Yvetot, à l'époque même où il écrivait (1726), *ressortissait*

du grenier à sel de Caudebec, et que les franchises de cette terre étaient alors restreintes aux habitants du lieu; en sorte que les vassaux qu'avait cette seigneurie dans les paroisses voisines où son fief s'étend, n'y avaient aucune part.

Revenons à Martin du Bellay.

On sait qu'il composa plusieurs mémoires très curieux sur tous les événements remarquables attachés au règne de Francois Ier, à partir de 1515 jusqu'au couronnement de Henri II. Il termina sa carrière à Glatigny, dans le Perche, le 9 mars 1559, ne laissant pour postérité que deux filles, dont l'aînée, Marie, princesse d'Yvetot, qui épousa Réné du Bellay, son parent, baron de la Lande, chevalier de l'ordre du roi. En 1588, Réné du Bellay fut député aux États généraux. De son mariage avec la princesse d'Yvetot, sont issus: 1° Jacques du Bellay, mort en bas-âge; 2° Pierre du Bellay, baron de Thouarcé, mort sans postérité; 3° Martin, dont nous allons parler; 4° Claude du Bellay, abbé de Savigny; 5° Marie

du Bellay, mariée à Georges Babou de la Bourdaisière; 6° Anne du Bellay, mariée à Antoine d'Appelvoisin de la Chataigneraye; 7° Rénée du Bellay, qui fut mariée à Gilbert de la Haye; 8° Anne du Bellay, abbesse du Nioiseau; et 9° Isabelle du Bellay, prieure de Beaulieu.

La seconde fille de Martin du Bellay (Catherine) épousa Charles de Beaumanoir, seigneur de Lavardin.

Mais jetons ici un coup d'œil sur les événements politiques qui vinrent troubler la tranquillité et l'état de prospérité où se trouvait alors la localité dont nous essayons de tracer un aperçu historique. Autant les xiv° et xv° siècles avaient fourni d'heureux jours à cette ville, autant la fin du xvi° fut désastreuse pour elle. L'époque la plus funeste pour Yvetot fut, sans contredit, celle des guerres de la Ligue. Son commerce, qui avait pris tant d'extension depuis l'établissement des marchés pour la vente et l'échange des productions étrangères, s'anéantit presqu'entièrement. Les

troupes des deux partis trempèrent souvent leurs mains dans le sang des habitants de cette cité, qui devint le théâtre de drames sanglants et continuels; les soldats du duc de Parme, aussi bien que ceux de Henri IV et du duc de Mayenne, la livrèrent successivement au massacre, au pillage et à la plus affreuse dévastation.

Nous rappellerons, en passant, l'anecdote suivante, que presque tous les auteurs ont consignée dans leurs chroniques. Henri IV, depuis quelque temps, méditait un plan d'attaque, au moyen duquel il devait, ou envelopper ses ennemis, ou être bloqué lui-même par eux. En 1589, cette action s'engagea, mais le brave Henri se vit apparemment obligé de se cacher avec plusieurs gentilshommes, dans un moulin de la dépendance d'Yvetot[1]. « *Allons, Messeigneurs*, dit-il, en se

[1] Ce fait, reproduit depuis par tant d'écrivains, fut consigné d'abord par M. Pinson de la Martinière, procureur du roi en la juridiction des Eaux et Forêts, à Paris, dans ses *Relations de la Principauté d'Yvetot*. On sait que ce moulin a donné son nom

retournant vers ses compagnons d'infortune, *si par malheur je perds le royaume de France, je suis au moins assuré d'avoir celui d'Yvetot.* » Ceci fut dit en riant par le joyeux Béarnais, qui conservait le ton de la plaisanterie, même au milieu du danger.

Mais, en 1592, au mois de mai, pendant que les ligueurs, commandés par le duc de Parme, se rendaient maîtres de Caudebec et ravageaient les environs, le roi vaillant, à la tête de quinze mille hommes d'infanterie, et de huit mille chevaux, vint se poster devant la ville d'Yvetot, où était cantonnée, sous les ordres du duc de Guise, une grande partie des forces du duc de Mayenne[1].

au quartier du *Vieux-Moulin*, et qu'il était situé sur un terrain aujourd'hui labourable, à la jonction des rues de Rétimare et de l'Etang-hors-Ville. Depuis quelques années, ce champ est devenu, dit-on, la propriété de M. Pouchin, de Rouen.

[1] Le duc de Guise n'avait été chargé du commandement de ces troupes qu'à cause de l'état de souffrance où se trouvait alors le duc de Parme : on sait que, quelque temps auparavant, ce dernier avait reçu, au siége de Caudebec, une blessure fort grave, dont il mourut peu de mois après.

Parmi les rangs de cavalerie que commandait Henri IV, on remarquait plusieurs gentilshommes de haut lignage, tels que le duc de Montpensier, les sieurs d'Humières, de Souvré (qui plus tard obtint le bâton de maréchal de France), de Soudès, et autres capitaines distingués. Les attaques, qui se renouvelaient chaque jour, furent très sanglantes. Dans l'espoir d'électriser ses soldats, le duc de Parme crut devoir se faire porter en chaise au milieu d'eux, pour les haranguer; mais, en dépit de son zèle, la défaite fut telle dans une de ces escarmouches, que le fils du duc, Ranuce Farnèze, eut son cheval tué sous lui. Les soldats de Henri IV firent prisonnier le maréchal de camp Louis de la Châtre, avec plusieurs autres gentilshommes qui l'accompagnaient. Malgré cela, les ligueurs parvinrent à se soustraire à leurs poursuites; le duc de Parme ne trouva son salut que dans la fuite; il se sauva, le 18 mai 1592, avec une vingtaine de chevaux qui lui restaient.

On ne saurait vraiment dire tout ce qu'ont dû

endurer, à cette époque, la ville et les environs d'Yvetot. Là, des bâtiments ruraux, des granges, des métairies entières, étaient livrés au pillage, ou devenaient la proie des flammes, pour la simple et frivole distraction des troupes belligérantes. Ici le vol, le meurtre; plus loin c'étaient des fleurs virginales souillées par la brutalité immonde de soldats indisciplinés; et une foule d'autres atrocités qu'il est toujours pénible de rappeler aux descendants de ceux qui ont été victimes de tous ces désordres.

Perdant l'espoir d'amener ses ennemis à une bataille rangée, Henri IV les fatigua jour et nuit, au moyen d'attaques réitérées qu'il leur livra, jusque dans le camp qu'ils occupaient, entre Yvetot et Caudebec. Il mettait surtout le plus grand soin à leur intercepter les munitions de bouche, de sorte qu'ils ne tardèrent pas à subir les effets d'une extrême disette.

Blessés tous deux, les ducs de Parme et de Mayenne étaient complètement hors d'état de

prendre le commandement de leurs troupes[1]. Enfin, Henri IV parvint, après plusieurs tentatives, à les envelopper entièrement, dans un hameau connu sous le nom du Vieux-Louvetot, sur la paroisse du même nom, entre la commune du Bois-Himon et la forêt de Maulévrier. Les ligueurs, au nombre de trois mille, furent complètement mis en pièces; ils étaient commandés par le sieur de la Bourlotte, qui fut fait prisonnier, et, après une action où le carnage fut affreux, ils laissèrent plus de deux mille hommes sur le champ de bataille.

Laissons Madame la comtesse de Genlis[2] nous raconter l'issue de cette affaire :

[1] Veuve de ses principaux chefs, leur armée se désorganisait de jour en jour; le maréchal de Biron, dans une de ses excursions militaires, leur enleva un fort détachement de cavalerie qui s'était cantonné dans le village de Rançon. Les ligueurs voulurent se mettre sur la défensive, mais plus de 400 de leurs soldats furent tués ou faits prisonniers; les royalistes s'emparèrent de presque tous leurs bagages, de leurs chevaux et de l'argent destiné à la solde des troupes.

[2] *Histoire de Henri-le-Grand.*

« La nuit survint pendant cette action. Le roi,
« au lieu de songer à se reposer, l'employa tout
« entière à se préparer à de plus grands avan-
« tages. Jugeant que l'armée ennemie, déjà épou-
« vantée et à demi vaincue, était si serrée dans
« son camp que le nombre lui nuisait plus qu'il
« ne pouvait lui servir, il ne balança pas d'en-
« treprendre de l'y forcer. Il fit avancer, toute
« la nuit, six pièces de canon qu'il pointa sur le
« retranchement du camp. Il visita son armée,
« traça ses dispositions, donna ses ordres qui
« furent ponctuellement exécutés : les succès pré-
« cédents donnaient à toutes ses paroles une
« autorité qui rendait dociles les plus mutins.
« Alors, il attendit avec impatience le point du
« jour, croyant fermement que sa proie ne pou-
« vait lui échapper. Mais, quel fut l'excès de sa
« surprise et de son chagrin, lorsque les pre-
« miers rayons de l'aurore lui firent découvrir
« toute l'armée ennemie transportée au-delà de
« la rivière ! Est-ce une fable, s'écria Sully ? est-

« ce une illusion? A peine le roi et toute son ar-
« mée pouvaient-ils en croire leurs yeux[1].

« Le prince de Parme avait pressenti la réso-
« lution du roi, de l'attaquer le lendemain dans
« son camp; il sentit que, s'il ne pouvait se reti-
« rer, il était perdu. Dans cette extrémité, il
« recueillit le fruit de sa rare prudence; il fit re-
« monter toute la nuit la rivière à des bateaux
« qu'il avait eu la précaution de rassembler à peu
« de distance, et, malgré sa blessure et la con-
« fusion qui régnait dans son camp, il donna de
« si bons ordres, que la nuit même il fut construit
« un pont sur lequel il fit passer, avant le jour,
« toute son armée et son bagage; ensuite il fit
« mettre le feu au pont et à la plus grande partie
« des bateaux, qui fut brûlée ou emportée par le
« courant de la rivière. C'est ainsi que se termi-
« na cette lutte intéressante d'activité, de talens

[1] Ce fait étonnant prouve combien le roi était mal servi par ses espions, car, quelle que soit sa sécurité, un général d'armée doit toujours en avoir. (*Note de Madame de Genlis.*)

« militaires et de courage, entre ces deux princes,
« les plus grands capitaines de l'Europe.

« Farnèse envoya un trompette au roi pour lui
« demander ce qu'il pensait de cette retraite. Le
« roi répondit qu'il ne se connaissait point en
« retraite, et que la plus belle retraite du monde,
« il l'appelait une fuite. »

Henri IV ne s'aperçut de cette manœuvre qu'après que l'avant-garde, le corps d'armée et tout le matériel d'artillerie de son ennemi, furent passés. Il fit braquer de suite plusieurs pièces de canon, sur les hauteurs voisines de Caudebec, pour tirer sur le pont. A la tête de sa cavalerie, il voulut charger le camp du prince de Parme, mais le feu du fort et celui des redoutes que ce général avait eu soin de faire élever à chaque extrémité du pont pour le protéger, le contraignirent de s'en écarter.

Le fils du prince, qui, deux jours avant, avait failli être tué dans l'affaire dont nous avons parlé, faisait partie de l'arrière-garde. « Il eut le loisir,

« dit le P. Daniel[1], de faire embarquer l'artille-
« rie d'en deçà. Tout étant passé, il fit brûler le
« pont, et ne quitta point le bord malgré l'artil-
« lerie du roy qui commençait à tirer, que la plus
« grande partie des bateaux ne fût incendiée ou
« emportée par les eaux du fleuve. »

Cette retraite, aussi hardie qu'ingénieuse de la part du général espagnol, auquel elle valut son salut et celui de son armée tout entière, et qui fut un si grand désappointement pour notre bon roi Henri IV, sera toujours considérée comme un prodige, dans les pages de nos annales militaires. Elle eut lieu le 22 mai 1592.

Ce fut en 1600 que Henri IV confirma les privilèges de la terre d'Yvetot[2].

[1] *Histoire de la Milice française.*

[2] Ces privilèges furent aussi confirmés depuis par une foule d'arrêts, lettres patentes, édits, ordonnances et sentences des 20 août 1642, 28 décembre 1652, 23 avril 1658, 7 mars 1654, 30 mai 1657, 31 décembre 1689, 14 août et 23 septembre 1696, 16 août 1697, 12 septembre 1711, 5 août 1720 et 19 juin 1725.

Martin du Bellay, dont la carrière politique et administrative fut toujours si irréprochable, demeura constamment l'ami intime du Béarnais; on dit même que l'amitié du monarque pour ce seigneur frisait quelquefois la familiarité. Des auteurs rapportent qu'en mai 1610, lors du couronnement de la reine Marie de Médicis, qui avait lieu dans l'abbaye royale de Saint-Denis, le roi de France dit, en s'adressant au grand-maître des cérémonies, qui avait omis de réserver une place pour Martin du Bellay : « *Je veux que l'on donne une place honorable à mon petit roi d'Yvetot, selon sa qualité et le rang qu'il doit tenir.* »

Martin du Bellay, troisième fils de Réné, baron de la Lande, devenu veuf de Louise de Savonnières de la Bretesche, demanda et obtint la main de Louise de la Châtre, dont il n'eut aucuns descendants. Les enfants issus de son premier mariage furent: 1° Réné du Bellay, marquis de Thouarcé, lieutenant du roi en Anjou, marié à Bretagne d'Avaugour, et mort sans postérité, en

1627; 2° Charles du Bellay, dont il va être parlé ci-après; 3° Martin du Bellay; 4° Marie; et 5° Louise, tous trois morts fort jeunes.

En 1650, plusieurs religieuses qui, à cette époque, résidaient à Limai, faubourg de Mantes, désiraient, depuis quelque temps, se fixer dans une autre contrée. Elles obtinrent de Charles du Bellay, seigneur d'Yvetot, la permission de transférer dans ce bourg leur établissement religieux. Le même seigneur accorda, deux ans après, pareille autorisation à des Bernardines de Paris. Mais ces deux maisons ayant rencontré de trop grandes difficultés dans les formalités qu'exigeait sans doute leur institution, Judith-Françoise Soyer d'Intraville, religieuse de l'abbaye de Bival[1], et

[1] Bival était une abbaye de l'ordre de Citeaux, située dans un vallon solitaire, sur la commune de Neuville-Ferrière, à deux lieues de Neufchâtel. On ne connaît pas au juste l'époque de sa fondation. Toutefois, on assure qu'elle fut établie pour des filles, dans le laps de temps compris entre la fondation de l'abbaye de Beaubec, et la mort de l'impératrice Mathilde, mère de Henri II, roi d'Angleterre, c'est-à-dire de 1128 à 1167,

Charlotte Doulé, prieure de cette abbaye, qui elles-mêmes n'avaient pu parvenir à fonder un

mais apparemment avant l'année 1154, car le monastère de Bondeville, près Rouen, qui avait été formé par des religieuses de Bival, existait à cette dernière époque.

Dès son origine, le couvent de Bival était assujetti au monastère de Beaubec, dont l'abbé gouvernait et dirigeait les religieuses. Il administrait même leur temporel. C'est pourquoi plusieurs de ces religieux résidaient annuellement à Bival. Après quelques années, les biens des deux maisons furent confondus à un tel point, qu'ils semblaient ne produire qu'un seul et même revenu. L'abbé de Beaubec, dont l'unique et visible but était de supprimer le couvent en quelques années, prit bientôt le parti de ne plus admettre aucune novice à la profession monastique. Ce moyen était en effet infaillible pour arriver promptement à l'anéantissement total de la communauté des dames de Bival. Ces religieuses se plaignirent hautement de cette espèce d'absolutisme, et Guillaume et Robert de Bival, sinon fils, du moins les proches parens des fondateurs, prirent fait et cause pour elles. L'affaire fut chaleureusement poursuivie, et les religieux de Beaubec furent forcés de renoncer à la direction des religieuses, ainsi qu'au pouvoir et à la supériorité dont ils jouissaient sur leur couvent. Il fut procédé au partage des biens, et les religieuses de Bival, sans abandonner les constitutions de Citeaux, passèrent immédiatement sous la juridiction de l'archevêque de Rouen. Ces faits eurent lieu en 1175. Ce fut alors que les religieuses élurent une abbesse. Jusque là, elles

couvent de leur ordre[1] à Auffay, ainsi qu'elles en avaient mûri le projet depuis long-temps, et bien que l'archevêque de Rouen leur en eût donné son consentement dès 1647, tirèrent parti des entraves que les autres ne pouvaient surmonter, et mirent à profit les bonnes dispositions dans lesquelles elles trouvèrent le seigneur d'Yvetot. « Charles du Bellay, dit T. Duplessis, donna les mains à leur établissement, en 1657, et l'archevêque de Rouen l'autorisa par lettres du 9 juin de la même année; mais, par la teneur de ces mêmes lettres, le nouveau monastère était censé ne devoir être soumis qu'à la règle de Saint-Benoît sim-

n'avaient eu que des prieures. Comme elles se trouvaient désormais soumises à l'ordinaire, il n'est pas étonnant que les religieuses de Saint-Saëns, de Bondeville, de Neufchâtel et d'Yvetot, qui en étaient sorties, ne voulussent, à leur exemple, reconnaître que la juridiction de l'archevêque. — Les guerres du quinzième siècle avaient totalement ruiné l'abbaye de Bival, et ce n'avait été qu'avec beaucoup de peine qu'elle était parvenue à se relever,

[1] A l'ordre de Citeaux.

plement; le prélat n'y avait fait mention, ni des statuts, ni des usages, de Citeaux; et, vingt ans plus tard en 1678, on ne le regardait au Parlement de Rouen que comme une maison de religieuses bénédictines. »

L'église du couvent d'Yvetot porta primitivement le nom de ***Saint-Hyacinthe***, mais les religieuses en construisirent une nouvelle en 1711, sous l'invocation de la ***sainte Vierge***, qui subsista jusqu'aux évènements révolutionnaires[1].

Comme Charles du Bellay, qui, en 1622, épousa Hélène de Rieux, n'eut pas d'enfants de son mariage, ce fut Antoine Saladin d'Anglure de

[1] L'assemblée nationale, par son décret du 12 juillet 1790, sur la constitution civile du clergé, supprima tous les monastères en France, et, le 30 août 1792, la Convention rendit un autre décret qui ordonna la mise en vente, par lots séparés, au profit de la nation, de tous les biens et dépendances abbatiales et monastiques. Les religieuses d'Yvetot, ainsi que celles de tous les autres monastères et cloîtres, furent obligées d'abandonner leur couvent, qui a donné son nom à la rue où il était situé. Cet emplacement, aujourd'hui, sert de tribunal civil et de maison d'arrêt.

Savigny, comte d'Estoges, fils aîné de Charles Saladin d'Anglure et de Marie Babou de la Bourdaisière, qui hérita de ses biens. Par la substitution qui en fut ouverte, les aînés mâles de la noble famille d'Anglure de Savigny, se trouvèrent revêtus du nom de Du Bellay, et ils portèrent, depuis, les armes de cette maison, en devenant propriétaires de leur terre et titulaires du marquisat. Il est à remarquer que, dans la substitution dont nous parlons, le domaine d'Yvetot ne fut pas compris.

Suivons l'ordre chronologique des seigneurs de cette terre.

Nous avons fait mention de l'alliance de Anne du Bellay, fille de Rénè, et de Marie du Bellay, avec Antoine d'Appelvoisin, seigneur de la Chataigneraye, Rénè d'Appelvoisin, aussi seigneur de la Chataigneraye, fut le seul enfant issu de ce mariage, qui épousa Marie de Sains, dont il eut Marie d'Appelvoisin, dame de la Chataigneraye et de la Motte-Rousseau.

Celle-ci, au mois de juin 1648, devint l'épouse

de Claude-Bonaventure de Crévant, seigneur de Bruilles. Ce fut par cette alliance que la principauté d'Yvetot, échue, après la mort du marquis du Bellay, à la famille d'Appelvoisin, passa dans la noble maison de Crévant. Aussi, dans plusieurs actes du XVII[e] siècle, on trouve le titre de *prince d'Yvetot* octroyé à Claude de Crévant, sixième fils de Réné de Crévant, seigneur de Cingé.

Ce gentilhomme n'eut que deux enfants : Louise-Marie de Crévant, morte le 1[er] avril 1685, sans s'être mariée, et Julie-Françoise.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la ville d'Yvetot avait été, en 1418, lors de la domination anglaise, presqu'entièrement incendiée ; les guerres de la ligue apportèrent tour-à-tour, sur son territoire, le meurtre, le pillage, avec tous les désastres auxquels ne peut se soustraire le pays que la fatalité rend le théâtre des batailles ; et cependant, malgré toutes les souffrances qu'eurent à endurer les habitants d'Yvetot en 1592, le destin ne les tenait pas quittes ; il leur réservait

encore une secousse bien terrible. Depuis que cette ville avait été saccagée par les troupes des ligueurs ou par celles des royalistes, un siècle presqu'entier s'était écoulé au milieu de la paix et de la tranquillité, et néanmoins les traces du désordre belliqueux n'étaient pas encore entièrement effacées partout. Quoi qu'il en soit, le règne de Louis XIV fut bien favorable au commerce. La sage et habile administration de Colbert lui avait rendu une grande partie de son ancienne activité. Si nous en croyons un ancien mémoire que cite un auteur moderne, il y avait dans l'enceinte d'Yvetot cinq halles « destinées à la vente des grains, aux cordonniers, aux bouchers, aux filassiers, aux merciers et aux drapiers. »

Deux fois par semaine, une foule considérable de marchands, tant de Rouen que des campagnes, s'y rendaient aux jours du marché. Tout semblait promettre à Yvetot un avenir prospère, lorsque le 20 août 1688, jour à jamais néfaste dans les annales de cette ville, un épouvantable incendie éclata

dans ses murs, et réduisit en cendres presque toutes les maisons du centre. Au bas d'un acte d'état civil, découvert dans les archives de la mairie de Sainte-Marie-des-Champs, est mentionné, sans toutefois beaucoup de détails, ce terrible évènement.

Les habitans que la flamme avait ruinés, et qui se trouvaient sans asile par suite de cet affreux sinistre, éprouvèrent de cruelles privations. Ils virent bientôt la misère succéder aux quelques années de tranquillité qui avaient suivi tous leurs maux et toutes les douleurs et calamités du XVIe siècle. Réduits, la plupart, à la dernière extrémité, ils eurent recours à la générosité de M. le maréchal d'Humières, alors chargé de la tutelle de Mlle de Crévant. Cette illustre famille, qui vivra éternellement dans le souvenir des amis de l'humanité, ne resta pas sourde aux prières des victimes de la funeste catastrophe; elle répandit à pleines mains ses bienfaits sur les malheureux que la flamme avait dénués de toutes ressources,

et, à force de largesses et de libéralités, la plus grande partie du désastre se trouva en quelque sorte réparée.

Mademoiselle Julie-Françoise de Crévant, à qui Yvetot appartenait, apporta cette principauté en dot à son mari, lors de son alliance avec Camille d'Albon, marquis de Saint-Forgeux, seigneur d'Avanges. Ces jeunes époux, dont toute l'ambition était de faire le bien, s'occupèrent activement à mériter le titre de réparateurs de la ville d'Yvetot. Ils reconstruisirent presque toutes les maisons des rues de l'Eglise et du Calvaire. Mais il est apparemment dans la destinée des personnes vertueuses de n'avoir que peu d'années pour se faire admirer et bénir, car la douce et bienfaisante épouse de M. d'Albon ne devait pas voir s'accomplir sa vingt-huitième année; elle fut moissonnée le 23 novembre 1698. Les deux enfans qu'elle laissa furent: Louis d'Albon, qui ne vécut que peu d'années, et Françoise d'Albon.

Ce fut en 1771 que Camille d'Albon IIIe du nom,

prince d'Yvetot, reconstruisit l'église paroissiale qui alors tombait en ruines, et était d'ailleurs trop petite[1]. Sur le portail, on lit ces mots : DEO VIVENTI CAMILLUS III. (*Voyez plus loin le chapitre sur l'église.*)

Le même fit édifier, en 1786, à côté de l'ancien château, la *Halle aux grains* sur le frontispice de laquelle on voit encore cette inscription :

GENTIUM COMMODO
CAMILLUS III
MDCCLXXXVI.

La famille d'Albon était l'une des plus nobles de France ; un de ses rejetons a épousé la fille de M. Duval, riche fondeur, à Breteuil. Mlle Victorine-Louise-Marguerite d'Albon, issue et héritière de la branche aînée, à qui appartenait le domaine d'Yvetot, est devenue l'épouse de M. le baron Eustache-Louis de Vauquelin des Chênes[2].

[1] L'ancien clocher d'Yvetot servit aux observations astronomiques de Cassini.

[2] Le dernier prince d'Yvetot, Camille d'Albon, s'est fait connaître dans les lettres par quelques essais de politique sur la Hollande, la Suisse, etc., et plusieurs autres morceaux littéraires.

La perception des droits de principauté était confiée à un M. Delamotte, chez qui les contribuables faisaient leurs déclarations et leurs versemens. A l'époque des évènemens de 1789, la terre d'Yvetot rapportait à la famille d'Albon un revenu de plus de 40,000 livres de rente.

Mais le gros nuage s'avançait rapidement et commençait à obscurcir l'horizon politique ; chacun même avait pu pressentir l'orage de la révolution, et prévoir une partie de ses désastres. L'Assemblée constituante, par ses décrets, supprima tous les privilèges en France, en même temps qu'elle imposait une constitution civile au clergé, et qu'elle créait un papier-monnaie sous le nom d'*assignats*. Les princes d'Albon, ainsi dépossédés de leur revenu, n'hésitèrent pas à remettre entre les mains de M. Lucas, procureur fiscal, un pouvoir de vendre la majeure partie des biens qu'ils possédaient à Yvetot.

Ce fut sur la place de l'ancienne mairie, devant la *Halle aux grains*, construite par Camille

d'Albon III, qu'après la mort de l'infortuné Louis XVI, l'autorité jacobine fit élever la *Montagne nationale*, en assujettissant tous les habitans de la ville aux travaux de terrassement que sa confection nécessitait. Chaque citoyen armé d'une pioche, d'une brouette ou d'un louchet, était obligé de charrier patriotiquement des mottes de terre ou de les entasser sur l'éminence qui devenait de jour en jour plus haute. Sur le sommet de cette montagne, où un arbre de liberté avait été planté, les officiers municipaux venaient à chaque décade donner lecture au peuple des décrets que rendait le gouvernement révolutionnaire. Coiffés d'un bonnet rouge, un couteau suspendu à leur ceinture et une branche de chêne à la main, les plus *chauds patriotes* entonnaient des hymnes nationaux, en l'honneur de la Liberté, au nombre desquels *la Marseillaise* était constamment à l'ordre du jour.

Ce fut aussi sur la montagne que tous les écrits qui pouvaient fournir des souvenirs féodaux et

rappeler l'ancienne monarchie furent livrés aux flammes. On ne s'en tint pas là : tous les titres de noblesse saisis, tous les curieux manuscrits et les livres saints dont on avait dépouillé les riches abbayes des environs, périrent tour-à-tour dans ces étranges auto-da-fé, qui se renouvelèrent tant qu'il y eut des choses précieuses à brûler[1].

On ne sait que trop à quels excès le peuple français se laissa entraîner dans ces temps de sanglante mémoire. Sous la Convention nationale, quand la faction des *Jacobins*, dirigée par l'in-

[1] M. C.-A. Deshayes, à la page 163 de son *Histoire de l'abbaye royale de Jumiéges*, nous informe qu'il est possesseur de divers actes établissant que des trésors littéraires de ce monastère furent livrés au gouvernement par l'ignorance de ces temps de destruction et de vandalisme. « Ils sont rédigés, dit-il, dans un style à donner l'idée de l'esprit dont étaient animés ceux qui faisaient ces livraisons. « Dans un de ces procès-verbaux, qui ne parle que d'objets de peu de valeur, on voit que N. N. « ont déposé au district montagnard d'Yvetot, les restes des hochets de la superstition et du fanatisme, provenant de leur ci-devant église, à usage du ci-devant culte catholique. »

fâme Robespierre, l'eut emporté sur celle des *Girondins*, des listes de proscription furent bientôt lancées : on arrêta les nobles, et la France entière fut convertie en une immense prison et couverte d'échafauds.

Dans le courant du mois de février 1793, une femme dont la mémoire est encore si profondément vénérée dans le pays de Caux, madame la marquise de Nagu, fut arrachée de son château de la Mailleraye, et traînée à Yvetot, où elle fut retenue prisonnière avec sa fille unique, aujourd'hui madame la marquise de Mortemart. Ces dames, dont les seuls crimes étaient d'être d'une haute naissance et d'avoir chassé, à force de bienfaits et de libéralités, l'indigence loin du pays qu'elles ont habité si long-temps, ne partagèrent heureusement qu'une partie du sort fatal de tant d'autres victimes des actes insensés du régime sanguinaire de la terreur[1]. Elles furent mises en prison

[1] M. Legrand, ancien bénédictin de l'abbaye de Saint-Wandrille, s'étant démis de la cure constitutionnelle d'Yvetot,

d'abord au hameau du Grand-Fay, dans une propriété connue sous le nom de la ferme des *Zig-zags*, appartenant alors ou qui a appartenu depuis à madame Decomble; mais, quelque temps après, l'autorité ayant jugé à propos de les faire changer de cachot, c'est la maison qui forme l'encoignure des rues du Calvaire et de la Corderie, qui hérita de l'honneur de les renfermer.

Leur détention ne dura pas moins de neuf mois.

qu'il ne géra qu'un très court espace de temps, fut nommé *Agent du pouvoir exécutif*. Comme administrateur, M. l'abbé Legrand possédait d'excellentes qualités. Peut-être laissait-il quelquefois percer dans ses actes une nuance un peu trop marquée de despotisme; mais ce défaut en était-il un, dans ces temps où il n'y avait qu'un bras de fer qui pût gouverner une population aussi exaltée que l'était alors celle d'Yvetot? Il savait inspirer de la crainte aux jacobins, dont il réprimait les idées féroces au moyen de sages remontrances. Ce fut apparemment à lui, et au conseil municipal dont M. Harnois était président, que madame la marquise de Nagu dut son salut, car on prétend que le nom de cette noble dame, ayant été porté sur les *listes de proscription*, l'autorité d'Yvetot où elle était prisonnière, s'opposa toujours à son départ, en prétextant de graves indispositions de la *citoyenne Nagu*.

La douceur angélique et l'accent de bonhomie que Madame de Nagu conserva pendant le cours de sa captivité envers les gens du peuple choisis pour veiller sur elle, surent dépouiller ceux-ci de leur férocité, et son ame si grande et si généreuse triomphait à chaque instant de cette fureur insensée qu'ils appelaient leur patriotisme. Ils se surprenaient s'apitoyant malgré eux sur le sort de *la pauvre Marianne*. C'est que quelqu'inexorables que soient les hommes, l'affabilité et la bonté persévérantes de ceux qui se trouvent en butte à leur insensibilité, parviennent toujours à les fléchir. C'est qu'aussi Madame de Nagu, dont la renommée avait depuis long-temps déjà fait connaître les inappréciables qualités, n'était pas une de ces personnes qui font le bien dans le but d'en retirer une gloire petite ou grande; chacune de ses largesses n'était dictée que par son cœur, et elle éprouvait au fond de l'ame une vive jouissance en adoucissant les souffrances de l'indigent qui venait frapper à sa porte et lui tendre la main.

Combien de fois, en quittant tout-à-coup le délicieux ombrage de ses charmantes futaies, cette femme vertueuse n'avait-elle pas dirigé sa promenade vers la chaumière d'un pauvre vieillard infirme, qui s'était, le jour même, recommandé à son infatigable charité !

Madame la marquise de Nagu, l'idole des habitans de toute la contrée où est situé le beau domaine de la Mailleraye, et dont la vie s'est passée en dehors des événemens politiques, sauf le séjour qu'elle a fait en prison, avait 53 ans lorsque le gouvernement révolutionnaire la mit sous les verroux. Née en 1740, elle termina sa noble et sainte carrière le 14 décembre 1826, à l'âge de 86 ans[1].

Ce fut à peu près vers la même époque, qu'un bruit général se répandit dans tous les environs. On prétendit que des troupes anglaises étaient débarquées, et qu'une contre-révolution ne man-

[1] Nous devons ce renseignement à la complaisance de M. le vicomte de Mortemart.

querait pas d'avoir lieu dans le pays, si l'on ne se hâtait de prendre les armes pour repousser l'ennemi.

Les gardes nationales qui venaient d'être créées, mais qui étaient encore dans une complète indiscipline, se mirent en marche, suivies d'une foule de citoyens armés de piques, de fourches et de tous les instrumens les plus offensifs qu'il leur fut possible de se procurer, pour s'opposer à l'invasion britannique; mais ils ne tardèrent pas à acquérir une preuve de la fausseté des bruits que des gens mal intentionnés s'étaient plu à faire circuler. Toutefois, les jacobins qui, dans leur démence révolutionnaire, ne rêvaient que le pillage et le meurtre, profitèrent de cette circonstance pour se défaire d'un royaliste zélé, dont les opinions étaient, par malheur pour lui, généralement trop connues, et contre lequel les terroristes avaient eu soin de répandre divers bruits mensongers, dans le but de le perdre. Cet homme était M. Bucaille, propriétaire à Thiouville-la-Renard.

Quelques gardes nationaux, avec ce qu'il y avait de plus factieux parmi la populace, se rendirent à son habitation, qui fut aussitôt envahie par cette horde de gens, la plupart en guenilles, pour lesquels chaque crime était une victoire de plus.

M. Bucaille se voyant assiégé de la sorte, avait jugé prudent de s'enfermer chez lui; mais les furieux, considérant ou feignant de considérer la crainte toute naturelle de cet homme comme une preuve de la réalité des soupçons qu'on avait conçus, violèrent son domicile en se livrant aux actes les plus coupables; toute sa propriété fut complètement pillée et dévastée; une grêle de grosses pierres tomba dans ses croisées; mais comme, suivant leur gré, les portes ne cédaient pas assez vite aux coups qu'elles recevaient, plusieurs de ces bandits eurent, dit-on, l'idée de monter sur le toit à l'aide d'une échelle, et, l'ayant découvert, une partie de la troupe des révoltés put s'introduire dans la maison de M. Bu-

caille, qu'ils saisirent aussitôt et accablèrent des plus indignes traitemens.

Cependant les jacobins reconnurent, à leur grand regret sans doute, que l'intérieur du domicile de l'aristocrate n'offrait rien qui justifiât les bruits répandus sur son compte; au milieu de leur emportement, ils voulurent le contraindre à abjurer ses opinions, et à prêter le serment d'assister régulièrement à l'office des prêtres assermentés; mais le courage et l'énergie de cet homme de cœur, triompha de leur rage : il se laissa traîner hors de son habitation, et attacher sur une chaise.

Pendant que les sans-culottes mettaient déjà en joue l'honorable et innocent citoyen dont les plus grands crimes étaient de ne pas partager leurs farouches opinions, la malheureuse fille du royaliste, bravant la fusillade, vint se jeter tout éplorée dans les bras de son père, en le suppliant de céder prudemment à la volonté de ces hommes dangereux; mais les larmes de son enfant ne purent ébranler sa fermeté, et, ignorant apparemment à

quels débordemens et à quelles atrocités un peuple révolté peut se laisser entraîner lorsqu'il n'y a plus de digues au torrent de ses passions, il résista à toutes ses instances. Alors la populace arracha la fille des bras de son père; une lugubre détonation se fit entendre, et l'infortuné M. Bucaille tomba percé par le plomb meurtrier!

Ses assassins, non contens de s'être couverts de l'ignominie d'un semblable forfait, voulurent encore compléter l'œuvre de leur monstrueuse barbarie, en tranchant la tête du cadavre et en l'emportant triomphalement au bout d'une pique. Une autre escouade de ces brigands avait, dit-on, emporté la main, et, comme, en passant à Valliquerville, ce détachement força une veuve dont le nom nous échappe, à leur servir des œufs frais, ils placèrent la main droite de M. Bucaille sur la table, en guise de salière.

A leur retour à Yvetot, plusieurs des sans-culottes de cette ville, qui avaient été à Thiouville, se rendirent à l'assemblée municipale qui se tenait,

à cette époque, dans le local où est aujourd'hui le tribunal de la justice de paix, sous la présidence de M. Harnois. « Citoyen président, dirent ces terroristes, nous arrivons de Thiouville, le scélérat Bucaille n'est plus; nous lui avons fait son affaire, et, quoique nous soyons bien fatigués d'avoir fait la route à pied, nous venons te demander l'autorisation de faire, aujourd'hui même, pareille cérémonie à plusieurs têtes d'Yvetot qui ne peuvent être que nuisibles à la nation. »

— « Et si on vous le permettait, le feriez-vous ! » s'écria de toute la force de ses poumons M. Harnois dont le volume de voix était grossi par le transport de sa juste indignation. L'éclair de colère qui brilla alors dans les yeux de ce louable administrateur, fut si perçant, que les hommes sanguinaires qui avaient osé adresser cette audacieuse demande, s'enfuirent intimidés de la chambre du conseil municipal.

Le souvenir de cet administrateur sera toujours cher aux enfans d'Yvetot, car on peut dire qu'il

est un de ceux auxquels la ville est redevable d'avoir échappé à bien des maux dont, à une époque aussi terrible, elle a été plus d'une fois menacée[1].

La catastrophe de Thiouvillē fit craindre à l'administration que les bourreaux de Bucaille ne se portassent à d'aussi épouvantables excès envers quelques personnes honorables de la ville; c'est pourquoi elle jugea convenable de les faire enfermer dans la halle aux grains, pour les soustraire aux dangers.

Mais, quelque soin que prît l'autorité pour calmer la rage de ces forcenés, elle ne put néanmoins empêcher de piller la propriété d'un homme aussi respectable qu'inoffensif. Dans ses transports, la foule furieuse se porta un jour chez M. Rouland, rue des Arpens, dévasta sa bibliothèque, qui, dit-on, était fort belle, brisa de ma-

[1] M. Harnois (Jacques-Joseph-Pascal), président de l'administration municipale du canton d'Yvetot, est décédé le 1er messidor an V (19 juin 1797.)

gnifiques pendules, but son vin et jeta son argenterie dans un puits. Dieu merci, nous sommes trop jeune pour avoir connu les coupables auteurs de toutes ces turpitudes, mais leurs noms, que la tradition ne perd pas de vue, resteront encore longtemps sous le stigmate de la réprobation et de la haine des enfans d'Yvetot qui aiment leur pays.

Au moment où nous écrivons ces lignes, une personne notable qui est d'un âge à avoir vu bien des choses, et à laquelle nous sommes d'ailleurs redevable de plusieurs documens, nous assure que ceux des Yvetotais qui seraient le plus à portée de nous fournir des notes sur certains évènemens caractéristiques de l'époque de la terreur, ont d'assez légitimes raisons pour refuser de donner ces éclaircissemens. En effet, nous concevons facilement que ces gens-là n'aiment pas à voir mettre au grand jour des faits qui leur sont un titre de honte. Nous nous dispenserons de les consulter.

Ces désordres déterminèrent l'autorité à faire venir à Yvetot, comme garnison, un détachement

de cavalerie pour maintenir l'ordre parmi la populace, qui devenait de jour en jour plus mutine. On ne sait que trop à quelle classe de la société appartenaient, presque en général, les hommes qu'on appelait les *représentans du peuple.* Les arlequinades qu'ils jouaient dans l'église, alors convertie en *grenier d'abondance*, étaient des plus révoltantes : c'étaient de l'encens brûlé et des *discours* prononcés en l'honneur de l'infâme Marat, que le bras d'une héroïne venait heureusement de précipiter dans la tombe, et dont la statue ignoble était devenue l'objet d'un culte.

Tous les jacobins d'Yvetot qui constituaient la *Société populaire* étaient en correspondance directe avec la société-mère des jacobins de Paris; ils jouissaient même d'un assez grand crédit auprès de ce club plein d'influence, car ce ne fut qu'à leurs pressantes sollicitations que le district de Caudebec, établi depuis peu par l'Assemblée constituante, fut transféré à Yvetot.

Néanmoins, les habitans de Caudebec, dépos-

sédés de leur tribunal, firent encore, même lorsque la translation en avait eu lieu à Yvetot, quelques tentatives pour tâcher de rentrer dans toutes les prérogatives qu'ils venaient de perdre, et faire revenir le district dans la capitale de Caux; mais leurs démarches à ce sujet n'obtinrent pas le résultat qu'ils espéraient, car nous trouvons, inséré au *Bulletin des Lois*, 1er *trim. an* 2, un décret du 23 prairial ainsi conçu : « La Convention nationale, après avoir entendu son comité de division sur la demande de la commune de Caudebec tendant à ravoir dans son sein le chef-lieu de district transféré à Yvetot, passe à l'ordre du jour, et décrète que le chef-lieu de district restera définitivement à Yvetot. »

On sait que les souffrances du peuple durèrent jusqu'au 9 thermidor an III (27 juillet 1794), jour où, au grand contentement général, la tête de l'odieux Robespierre roula sur l'échafaud, à côté de celles de ses complices. Parmi les villes qui eurent à se réjouir de la mort du farouche

tyran, Yvetot ne fut pas la dernière à faire éclater la joie la plus vive. A la nouvelle du supplice de ce persécuteur des gens de bien, la population yvetotaise, comme celle des autres localités, sentit qu'une grande victoire était gagnée; des larmes de joie brillaient dans les yeux de tous nos concitoyens qui avaient eu à souffrir pendant si long-temps; on sentait que le fort de l'orage était passé, et que le calme allait renaître dans l'intérieur de la nation.

L'église d'Yvetot fut alors ouverte de nouveau et rendue au culte catholique. M. l'abbé Ingou fut choisi comme curé; mais son âge avancé et ses infirmités ne lui permirent de gérer cette cure qu'un espace de temps assez restreint. Son premier vicaire, M. Dujardin, lui succéda, et remplit les mêmes fonctions jusqu'à la réorganisation du clergé, époque où il fut lui-même forcé de céder la place à D. Pierre-Amand Bride, précédemment curé de Bolbec[1]. Cet ecclésiastique, générale-

[1] M. Bride avait été le dernier prieur de l'abbaye de Jumiéges.

ment estimé, sut mériter le titre de protecteur des malheureux de notre localité, en répandant sur eux les bienfaits dont tout bon père est prodigue envers des enfans qu'il chérit.

On aimera sans doute à se rappeler que cette époque fut aussi, pour le pays, celle d'une nouvelle splendeur, car les manufactures qui furent successivement établies à Yvetot, y apportèrent l'aisance en quelques années. Les filatures de MM. Lenoir-Aroux, Lefebvre (Barthélemy), Duchesne, Pouchin et autres, donnèrent tout-à-coup l'essor à la fabrique de nos toiles de coton, calicots, toiles flammées, bazins, siamoises et coutils. Pendant les beaux jours de l'empire, certes le commerce d'Yvetot était des plus prospères. Le fabricant, en transportant chaque semaine ses produits à la halle de Rouen, était à peu près certain de faire, sur la vente de ces marchandises, de très beaux bénéfices, et l'ouvrier tisserand recevait en même temps un salaire qui le mettait à même, s'il avait une nom-

breuse famille, de pouvoir l'élever convenablement.

A cette heureuse époque, tous les visages étaient rians et enjoués ; la misère et toutes les souffrances qui se traînent à sa remorque, étaient pour ainsi dire inconnues dans le pays; le rêve de notre bon roi Henri IV y était presque réalisé ; car, si l'ouvrier ne mettait pas chaque dimanche une poule à son pot, il lui était du moins possible d'aller joyeusement à la guinguette se délasser de ses travaux de la semaine devant quelque repas champêtre où régnait la gaîté la plus franche. Et puis, lorsque venaient les fêtes de Saint-Clair, toutes nos charmantes cauchoises, dont la beauté est devenue proverbiale, s'y donnaient rendez-vous ; les familles du pays hébergeaient leurs amis de toute la contrée. Les négocians de Rouen, avec lesquels nos fabricans étaient en relations commerciales, venaient rivaliser de luxe avec nos dames, dont les bonnets, véritables pyramides de dentelles, présentaient

parmi la foule élégante une sorte de variété aussi pittoresque qu'éblouissante. On peut affirmer que la Saint-Clair était alors, sinon celle où il se trouvait le plus de monde, du moins une des plus brillantes fêtes de village du département. La kirielle de cabriolets et de voitures de toute espèce, les nombreuses cavalcades qui s'y rendaient, donnaient à cette grande affluence un air de solennité des plus enchanteurs. Les plaisirs que la jeunesse y prenait se gravaient en consolans caractères dans sa pensée, et, à partir du jour même de la clôture de la fête, elle attendait avec impatience, durant toute une année, le retour du bienheureux mois de juillet.

Mais, hélas ! pourquoi faut-il que le bonheur des hommes soit éternellement subordonné aux caprices des événemens d'ici-bas, et à l'inconstance de la fortune, qui ne se plaît qu'à les priver aujourd'hui des bienfaits qu'elle leur prodiguait hier ! Qu'ils sont déjà loin de nous, ces jours prospères, et quelle décadence il a fallu subir !

Tous ces jours d'heureuse mémoire s'écoulaient sous l'administration d'un maire qui vivra toujours dans la pensée de ceux qui ont été ses administrés, et qui en transmettront eux-mêmes un doux souvenir à leurs descendans. Cet homme plein de zèle, que le Conseil municipal avait reçu dans son sein dès l'an II de la république, auquel même il avait octroyé le fauteuil de la présidence, que le premier consul nomma maire le 12 prairial an VIII, et qu'il maintint dans ces mêmes fonctions par son décret impérial du 18 mars 1808 [1]; cet homme était M. Charles-Juste-Amable Delalande.

Si les annales d'Yvetot eurent quelquefois à constater des réjouissances publiques et des momens d'une vive allégresse, les journées du 6 novembre 1803 et du 10 mai 1810 sont assurément les plus remarquables, car ces chères dates rappellent, la première, le passage dans notre

[1] Archives municipales d'Yvetot.

ville, de Bonaparte premier consul, et la seconde, celui de LL. MM. impériales Napoléon Ier, Empereur des Français, et Marie-Louise, son auguste épouse. On peut dire que ce furent de véritables fêtes de familles.

En 1803, la cérémonie se passa au milieu d'un enthousiasme qui serait peu facile à décrire. La foule qui encombrait la ville, où s'étaient rendus les habitans de toutes les campagnes environnantes, était innombrable. Tout le monde se pressait, s'écrasait, pour voir de près celui qui avait apporté une fin aux malheurs et aux calamités de la France, et celui qui, surtout, avait spécialement favorisé Yvetot dans la distribution des établissemens créés par le nouvel ordre de choses. La garde d'honneur, commandée pour le premier Consul, fut chargée de maintenir l'ordre dans les rues, en empêchant que son passage ni celui de sa garde fût obstrué[1]. Comme il venait de Cau-

[1] Archives municipales d'Yvetot.

debec, l'autorité locale, dans son *arrêté* (donné en l'hôtel-de-ville, le dimanche 2 brumaire an XI de la république française, et immédiatement affiché par tous les coins de la ville), avait invité tous les fabricans et marchands qui se trouvaient le long des rues de la Révolution, des Victoires et du Manoir, à exposer au-dehors de leurs boutiques les marchandises les plus saillantes de fabrique du pays. Les acclamations, les vivat qui partaient de toutes parts, exprimaient la joie sincère des habitans d'Yvetot auxquels ce jour solennel offrait l'occasion précieuse de témoigner au conquérant de l'Égypte le respect, l'admiration et la reconnaissance qui durent toujours attacher les véritables patriotes à sa personne sacrée !

Ce moment si mémorable dans les annales de notre ville, fut de courte durée, car, à peine le premier consul avait mis pied à terre à l'hôtel de la sous-préfecture, qu'il remontait en voiture et se dirigeait vers le Hâvre, d'où il devait nous revenir sept ans plus tard, muni du sceptre et ac-

compagné de son épouse, l'impératrice Marie-Louise.

Pour quiconque connaît l'esprit de nationalité des habitans du pays de Caux et surtout leur dévouement pour l'empereur, il sera facile de se faire une juste idée de l'enthousiasme et de la joie qui les anima, à la nouvelle du passage par Yvetot de LL. MM. impériales. Depuis plusieurs jours déjà, des détachemens de cavalerie de la garde impériale avaient été échelonnés sur toute la ligne que devait parcourir le vainqueur du monde. C'étaient des hussards, des chasseurs et des dragons, dont le magnifique uniforme resplendissait au soleil de mille rayons lumineux[1].

Le 10 mai 1810, vers dix heures du matin, la voiture de l'empereur était arrêtée à l'extrémité de la rue du Hâvre, sous l'arc de triomphe à côté duquel avaient été disposées plusieurs tentes pour les autorités et pour les *demoiselles d'honneur* qui

[1] Communiqué.

devaient présenter une corbeille de fleurs à l'auguste épouse du monarque sur lequel reposaient toutes les espérances de la France. L'arc de triomphe offrait un aspect assez grandiose ; on avait eu l'heureuse idée de pratiquer dans sa partie supérieure une sorte d'estrade décorée d'un feuillage verdoyant, sur laquelle étaient placés des enfans de chœur ailés, qui jetaient des fleurs au souverain et en jonchaient sa voiture.

Après les discours et toutes les paroles complimenteuses que l'autorité eut à adresser au gouverneur de l'Europe, et auxquels celui-ci riposta par une ou deux de ses phrases toujours marquées au coin du laconisme, une foule de jeunes et jolies cauchoises, vêtues de blanc et coiffées de leur bonnet obéliscal, adressèrent à leur tour un compliment à l'impératrice, et déposèrent dans ses mains un bouquet splendide.

Le ciel était pur et le soleil brillait de tout son éclat. Les bruyantes acclamations, les cris incessamment réitérés de *Vive l'Empereur ! Vive l'Im-*

L'empereur rencontra plus d'aplomb et de fermeté dans l'esprit de M. le Maire; lorsqu'il lui demanda depuis combien de temps il remplissait ses fonctions: « Sire, depuis que vous faites le bonheur de la France, » répondit M. Delalande avec une pleine assurance. Cette réponse plut à Napoléon, qui laissa percer sa satisfaction par un sourire amical.

On s'était flatté, à cause de l'heure à laquelle LL. MM. devaient arriver à Yvetot, qu'elles pourraient y déjeûner, et, dans cet espoir, un superbe festin avait été préparé, mais l'empereur, dont tous les instans étaient comptés, ne put accepter qu'un peu de rocaille. A midi, il était déjà remonté dans sa voiture, qui roulait sur la route de Rouen avec toute la rapidité dont ses chevaux étaient susceptibles.

Hélas! qui donc aurait pu prévoir, ce jour-là, tous les malheurs que la fatalité réservait à notre illustre héros! qui aurait prédit les tortures inouïes que notre belle armée, la plus formidable qu'il y

eut jamais, aurait à souffrir, deux ans plus tard, au milieu des neiges et sur des bords inhabités! Ce géant des batailles que le boulet n'osait atteindre, cet homme au caractère et au bras invincibles, ces troupes noircies par la fumée du canon, ces vétérans aux grises moustaches, qui faisaient trembler l'Europe entière : tous ont été victimes de l'infamie et de la plus noire trahison dans les plaines de Waterloo, le 18 juin 1815; et l'aigle radieux de la France, abandonné par ceux-là même dont le devoir sacré était de le seconder sous les murs de Paris, a été forcé de se réfugier sur la crête d'un rocher escarpé, et d'y mourir loin du pays qu'il chérissait!

Plusieurs habitans de Saint-Valery-en-Caux, partisans exaltés de la restauration, ne purent, à cette époque, contenir leur joie à la nouvelle des revers de Bonaparte. Avant que l'autorité de cette ville n'eût reçu d'ordres officiels du changement de gouvernement, ils se hatèrent de déployer un immense drapeau blanc, et accoururent à Cany,

avec la résolution de l'arborer aussi dans ce bourg. Mais ils furent bientôt victimes de leur opiniâtreté à vouloir anticiper sur les évènemens. On se rappelle qu'un certain nombre de troupes de ligne avaient été envoyées à Yvetot, pour maintenir l'ordre tant dans la ville qu'aux environs. Au moment où l'escouade de Saint-Valery allait entrer dans Cany, elle aperçut la troupe de ligne qui s'y rendait aussi; quelques-uns d'entr'eux eurent l'imprudence inqualifiable de faire feu sur ces soldats; ceux-ci, les prenant pour des *chouans*, les poursuivirent à outrance; et M. Rigaud fils, qui faisait partie des royalistes de Saint-Valery, tomba mort frappé d'une balle. Le père de ce malheureux reçut lui-même une blessure, et il fut amené en prison à Yvetot, comme moteur principal de cette échauffourée; mais le gouvernement des Bourbons, qui fut rétabli presque aussitôt, le mit en liberté.

Cette rencontre faillit être funeste au sous-préfet d'Yvetot, M. Legrand. Ce fonctionnaire,

que de méchantes langues avaient calomnié, fut noté comme l'auteur de la mort de M. Rigaud, et ce ne fut qu'en fournissant une preuve irrécusable qu'il était entièrement étranger à la rixe de Cany, qu'il parvint enfin à obtenir une pension à laquelle il avait cependant tout droit de prétendre.

Comme la chute du régime révolutionnaire avait été une époque de splendeur pour Yvetot, à cause de l'établissement de diverses manufactures qui apportèrent un développement dans notre commerce, de même la révolution de juillet lui a procuré aussi des avantages. Nous voulons parler des changemens notables qui ont, pour ainsi dire, métamorphosé la ville depuis les trois journées. Ainsi, à partir de cette époque, des rues et des chemins jusque-là impraticables ont été entièrement réparés; plusieurs rues ouvertes; d'autres élargies et remises en bon état. Des édifices publics ont été élevés; on a vu disparaître la vieille halle aux toiles, dont la couverture en

tuiles et les murailles d'argile, trouées en mille endroits, formaient le digne pendant de l'ancienne Boucherie, et de cet entourage d'échoppes en bois dont les toitures pourries tombaient par lambeaux.



L'ÉGLISE.

Nous sommes forcé d'avouer ici de nouveau qu'il est vraiment regrettable pour notre pays de ne pouvoir se recommander par aucun monument ni morceau d'architecture digne de quelqu'intérêt. Hélas ! Yvetot ne verra-t-il donc jamais, à la place de l'énorme monceau de briques, de cette masse informe qu'a fait élever Camille d'Albon, un portail gothique aux riches dentelles, orné d'une de ces belles rosaces rappelant le style du XIIIe ou du XIVe siècle, et surmonté de quelque charmante

balustrade à trèfles, se dresser majestueusement vers la place du Marché ! Tous ces grands verres blancs tenus par des branches de fer et des mailles de plomb, d'où tombe une lumière trop vive, feront-ils enfin place, quelque jour, à des fenêtres ogivales ornées de verrières aux reflets doux et modérés, qui ne tolèrent à l'intérieur des temples qu'un demi-jour vaporeux, si favorable au recueillement et à la prière !

De quelque côté qu'il porte ses regards à l'intérieur de l'église d'Yvetot, l'amateur des objets d'art ne saurait y découvrir nul sujet capable d'attirer son attention, aucune ancienne toile animée de quelque production d'élite, aucune de ces sculptures gothiques, ni de ces reliefs en pierre qui enrichissent la plupart des monumens religieux. Néanmoins, depuis quelques années, le gouvernement a doté notre temple d'une copie de la *Descente de Croix* de Jouvenet, qui est due aux pinceaux de l'un de nos compatriotes, M. Doutreleau. On sait que ce jeune peintre d'his-

toire religieuse a envoyé, cette année, à l'exposition des produits des Beaux-Arts de Rouen, un *Ensevelissement du Christ*, dont la presse rouennaise s'est accordée à faire l'éloge, et qui a valu la médaille à son auteur[1].

La chapelle des fonts baptismaux est décorée d'un tableau représentant le *Baptême de Jésus-Christ*, qui, sans être exempt de critique, possède cependant des qualités. La partie du torse du Christ qui se trouve dans la demi-teinte, est assez heureuse; le modelé des articulations dénote un artiste qui n'était pas étranger aux études anatomiques et au jeu des muscles. Les draperies sont aussi vraiment bien traitées, mais, dans le portrait de saint Jean-Baptiste, le dessin nous a paru médiocre. Cette page de peinture est l'œuvre d'un artiste italien, M. L. Laurenti, qui l'exécuta en 1812. En face, dans la chapelle où l'on a placé un grand

[1] Le lecteur peut se reporter principalement à un charmant article publié par Madem. Amélie B....., dans la *Revue de Rouen*. (Juillet 1845.)

crucifix sur un rocher demi-circulaire, on voit, peinte sur le plâtre de la muraille, une sorte de vue de Jérusalem sous un ciel noir et orageux. Le gros nuage qui est au-dessous de cette pâleur livide de la lune; ce soleil, couleur de sang, placé sur le côté gauche du tableau, tout cela est assurément au-dessous de la médiocrité artistique, et, cependant, il est juste de dire que cette décoration, tout grossièrement faite qu'elle est, produit beaucoup d'effet à une distance suffisante. Nous croyons devoir engager les personnes chargées de veiller à l'entretien et au nétoyage de l'église, de faire disparaître l'énorme couche de poussière qui masque cette peinture, et nous espérons que l'on accueillera d'autant plus facilement notre réclamation, que des ouvriers sont présentement occupés à l'intérieur de l'église. Nous n'avons pu découvrir le nom de celui qui a décoré cette chapelle; cependant, nous pensons que ce travail, ainsi que le plafond de la chapelle de la Vierge, sont d'un sieur B. Pécheux, qui a fait le

Jésus au sépulcre qu'on voit sur le devant de l'autel.

A propos de peinture, nous croyons pouvoir rapporter ici l'anecdote suivante, qui du reste est assez peu connue.

Pendant les fonctions de M. l'abbé Fussien, ancien curé d'Yvetot, on voyait encore, dans la chapelle de la Vierge, une fresque représentant l'*Annonciation*. L'ange Gabriel, comme dans la plupart des tableaux du même sujet, n'avait pour vêtement qu'une courte et très légère tunique. Cette quasi-nudité de l'esprit céleste apparaissant à la Vierge, scandalisa un jour l'un des vicaires d'alors, lequel, tout en disant son bréviaire, entretenait un petit commerce clandestin avec les arts en général et la peinture en particulier. Un beau matin que notre Raphaël en soutane se sentait bien inspiré, il s'arme tout-à-coup de sa palette, et, crac! à l'aide de quelques coups de pinceau, il vous passe une paire de culottes à l'ange auquel ce nouvel accou-

trement prêtait un petit air furieusement terrestre.

Cette piquante métamorphose frappa de stupéfaction le sacristain, qui ne fit qu'un saut de l'église chez M. le curé pour l'avertir du miracle; mais l'abbé Fussien ne tarda guère à trouver le sens de l'énigme, et il invita sévèrement le vicaire-peintre à modérer son amour pour l'art, et à conserver pour lui seul toutes ses heureuses inspirations. L'ange Gabriel fut donc de nouveau dépouillé de son déguisement, et il reparut deux jours après avec son costume primitif. Cette fresque a été depuis recouverte d'une peinture verdâtre, lors d'une nouvelle décoration de la chapelle[1].

Nous ne devons pas oublier de dire que le maître-autel est un objet digne de l'attention des amateurs. Ce superbe morceau en marbre, dans la confection duquel la scie n'a eu presque rien à faire, puisque tous les compartimens, pour ainsi

[1] Ce fait nous est communiqué par un ecclésiastique qui nous en a garanti l'authenticité.

dire, en sont exécutés à l'aide du ciseau, provient de l'ancien couvent des Chartreux de Rouen, ainsi que nous l'a assuré l'honorable M. l'abbé Bobée, curé actuel d'Yvetot. Les belles armoires de la sacristie sont celles qui figurèrent jadis dans la sacristie de l'église abbatiale du monastère de Saint-Wandrille. Elles sont ornées de riches sculptures du style de la Renaissance, parfaitement en harmonie avec tous les sujets qui décorent le frontispice de chacune des parties de ce cloître célèbre. On peut encore s'arrêter devant un bas-relief qui orne la chaire à prêcher. Il représente saint Jean-l'Évangéliste, la plume à la main, et accompagné de son aigle qui étend les ailes. On lit au-dessous cette phrase latine : « *Quasi aquila ascendet et avolabit.* » La partie supérieure de cette chaire est supportée par deux arbres que l'on peut prendre pour des palmiers, et se termine par un pélican entouré de ses petits. Comme objet de menuiserie, cette chaire est fort remarquable.

Le jeu d'orgue dont vient d'être dotée l'église,

sort des ateliers de MM. Girard et Cie. Son excellente qualité a été justement appréciée par le célèbre Danjou, organiste de Notre-Dame de Paris, qui a été envoyé à Yvetot exprès.

Nous serions injuste si nous omettions de payer ici le tribut d'éloges qui appartient si légitimement au talent de l'artiste que le conseil de fabrique à choisi pour toucher cet instrument. M. Charles Krehmer n'est pas un professeur moins habile pour diriger l'éducation musicale de nos jeunes et studieuses pianistes, qu'il n'est remarquable par son exécution brillante. Déjà ses aimables élèves de la ville et des environs, dont le nombre grandit tous les jours, ont lieu de reconnaître l'efficacité de ses leçons et de ses conseils, et, avec un peu de temps, elles parviendront immanquablement à surmonter les obstacles et les difficultés de l'art.

HOSPICE-ASSELIN.

Si les pauvres d'Yvetot eurent quelquefois à bénir la main de personnes charitables qui aimèrent à apporter un soulagement à leur misère et à leur dénuement, certes ils ne reçurent jamais de plus grand bienfait que celui qu'ils tiennent de la pieuse générosité de M. Louis-Jules Asselin-Desparts, fondateur de l'hospice de cette ville.

Cet ami de l'humanité, sentant arriver le terme de sa carrière, voulut en mourant laisser de lui un souvenir de vénération dans la localité qui déjà

plus d'une fois, avait été témoin des actes de sa noble libéralité à l'égard de la classe indigente et malheureuse.

Il quitta son habitation de la Neuville-Champ-d'Oisel au mois de mars 1816 pour se rendre à Versailles, où il possédait aussi plusieurs propriétés, entr'autres une maison rue des Bons-Enfans, qui était son pied-à-terre lorsqu'il venait en cette ville, et où il fit appeler le 22 juin M. Desjardins, notaire, pour rédiger ses dispositions testamentaires.

Au nombre des legs que M. Asselin-Desparts fit à diverses personnes, et notamment celui d'un diamant d'une valeur de trois mille francs, en faveur de M. Demalherbe, avocat à Paris, il fit don à la ville d'Yvetot de plusieurs biens et rentes évalués à une somme de 99,574 fr. 42 c., dont le produit, ainsi que le revenu, devaient être employés à fonder dans cette localité un hospice qui porterait son nom.

En effet, Louis XVIII, par son ordonnance

donnée au château des Tuileries, le 7 mars 1817, chargea M. le baron Delalande, maire de la ville d'Yvetot, de prendre les mesures nécessaires pour assurer à l'hospice fondé par le testateur la propriété de tous les objets compris dans le legs mentionné en l'article 1er du testament. Après que M. le maire eut rempli les formalités envers Madame veuve Lucas de Lestanville, de Rouen, sœur et unique héritière du testateur, et que celle-ci eut accepté la donation faite par son frère à notre ville, ce qui ne demanda pas un délai bien long, l'administration s'occupa de suite de la formation de cet établissement de bienfaisance. Mais le choix d'un local convenable fut une chose dont la commission administrative eut à se préoccuper quelque temps. Néanmoins, sur le rapport de l'un de ses membres, elle prit le 4 novembre 1817 une délibération par laquelle elle consentait à prendre à loyer, pour quelques années, la maison d'un sieur Isaac située rue du Manoir. Cet emplacement, bien que fort restreint, suffi-

sait cependant, car, à l'époque de la fondation, on sait quelle répugnance insurmontable tous nos indigens éprouvaient au seul nom d'hospice. Mais, trois ou quatre ans plus tard, le nombre des malades s'était déjà augmenté; et la commission administrative ayant pris en 1820 le parti d'acheter, rue du Calvaire, une auberge qui avait pour enseigne : *A la ville de Rouen*, l'hospice y fut aussitôt transféré.

Ce fut en 1827 que, dans leur sagesse, et sur le rapport d'un de leurs membres, les administrateurs sentirent la nécessité de joindre aux soins prodigués à tous les malades les secours de notre religion. Ils ne se dissimulèrent pas de quelle urgence était l'érection d'une chapelle dans l'intérieur de l'établissement. M. le membre rapporteur fit part en même temps à l'administration qu'une petite maison attenante à l'hospice, et qui se trouvait à vendre, convenait pour cette destination. La maison en question fut donc achetée, et la chapelle de l'hospice, qui, au moyen de la ces-

sion faite dernièrement par la commission administrative à la ville, de l'établissement rue du Calvaire, servira désormais aux audiences de la justice de paix, fut bâtie immédiatement.

On sait combien le nombre des malades admis à l'hospice d'Yvetot s'est accru : l'inconvénient que l'on avait rencontré en 1820 dans le local du sieur Isaac se présenta de nouveau ; il fallut songer à se procurer un emplacement plus vaste, et on se détermina, sur l'avis de M. Cousture, ancien sous-préfet d'Yvetot, et aujourd'hui membre de la chambre des Députés, à bâtir, sur la propriété même du fondateur, le spacieux hospice situé sur le bord de la route du Hâvre, dans une position des plus salubres, et qui n'est habité que depuis le jour de Saint-Michel 1841.

L'hospice d'Yvetot est desservi par des religieuses d'Ernemont.

LES DAMES-BLANCHES.

A l'extrémité de la rue du Petit-Bois, sur la place du Champ-de-Mars, et dans un emplacement autrefois à usage de manufacture, se trouve le pensionnat de jeunes demoiselles tenu par des religieuses vulgairement appelées les *Dames Blanches*, à cause de leur costume qui se compose d'une robe de laine blanche et d'une sorte de pèlerine de semblable étoffe. Néanmoins personne n'ignore que ces religieuses sont les *Dames des*

Sacrés-Cœurs et de l'Adoration perpétuelle[1]. Leur établissement d'Yvetot, ainsi que ceux de Cahors, du Mans, de Séez, de Sarlat, de Rennes, de Tours, de Troyes, de Mortagne, de Vincennes, de Sainte-Maure, d'Alençon, de Rouen et de Châteaudun, ne sont que des dépendances de la célèbre communauté de Picpus établie à Paris. La fondation de cette pieuse société est l'œuvre d'une femme non moins recommandable par ses hautes vertus que par ses titres de noblesse, remontant à l'époque la plus reculée. Cette femme fut Henriette Aymer de la Chevalerie, née au château de la Chevalerie, en Poitou, le 27 août 1767, et morte à Picpus le 23 novembre 1834.

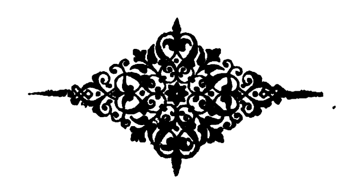
La direction du pensionnat d'Yvetot est confiée à une dame qui a droit à nos éloges les plus sin-

[1] D'après les règles de cette institution, il doit y avoir *perpétuellement*, devant l'autel de la chapelle, une religieuse *en adoration*. C'est un devoir dans lequel ces dames s'alternent d'heure en heure. Celle qui vient en adoration est vêtue d'un long manteau écarlate, qui, contrastant avec ce costume blanc, achève une parure vraiment des plus gracieuses.

cères. Madame Constantine Yver réunit à toutes les qualités qui constituent la femme supérieure, cet abord doux et bienveillant, ce ton exquis de la bonne société qui ont tant de charmes; et ceux de nos lecteurs qui ont pu avoir quelques rapports avec elle ne désapprouveront certainement pas l'hommage que nous aimons à lui rendre.

Ces dames se dévouent d'une manière spéciale à l'éducation de la jeunesse. Elles ont, pour les enfans qu'elles instruisent, une tendresse toute maternelle, ne négligent rien pour leur former le cœur et l'esprit, et les accoutumer à la pratique de la vertu. La parfaite et sage émulation qui règne au milieu des études, contribue puissamment aux progrès si sensibles des élèves, qui ont été constatés depuis plusieurs années, et qui ont valu au pensionnat un accroissement considérable, accroissement qui, nous n'en doutons pas, aura encore de l'extension. Cette maison reçoit les enfans des familles distinguées de la ville et des en-

virons ; aussi, indépendamment des élémens d'éducation ordinaire, les arts, qui sont aujourd'hui indispensables aux demoiselles de distinction pour paraître dans le monde, y sont-ils cultivés avec un soin tout particulier.



LA CHAPELLE DU SÉMINAIRE.

La chapelle gothique qui vient d'être édifiée dans la dépendance du séminaire d'Yvetot, a été construite d'après les plans de M. Robert, jeune ingénieur qui a abandonné cette carrière pour entrer dans les ordres ecclésiastiques.

L'extérieur de ce petit temple a quelque chose de léger et de gracieux. Le tracé de ces fenêtres ogivales est surtout très heureux et fait honneur à M. Robert. Lorsque la balustrade à jour et les clochetons règneront sur l'entablement de l'édi-

fice, il sera pleinement satisfaisant à l'œil de l'amateur. Il est à regretter, néanmoins, que ce monument religieux se trouve accolé au grand corps de logis du séminaire. L'architecte n'aurait-il donc pu l'en isoler ?

Une chose que nous n'avons jamais pu comprendre, c'est l'incroyable idée qu'ont eue Messieurs les abbés d'aller percher une Vierge sur la pointe du toit de cette chapelle ; ceci est d'une bizarrerie sans exemple. Le croissant sur lequel on a placé la mère de Jésus a déjà donné lieu, de la part des méchans, à plus d'une maligne observation !

Le séminaire d'Yvetot, dont l'établissement remonte à 1826, renferme aujourd'hui environ une centaine d'élèves internes.

Cependant, les pères de famille d'Yvetot et des environs, qui tiennent moins à inspirer à leurs enfans du goût pour la carrière cléricale qu'à leur procurer les bienfaits d'une instruction complètement suffisante pour des hommes destinés

à devenir d'honorables commerçans, des cultivateurs estimés ou d'habiles artisans, trouvent dans notre ville le choix entre deux pensionnats fort bien tenus et jouissant à juste titre de la meilleure considération.



BIOGRAPHIE.

Il est fort peu de villes qui ne puissent se glorifier d'avoir vu naître des hommes plus ou moins remarquables. Yvetot possède aussi les siens, et la voix publique s'associera entièrement à celle de l'auteur dès qu'il aura cité les Delalande, les Trupel et autres dont il sera fait mention plus loin.

— M. le baron DELALANDE (Charles-Amable), chevalier de la Légion d'honneur, était issu d'une famille fort recommandable du pays de Caux, qui lui donna l'éducation que recevaient alors tous

les jeunes gens favorisés de la fortune. Lancé de bonne heure dans les affaires et le commerce, il y déploya ce tact exquis dont devait se ressentir plus tard sa carrière administrative. En effet, il était encore bien jeune lorsque la confiance de ses concitoyens l'investit des charges les plus importantes de la cité. Toujours il se montra dévoué à la cause publique, au maintien de l'ordre, au bonheur de ses subordonnés. Doué d'un extérieur très digne, que relevait encore sa ressemblance parfaite avec Louis XVIII, M. Delalande sut continuellement se montrer bon sans faiblesse, ferme sans raideur, généreux sans ostentation. Accessible à tous, gracieux pour chacun, M. Delalande portait dans le monde cette courtoisie de langage, cette fleur de politesse, cette amabilité de caractère qui faisaient le charme des cercles où il se trouvait; et l'homme qui avait énergiquement menacé les Anglais de les faire mitrailler lorsqu'ils voulaient, à l'époque des cent jours, jeter le trouble dans la ville, était, dans ses rapports particu-

liers, l'ami le plus dévoué, le censeur le plus indulgent qui pût être. Un savant, non moins remarquable par son mérite en tout genre que par ses hautes relations sociales, se rendait l'écho de tous ceux qui avaient apprécié M. Delalande, lorsqu'il assurait qu'il était extrêmement rare de rencontrer des hommes qui eussent autant d'esprit, de naturel, et autant de finesse d'esprit. Trente-six ans d'une administration toute dans l'intérêt du pays, avaient altéré la santé déjà chancelante de M. le baron Delalande, lorsqu'en 1829 il reçut de la duchesse d'Angoulême, à laquelle il fut présenté, lors du passage de cette princesse par Yvetot, cet éloge flatteur : « Monsieur Delalande, vous êtes le plus ancien de tous les maires de France, et celui dont les services multipliés excitent le plus ma reconnaissance et celle du gouvernement du roi. » Un an plus tard, M. Delalande résignait ses fonctions, afin de pleurer dans la solitude son fils unique, enlevé à la fleur de l'âge.

Cet honorable fonctionnaire suivit bientôt dans la tombe celui sur lequel reposaient ses espérances ; il mourut à son château du Vertbosc, sur la commune de Touffreville-la-Corbeline, le 10 octobre 1832, emportant avec lui les regrets universels, et laissant à ses successeurs une tâche bien difficile à remplir, mais dont, nous aimons à le dire, ils se sont jusqu'ici parfaitement acquittés.

— Mais, s'il est des hommes dont notre pays doive s'honorer, certes il n'y en a pas de plus recommandables, à cause des services éminens qu'il a rendus à la patrie, que M. Jean-Aimable Trupel, baron de l'Empire, colonel de l'ex-19e régiment de ligne. Ce noble débris de l'armée française est né à Yvetot le 12 janvier 1771. Il avait 20 ans et demi, lorsqu'en 1791 il fut incorporé, le 16 août, dans le régiment du Béarn, et envoyé en Amérique. De retour en France dès le 24 septembre 1792, il passa comme sergent-major au sixième bataillon de la Seine-Inférieure, et

suivit l'armée du Nord, où sa bravoure ne tarda pas à l'appeler au grade d'adjudant sous-officier, puis à celui de sous-lieutenant. Entré dans la 46e demi-brigade de ligne le 1er brumaire an V, il fut promu au grade de lieutenant de ce corps le 2 thermidor an VIII. Le 3 nivose an XIV fut encore, dans les phases de la vie militaire de M. Trupel, un jour mémorable : cette date est celle de sa nomination au grade de capitaine.

Ce fut le 25 février 1809 qu'on donna au 19e régiment de ligne le baron Trupel pour chef de bataillon, grade qu'il ne remplit que durant l'espace de trois ans, puisqu'une nouvelle promotion qui eut lieu en sa faveur l'élevait au grade de Major du même régiment le 18 juin 1812. Enfin, le 15 novembre de la même année, M. Trupel reçut les épaulettes de colonel, qu'il voulut toujours conserver; car l'empereur, dont il était l'ami sincère, ayant eu l'intention de faire de lui un général, le 11 juillet 1813, la modestie de notre honorable compatriote s'y opposa, et Napoléon,

qui avait reconnu toute la justice de récompenser ses services, voulut au moins lui accorder le titre de baron de l'empire.

Parmi une foule d'actions d'éclat dont ce brave a honoré sa carrière militaire, nous citerons la prise qu'il fit, seul, d'un obusier à la bataille de Hohenlinden, le 12 frimaire an IX. Lors de la retraite de Russie, armé de tout son courage et de ce désir brûlant de vaincre, il se trouva dans la forêt de Disna, n'ayant que quatre cents hommes, et, nonobstant ce petit nombre, il fit dix-huit cents prisonniers russes, le 21 septembre 1812. Au mois de novembre suivant, pour reprendre Borisow, aidé des quatorze cents hommes qui lui restaient de son régiment, il força quinze mille Russes à lui livrer passage sur la Bérésina, mais, victime de son courage, il reçut, dans cette action mémorable, un coup de feu qui lui traversa la cuisse gauche. Outre cette blessure, il avait aussi été, lors de la campagne de Pologne, frappé d'une balle au bras gauche à l'affaire du 5 juin

1807, qui eut lieu à Lomitten. La bataille de Heilsberg, le 10 juin suivant, fut également fatale à notre brave compatriote : le même bras qui avait été blessé à la prise du pont de Lomitten, reçut un second coup qui força le colonel à porter son bras en écharpe. Mais, de toutes les blessures qui lui étaient destinées, M. Trupel n'avait pas encore reçu la plus grave; c'était à Wagram que la balle d'un mousquet devait lui fendre le front, le 5 juillet 1809. La bataille de Leipsick lui fut encore bien funeste; elle lui valut, le 16 octobre 1813, un nouveau coup de feu qui lui a fracturé le tibia de la jambe gauche. Et enfin, à Waterloo, il fut dangereusement blessé d'un coup de feu à la poitrine.

M. le colonel Trupel est porteur de trois décorations. La croix de simple légionnaire lui fut donnée le 26 prairial an 12; il reçut au camp de Boulogne, le 26 mai 1810, celle d'officier de la légion d'honneur, et la restauration lui accorda celle de Saint-Louis en 1814.

Mis à la retraite en 1822, M. le baron Trupel aujourd'hui se repose sur ses nobles lauriers; il habite Rouen[1].

Nous pourrions assurément étendre ces notices, mais nous devons nous renfermer dans de justes limites. Cependant, nous ne passerons pas sous silence l'un de nos compatriotes dont le pays est déjà si fier : M. Gustave Rouland, naguère premier avocat-général à la Cour royale de Rouen, et aujourd'hui procureur-général à Douai. Tout jeune encore, M. Rouland s'est fait universellement estimer par la noblesse de son caractère et l'éminence de ses talens, qui lui ont procuré un avancement aussi rapide que mérité. Il est né à Yvetot le premier février 1806.

[1] En traçant ici la biographie de M. le baron Trupel, nous aurions été flatté de pouvoir y donner plus de développement et nous étendre sur un grand nombre d'actions mémorables de cet homme valeureux ; mais comme un extrait de ses états de service, ne contenant que des dates, est la seule pièce authentique qu'il nous ait été possible de nous procurer pour baser notre narration, nous avons été contraint, faute de détails, de nous renfermer malgré nous dans cette brièveté de style.

Quelques personnes nous ont assuré que M. Trébucien, orientaliste distingué et membre de l'Académie royale de Caen, était originaire de notre ville; cependant, nous n'avons pu nous en procurer aucune preuve authentique. Mais s'il ne nous est pas possible de formuler notre opinion sur ce point, il en est un autre sur lequel nous n'hésiterons pas à nous prononcer hautement, car nous pensons que notre devoir nous impose strictement l'obligation de détruire toute espèce de préjugé. La plupart des habitans d'Yvetot croient, nous ne savons à quel propos, que cette ville est la patrie de MM. Chappe frères, qui ont les premiers mis la télégraphie en application. Cette erreur se trouve même insérée dans un ouvrage statistique de M. Girault de Saint-Fargeau, intitulé : *Histoire nationale et Dictionnaire géographique des communes du département de la Seine-Inférieure.* Paris, 1828.

Quelque soit notre regret de ne pouvoir ranger parmi nos compatriotes ces hommes si éminemment

ingénieux, nous devons avouer que Claude Chappe, l'aîné des trois frères et neveu du célèbre astronome Chappe d'Auteroche, est né à Brûlon, dans le Maine, en 1763, et qu'il est mort subitement le 23 janvier 1805, à l'âge de 32 ans [1]. C'est lui qui est l'auteur de l'*Histoire de la télégraphie*, en 2 vol. in-8°.

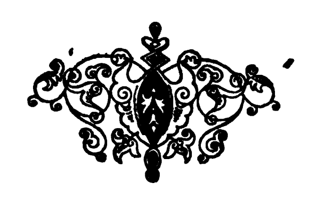
Jean-Joseph Chappe et Pierre-François Chappe, ses deux frères, se sont également livrés à l'art télégraphique. Le premier, après avoir été en 1791 député du département de la Sarthe à l'Assemblée législative, a depuis succédé à son frère dans l'emploi de directeur des lignes télégraphiques; et le second a été nommé inspecteur général dans la même partie [2]. Ce fut en 1791 que MM. Chappe firent, dans le département de la Sarthe, leur pays

[1] *Biographie universelle*, rédigée par une société de gens de lettres et de savans; Paris, 1813. — *Biographie nouvelle des contemporains*, *etc.*; par MM. A.-V. Arnault, A. Jay, J. Novins et autres, Paris, 1827.

[2] *Biographie universelle et portative des contemporains.*

natal, l'expérience de leur première méthode[1]. C'est donc sans fondement, et trompé qu'il aura été par quelques faux rapports, que M. Girault de Saint-Fargeau les fait natifs d'Yvetot. L'auteur de la *Description de l'arrondissement d'Yvetot* donne à peu près dans la même erreur ; celui-ci prétend qu'ils sont originaires de Louvetot.

[1] *Nouveau dictionnaire des origines, inventions et découvertes ;* de MM. Fr. Noël et Carpentier.



PROMENADE AUTOUR D'YVETOT.

Les environs se recommandent surtout à l'attention de l'étranger par la fertilité et la richesse de leurs campagnes. Les hauts massifs d'arbres dont l'ombrage rafraîchit en été les délicieuses habitations du pays de Caux, peuvent aussi faire l'admiration de l'amateur des belles plantations. Les pommiers et les poiriers, tout blancs de fleurs au printemps et chargés de fruits en automne, les plaines immenses couvertes de récoltes fécondes, salaire consolant qui dédommage le cultiva-

teur de ses pénibles travaux, donnent chaque année un démenti formel aux observations mensongères d'un agronome anglais [1] qui, dans ses rapports sur cette contrée, ne s'est attaché, on ignore par quel caprice, qu'à jeter de la défaveur sur nos principes agricoles. « Tout le pays, dit-il, est meilleur que la manière dont il est cultivé, et son misérable aspect indique assez quel pitoyable système d'agriculture est suivi dans ces campagnes, » système qu'il qualifie d'exécrable dans une autre partie de ses *Voyages*.

Quoique l'ouvrage dont il est ici question remonte déjà à une date élevée, et qu'un grand perfectionnement ait été apporté depuis dans les travaux ruraux du pays, rien ne saurait justifier le blâme gratuit que l'auteur se plaît à prodiguer aux agriculteurs des environs d'Yvetot. Certes, jamais reproches n'ont été moins mérités, et M. Noël, dans son *Essai sur le*

[1] Arthur Young, *Voyages en France*, *etc.*, 111, 317, 318.

département de la Seine-Inférieure, a fort bien senti qu'il était de toute justice de relever les torts de l'écrivain d'outre-mer envers les fermiers cauchois. Il les disculpe complètement du défaut de connaissances en agriculture, que l'obligeance d'Arthur Young leur avait prêté, et, après avoir rendu hommage aux résultats de leur économie rurale, il termine ses remarques en félicitant le pays sur son commerce et sa prospérité. « Mais, dit-il, il manque de l'eau à toutes ces belles campagnes. Combien le moindre ruisseau rendrait Yvetot florissant! comme il vivifierait en peu d'années le sol heureux de ce fertile pays! »

En effet, cette localité est totalement privée d'eau à cause de sa situation géologique. Le sol d'Yvetot a fait l'objet des études de plusieurs savans qui l'ont examiné et sondé avec une scrupuleuse attention pour tâcher de découvrir quelque canal souterrain; mais, soit que leurs recherches aient été infructueuses, soit que l'autorité locale ou supérieure n'ait pas jugé convenable d'entre-

prendre quelques expériences d'après leurs remarques, nul travail, jusqu'à présent, n'a été commencé, tendant à découvrir le trésor!

En sortant d'Yvetot par la route du Hâvre, le voyageur découvre quelques objets qui ne sont pas indignes d'arrêter ses regards et de délasser ses loisirs. Il a devant lui un immense tapis de verdure, sur un coin duquel se dessine le clocher pittoresque de Valliquerville. Ce clocher, surmonté d'une flèche en pierre dont la forme est des plus élégantes, n'est que du temps de la Renaissance, mais l'ensemble du monument réunit des constructions dont les époques sont incontestablement éloignées les unes des autres.

Sur l'entablement du clocher, on voit d'abord régner une assez jolie balustrade taillée dans la pierre. On peut remarquer, dans chacune des petites rosaces de cette claire-voie, vers le midi seulement, divers écussons qui sont probablement les armoiries du fondateur. A chacun des angles de cette balustrade s'élève une petite pyramide

dentelée, réunie à la flèche par un arc-boutant; ce qui donne de la grâce et de l'élégance au monument. L'aiguille est octogone et supportée par un soubassement de même forme, sur chacune des faces duquel est tracée une fenêtre ogivale. Plusieurs de ces fenêtres sont à jour; celle qui occupe le point le plus méridional est surmontée d'un écu semblable à un de ceux de la claire-voie qui domine la tour, mais d'une plus grande dimension.

Vers le commencement du XIIe siècle, un Gaultier, seigneur de Valliquerville, possédait là un château féodal dont le plan était de forme assez originale. Ce castel, que des fossés assez profonds environnaient, était de toutes parts flanqué de tourillons. On prétend qu'il fut démoli peu d'années après le siége de la forteresse de Vatteville, où ce Gaultier de Valliquerville fut fait prisonnier le 24 mars 1124.

Un peu plus loin, on trouve sur la gauche le gros chêne d'Allouville chargé de tant de siècles,

et sur l'âge duquel la loupe de l'antiquaire est en défaut. Le patriarche des arbres est toujours là, présentant à la curiosité de l'observateur son tronc creux transformé en chapelle et en une espèce d'ermitage. Nous avons remarqué, dans la petite cellule pratiquée au-dessus de la chapelle, des centaines d'inscriptions, parmi lesquelles nous avons lu les noms de plusieurs illustrations littéraires de notre époque. Si, comme nous le suppôsons, ces caractères sont bien les véritables signatures des personnes qu'ils nomment, c'est là un témoignage que nos hommes les plus distingués n'ont pas dédaigné de quitter quelquefois la capitale pour venir promener leur poétique imagination sous l'ombrage des massifs touffus du pays de Caux.

Le chêne d'Allouville, cette merveille végétale dont la naissance se perd dans la nuit des temps, se trouve sur le cimetière de ce village, à quelques pas du portail de l'église. La circonférence de son tronc, à fleur de terre, est de 11 mèt.

30 centim. D'énormes branches qui pourraient compter pour des arbres, s'en élancent dans une direction presque horizontale, et se divisent en une multitude de rameaux. Ces branches qui, en été, se revêtent d'un épais feuillage et forment un vaste parasol, peuvent protéger la fraîcheur du teint des charmantes voyageuses qui viennent quelquefois de fort loin pour admirer ce témoin muet du temps de la chevalerie et des fidèles amours. Sans doute son ombrage a dû jadis abriter plus d'un doux entretien ; il aura été le dépositaire discret de plus d'un serment fait par quelque preux chevalier à la dame de ses pensées. Il a vu tant de choses, ou, si vous voulez, il a assisté à un si grand nombre d'évènemens, de catastrophes, de révolutions ! Pourquoi faut-il que cet ancêtre de tant de chênes que la coignée du bûcheron a moissonnés depuis des siècles, ne puisse écrire son histoire !!!

Jusqu'à présent, les savans n'ont trop su à quoi s'en tenir sur l'âge, même approximatif, que peut avoir cet arbre. Des naturalistes lui ont sup-

posé environ neuf cents ans; les antiquaires ont prétendu que c'était le faire trop jeune. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'en considérant sa monstrueuse grosseur et le volume des striures de son écorce, on est naturellement disposé à se ranger de l'avis de ceux qui font remonter sa naissance à l'époque la plus reculée.

La hauteur du chêne d'Allouville, comparativement à sa grosseur, est assez médiocre. Son tronc, qui est totalement creux, présente à peu près, depuis le sol jusqu'au sommet, c'est-à-dire jusqu'à l'endroit où il semble avoir été rompu, la forme d'un cône. Jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, l'intérieur de cet arbre n'avait pu servir que de retraite aux reptiles et à la chauve-souris, mais l'abbé du Détroit, curé d'Allouville, eut la louable idée de convertir la partie inférieure du tronc de ce vieil enfant de la terre en une petite chapelle. En effet, cet ecclésiastique effectua son projet en 1696. Il fit construire avec soin un lambris dans l'intérieur, et il dressa un autel que l'image de

la Vierge décore. L'entrée de cet humble sanctuaire est close par une porte grillée, au-dessus de laquelle on lit cette inscription : « Érigée par « l'abbé du Détroit, curé d'Allouville, en l'année « 1696. » Au-dessus de cette chapelle, on a pratiqué encore un petit appartement sur les parois duquel sont inscrits tous les différens noms dont nous avons parlé. Cette petite pièce n'a d'autre mobilier qu'un bois de lit qu'on a sans doute placé là par imitation des antiques ermitages. On remarque aussi, sur le haut de la porte de cette cellule, une inscription ainsi conçue : *A Notre-Dame de la Paix.*

M. du Détroit était intimement lié avec l'abbé Ducerceau, assez connu pour ses poésies. Ce dernier, à l'époque que nous venons de signaler, se trouvait chez son ami, où il composa une pièce de vers sur le chêne et l'épine[1] d'Allouville.

[1] Indépendamment du gros Chêne, il existait jadis, au fond du presbytère d'Allouville, un hêtre et une épine d'une grosseur colossale, que le vandalisme de 1793 n'a pas épargnés. Cette épine supportait une espèce de rotonde à fenêtres et planchéiée, où une douzaine de personnes pouvaient se mettre à

Nous croyons inutile de la reproduire ici, quand surtout nous en avons une autre à offrir au lecteur, qui est l'œuvre d'un de nos concitoyens, M***, d'Yvetot, et qui, selon nous, est bien supérieure à celle de l'abbé Ducerceau. Voici cette pièce :

LE CHÊNE ET L'IF.

Dans les champs fortunés de ma belle patrie,
Près d'un temple sacré de l'antique Neustrie,
Est un chêne si vieux que les plus vieux corbeaux
N'ont pas la moindre souvenance
De s'être reposés, aux jours de leur enfance,
Sous le naissant abri de ses jeunes rameaux.
De ce roi des forêts la cime verdoyante
Semble, en s'élançant vers les cieux,
Être une médaille vivante
De l'antiquité de ces lieux.

table. On accédait dans cette salle par un escalier en bois. Le feuillage du hêtre formait un dôme immense pouvant abriter soixante à quatre-vingts personnes. Ces merveilles de la nature, que le respectable Du Détroit croyait léguer aux âges futurs, ont disparu.

Son tronc plein de vigueur, énorme pyramide,
Enceint trois fois neuf pieds dans son vaste contour;
Il a vu comme une eau rapide
Vingt-huit siècles entiers s'écouler tour-à-tour;
Le gîvre des hivers, les vents ni les orages,
N'ont pu porter atteinte à sa mâle beauté;
Et l'auguste vieillard, sur le débris des âges,
S'élève triomphant comme l'éternité.
Dans ses flancs une main pieuse
Éleva jadis un autel;
Et, tous les ans, dans un jour solennel,
Il entend retentir sa voûte harmonieuse
Des louanges de l'Éternel.
Aussi le maître du tonnerre
Le protège en secret contre la faulx du temps,
Et cet arbre chéri des cieux et de la terre
Doit braver à jamais le courroux des autans.
Le sommet de sa tige, ombragé de feuillage,
Se termine par une croix,
Et ressemble au clocher d'un antique ermitage
Qui s'élève du sein des bois.
Près de ce chêne vénérable
Autrefois, empruntant son abri secourable,

Prospérait un if tortueux
Qui, redressant un jour son lugubre feuillage,
Ne craignit pas d'adresser ce langage
A son protecteur généreux :
« Par quelle audace sacrilége
Osez-vous bien venir, vieillard ambitieux,
Me disputer l'encens qui brûle dans ces lieux ?
C'est à nous que le ciel donna le privilége
De protéger partout la cendre des tombeaux.
Vous qui servez d'asile à d'infâmes oiseaux
Qui, sans cesse outrageant ces marbres funéraires,
Osent livrer leur cœur au profane désir
Et faire entendre ici les accens du plaisir,
Dans des bocages solitaires
Allez prêter votre ombre à de galans mystères,
Et ne profanez plus cet asile sacré ! »
— Le chêne répondit : « Soyez plus modéré,
Jeune présomptueux, de vous-même enivré ;
Apprenez à me mieux connaître.
Vous m'osez outrager, moi qui vous ai vu naître,
Qui protégeai votre berceau !
Avez-vous oublié, fragile vermisseau,
Que vous n'assistiez point à ces fêtes antiques

Où Brennus, vainqueur des Romains,
Lorsqu'il eut regagné ses foyers domestiques,
Forma de mes rameaux les couronnes civiques
Qu'à ses preux compagnons décernèrent ses mains?
Oui, je m'en félicite, au printemps de mon âge,
J'ai vu plus d'un couple d'amans
Sous les touffes de mon feuillage
Échanger de tendres sermens;
Mais lorsqu'un sombre hiver, attristant la nature,
Faisait éprouver son injure
Aux habitans de ces hameaux,
Pour les sauver de la froidure,
Je leur cédais tous mes rameaux.
Par là j'acquis des droits à leur reconnaissance,
Et, pour prix de ma bienfaisance,
Je vois la main de leurs enfans
Garantir mon vieux tronc de l'injure des ans.
Voilà mes actions et voilà leur salaire;
Et je dois ressentir un dédain sans courroux
En voyant insulter ma tête séculaire
Par un avorton tel que vous. »
— « Avorton! reprit l'if hérissé de colère,
Apprenez, vieillard téméraire,

Vieux fou qui nous prêchez la sotte humanité,
Que le type du beau c'est la sévérité,
Comme le dit fort bien l'oiseau de la sagesse,
  Qui, tous les soirs conversant avec moi,
M'initie aux secrets de l'auguste Déesse :
      Certes mon langage en fait foi.
Renforçant chaque jour ma stoïque rudesse,
      Et dédaignant un vain respect,
Je veux que tout mortel frémisse à mon aspect ;
Et malheur à celui qui s'endort sous mon ombre ! »
Comme il parlait ainsi, dans un nuage sombre
      Tout-à-coup a brillé l'éclair,
Au même instant la foudre étincelle, fend l'air,
S'écarte avec respect du chêne tutélaire,
Frappe l'if, et soudain ce dur atrabilaire
Tombe pulvérisé sous le carreau vengeur.
Et le chêne immortel, étendant son feuillage,
      Couvrit bientôt de son ombrage
La place où s'élevait son injuste censeur.

Nous savons gré à celui qui a songé à garantir le sommet du gros chêne, au moyen d'un léger toît de bardeau, en forme de clocher, et sur lequel



on a placé une croix. Dans certaines fêtes patronales, l'arbre-chapelle d'Allouville sert aux cérémonies religieuses. Un prêtre y dit une messe basse, accompagné de deux enfans de chœur. Ce merveilleux chêne est encore tout plein de force et de vigueur; en dépit de son extrême vieillesse, et quoiqu'il ne subsiste que par les couches extérieures de son aubier, il continue néanmoins à rapporter chaque année une quantité considérable de glands.

A quelque distance d'Allouville, on trouve l'église et le château d'Auzebosc. L'origine du vieux manoir d'Auzebosc, dont on voit encore aujourd'hui les restes, remonte à une assez haute antiquité, car nous trouvons que, lors de la bataille d'Hastings, en 1066, un membre de cette famille se distingua dans cette mémorable journée. On sait aussi que Robert II (Courte-Heuse), dans son expédition de la Terre sainte, avait un sire d'Auzebosc parmi les seigneurs normands qui partagèrent sa gloire et ses dan-

gers. Depuis, ce castel avait passé dans d'autres familles nobles. M. A. Floquet, à la page 381 du 3e volume de son *Histoire du Parlement de Normandie*, s'exprime ainsi :

« Le 20 avril[1], Mayenne et le prince de Parme,
« si long-temps désirés, paraissent enfin en vue
« de Rouen. L'armée royale aussitôt effectue sa
« retraite. Le lendemain, dans l'église cathédrale
« où pendaient les enseignes et cornettes enlevées
« aux Anglais et aux troupes de Henri IV, après
« que le cardinal de Plaisance eut célébré la
« messe, un *Te Deum* solennel fut chanté, où
« assistaient les ducs de Mayenne, de Guise et
« d'Aumale. Tous les yeux y cherchaient en vain
« le duc de Parme, qui, passant sous les murs de
« Rouen, sans y entrer, s'était dirigé vers Caude-
« bec, qu'il voulait assiéger, et où il reçut le coup
« de feu dont il devait bientôt mourir. Il était déjà
« blessé, lorsque deux conseillers du Parlement

[1] 1592. (*Note de l'auteur.*)

« de Rouen, envoyés vers lui, furent admis en sa « présence, car le duc de Mayenne avait déter- « miné le Parlement à cette démarche : « afin que « le prince n'eust occasion de dire que le Parle- « ment ne tenoit compte de luy, et d'entrer en « jalousye. ».... Du château d'Auzebosc, où le « duc de Mayenne était logé, les deux conseillers « députés s'étaient rendus avec ce prince et Vil- « lars au château de Louvetot, où était le prince « de Parme, qu'ils trouvèrent malade de cette « blessure récente qui devait être mortelle. Ce « souvenir du Parlement de Rouen avait paru « toucher beaucoup l'illustre malade. « Prince, « (lui dit le conseiller Martel de Bolbec), en ce « temps si calamiteux dont la France a esté affli- « gée, Dieu vous a choisy pour la conservation « de la religion catholique et extirper les hérésies, « etc.... »

Les ruines du château d'Auzebosc sont assez intéressantes à explorer. On voit encore un fragment de l'antique castel très bien conservé. Entre

deux tourillons féodaux dont la partie inférieure promet encore une longue durée, on remarque l'endroit où devait être une des entrées du château. En examinant ces ruines, on reconnaît facilement que la façade de ce château et chacun de ses angles étaient ornés de petites tours, car leurs bases sont encore là. Quant à la tour gothique qui se trouve à côté, son origine est loin d'être aussi ancienne; elle n'a dû être construite que dans le courant du XVe siècle. Cette tour, qui autrefois était à trois étages, a été bâtie avec une solidité remarquable. Ces restes de l'antiquité féodale sont aujourd'hui sous l'égide conservatrice d'un propriétaire qui les protège religieusement contre toutes les attaques du temps.



L'église paroissiale d'Auzebosc, qui n'est guère à plus de dix minutes de marche du château, possède une tour curieuse comme type d'originalité. Sa construction remonte à la seconde moitié du XIIIe siècle, car sa dédicace à saint Jean Baptiste fut faite par l'archevêque de Rouen Eude Rigault, le 27 septembre 1267. Ce clocher en pierre est d'une architecture fort lourde, mais on remarque à l'angle sud-ouest, appuyées l'une contre l'autre, deux petites tours dont la moins saillante monte jusqu'à la hauteur de l'entablement du clocher. Il paraît que ce monument, tout burlesque qu'il est, a fixé l'attention des antiquaires, car, si nous en croyons des rapports qui nous ont été faits, une certaine somme serait allouée périodiquement, à l'avenir, pour son entretien.

En suivant le vallon qui, prenant naissance près du château d'Auzebosc, va joindre celui qui serpente depuis Saint-Clair-sur-les-Monts jusqu'à Saint-Wandrille, on peut jouir de plusieurs sites agréables; mais, chemin faisant, le voyageur,

pour peu qu'il aime les souvenirs historiques, voudra se détourner un instant et gravir le coteau rapide qui porte encore le nom de *Bois de la Salle*. Sa crête est environnée de curieux retranchemens. Plusieurs antiquaires avaient d'abord prétendu que ces murs épais, ensevelis depuis des siècles sous des broussailles, sont les fondemens de quelque forteresse gallo-romaine; mais, depuis, un auteur nous a assuré que ces anciennes constructions proviennent d'un château-fort du moyen-âge ayant appartenu à l'ancienne famille De la Salle, qui en était encore en possession en 1364, et qui aurait légué son nom au bois qui le remplace. Ce qu'il y a de certain, c'est que, du temps de la Ligue, Henri IV et les troupes des ligueurs s'y postèrent alternativement, en 1589 et 1592; les éminences sur lesquelles ils fixèrent leur matériel d'artillerie sont encore très apparentes.

Poursuivons notre chemin.

Ces taillis verdoyans qui couronnent les col-

lines, ces champs où le pasteur engraisse son troupeau, ces massifs sous lesquels la fraîcheur et l'ombrage font constamment croître un tapis de mousse : tous ces objets ont un charme infini pour l'admirateur de la nature. Le silence qui règne dans ces lieux n'est jamais interrompu que par le gazouillement de l'alouette qui s'élève vers le ciel, ou le croassement quelquefois étourdissant d'une nuée de corbeaux dont les nids peuplent la cime des hautes futaies voisines. L'amateur des points de vue découvrira, de l'extrémité de la côte de Taillanville, un panorama digne d'exercer les crayons du paysagiste [1]. C'est le commencement du vallon qui conduit à la Seine. Le premier plan, à droite, vous offre l'ancien village du Vertbosc, qui est la patrie et le tombeau du savant jésuite le P. Dorival [2]. La maison de cam-

[1] La côte de Taillanville se trouve en ce moment partagée dans toute sa longueur par la nouvelle grand'route de Duclair à Cany.

[2] Réné-Pierre Dorival acquit une grande considération dans la société des Jésuites, dont il faisait partie. Après la mort du

pagne de madame la baronne Delalande, veuve de l'ancien maire d'Yvetot, s'y présente de côté, avec son double rang de tilleuls. A gauche, la vue va s'enfoncer dans les sombres allées du parc de Beauvoir, et le milieu du site se trouve formé par un grand nombre de coteaux et d'accidens divers qui poétisent l'ensemble de ce champêtre tableau.

Après avoir gravi les collines du château de Beauvoir, et parcouru les plantations de ce beau domaine, on peut traverser une très vaste plaine, et on trouve, à droite de la route royale de Paris au Hâvre, le village de Motteville-les-

père Daniel, il fut engagé à continuer *l'Abrégé* que cet historien laborieux avait commencé lui-même de son *Histoire de France*. Déjà Daniel, lorsqu'il mourut, avait terminé neuf volumes de cet *Abrégé;* le P. Dorival y en a ajouté trois autres. L'ouvrage, ainsi augmenté, ne fut livré à la publicité que trois ans après la mort du continuateur, en 1751; il fut imprimé en douze volumes. Dorival a laissé aussi quelques ouvrages critiques. Il vint terminer sa carrière au Vertbosc, son pays natal, en 1748. L'église de ce village, qui se trouve aujourd'hui réuni à Touffreville-la-Corbeline, est tombée en ruines, et aucune pierre tumulaire n'indique la dernière demeure de l'écrivain.

deux-Clochers, et l'ancienne habitation de feu M. le comte de Germiny, pair de France.

M. L. Maire, dans son *Tableau historique, topographique et statistique de la Normandie*, prétend que cette commune est la patrie de madame de Motteville, auteur des *Mémoires sur Anne d'Autriche*[1]; mais ceci est une erreur. Bien que presque tous nos biographes gardent le silence touchant le lieu de

[1] On sait que cette femme célèbre était attachée à la reine-mère, Anne d'Autriche, du vivant du cardinal de Richelieu; mais, ayant eu, comme bien d'autres, le malheur d'encourir la haine de cet homme arrogant, elle quitta la cour et se retira à Rouen avec sa mère. Ce fut dans cette retraite qu'elle épousa Nicolas Langlois de Motteville, premier président de la chambre des comptes de Normandie. Deux ans après son mariage, madame de Motteville devint veuve, et comme la mort de son mari fut bientôt suivie de celle de Richelieu, elle put retourner à la cour, conformément à l'ordre qu'elle en reçut de la reine. Nous croyons pouvoir reproduire ici un passage de ses *Mémoires*, où elle raconte ce qui se passa au Hâvre lors de la mise en liberté du prince de Condé, du prince de Conti et du duc de Longueville. Voici ce qu'elle dit touchant le dîner que le prince de Condé voulut faire avant de sortir de prison. « Tous « dînèrent ensemble: c'est-à-dire les trois princes, le cardinal, « le maréchal de Grammont, qui était allé le premier au Hâvre,

sa naissance, nous ne saurions nous ranger de l'opinion de M. Maire; car si le château de Motteville a appartenu à notre spirituelle historienne, qui était née Françoise Bertaud, ce n'a été que parce qu'elle est devenue l'épouse du président de Motteville.

Le même auteur dit aussi, en parlant du village de Cideville, que le nom de cet endroit rappelle celui d'un homme fort avantageusement connu

« et ceux qui l'avaient suivi de près. Ce repas se fit dans la « même liberté que s'ils eussent été satisfaits les uns des autres : « la comédie du monde le voulait ainsi. Celle-là était belle : « les acteurs en étaient grands et illustres, et les évènemens « plus véritables qu'il ne convenait pour le repos de la reine.... « En partant du Hâvre, le prince de Condé fut coucher à Gro- « mesnil, à quatre lieues de Dieppe, chez un gentilhomme de « mes parens, qui faisait toujours bonne chère à tous ceux qui « venaient le voir, mais qui ne s'attendait pas d'avoir une si « grande compagnie. Le prince lui dit que *De Lionne*, qui ne « l'avait pas suivi, était resté au Hâvre pour consoler le car- « dinal. »

On sait que ces *Mémoires* ont eu un beau succès.

Madame de Motteville gagna, par les grâces de son esprit, l'amitié de la reine Anne d'Autriche et de Henriette, reine d'Angleterre, qui étaient enchantées du tour de sa conversation. Elle mourut à Paris le 29 décembre 1689, à l'âge de 74 ans.

sous le règne de Louis XV, et comme littérateur et comme magistrat.

Sans pouvoir affirmer si cette commune fut en effet la seigneurie du marquis de Cideville, nous nous estimons heureux de trouver ici l'occasion de dire quelques mots de cet estimable conseiller au Parlement de Normandie, qui fut l'ami intime de Voltaire[1].

[1] M. de Cideville, dont le souvenir sera toujours vénéré par les enfans des sciences, des lettres et des arts de notre département, est un des principaux fondateurs de l'Académie royale de Rouen. Ce magistrat poussa le désintéressement jusqu'à contribuer seul à toutes les dépenses occasionnées par l'obtention des lettres patentes et leur enregistrement tant au Parlement qu'à l'Hôtel-de-Ville. Les statuts de cette institution furent rédigés par lui, conjointement avec Fontenelle. Aussi était-il de toute justice que son nom se trouvât parmi ceux des académiciens portés dans la liste attachée au contre-scel des lettres patentes de Louis XV, données à Lille, au mois de juin 1744. Ce fut sous sa présidence que l'Académie ouvrit ses séances, le 18 août de la même année. M. de Cideville, malgré ses talens, n'a laissé que peu de mémoires. Dans une séance du 17 novembre 1750, il lut un discours sur *l'établissement de l'Académie des sciences*. Ce morceau avait été précédé de quelques années par une *Dissertation sur les lec-*

D'un autre côté, la vue atteint un joli clocher de campagne qui élève son étroite et gracieuse

tures raisonnées, qui valut à M. de Cideville les plus grands éloges.

Chacun sait de quelle étroite amitié il était lié avec Voltaire, intimité qui dura plus de cinquante ans. En 1739, le poète philosophe, à l'occasion de l'envoi qu'il avait fait à Lanoue d'un exemplaire de sa tragédie de Mahomet, lui écrivait en ces termes : « Je dois, sans doute, Monsieur, la faveur que je reçois de vous à M. de Cideville, mon ami de trente années : je n'en ai guère d'autres. C'est un des magistrats de France qui a le plus cultivé les lettres. »

En effet, la muse de M. de Cideville travaillait souvent dans le genre léger; l'épître suivante, qui lui fut adressée par l'auteur de la Henriade, en 1735, l'atteste :

Allez, mes vers, au rivage de Seine;
N'arrêtez point dans les murs de Paris :
Gardez-vous en, les arts y sont proscrits;
Des gens dévots la sottise et la haine
Y font la guerre à tous les bons esprits.
Vers indiscrets, enfans de la nature,
Dictés souvent par le fripon d'Amour,
Ou par la voix de la vérité pure,
Fuyez Paris; n'allez point à la cour,
Si vous n'avez onguent pour la brûlure.
Allez plus loin sur le bord neustrien;
Vous y verrez certain homme de bien

flèche[1] à côté d'un château dont la toiture aiguë l'égale presque en hauteur. Ce château est celui de

Qui réunit, voluptueux et sage,
L'art de penser au riant badinage.
Il veut vous voir; allez : et plût aux Dieux
Qu'ainsi que vous je parusse à ses yeux!
Ne craignez point son goût ni sa prudence,
Puisqu'il est sage, il est plein d'indulgence.
Allez d'abord saluer humblement
Ses vers heureux, ses vers qui vous effacent.
Aimez-les tous, encor qu'ils vous surpassent,
Et faites leur ce petit compliment :
« Frères très chers, enfans de Cideville,
Recevez-nous avec cet air facile
Que votre père a répandu sur vous.
Nous sommes fils de son ami Voltaire :
Par charité, beaux vers, apprenez-nous
L'art d'être aimé, c'est l'art de votre père. »

Tous les amis de la littérature et de la poésie doivent vivement regretter que les poésies de M. de Cideville, ni sa correspondance avec Voltaire, n'aient été imprimées.

Pierre-Robert Le Cornier de Cideville était né en 1692; il mourut en 1775. (Son portrait, peint par Voirot, se trouve au Musée de Rouen, dans la salle Poussin, T, n° 7.)

[1] C'est à la bienfaisance du président d'Acquigny que les habitans de Grémonville doivent cette charmante petite église. Elle fut consacrée le 16 novembre 1777, par l'évêque

Grémonville qui a appartenu jadis à l'illustre famille d'Esneval.

Ce n'est qu'à une lieue de Grémonville que se trouvait jadis le couvent des Feuillants, qui, dans la suite, a donné son nom à la commune d'Ouville-l'Abbaye, où il était situé; il n'en reste plus de traces aujourd'hui.

Dans l'origine, N.-D. d'Ouville n'était qu'un prieuré fondé en 1200 pour des chanoines réguliers. C'était alors un monastère de si peu d'importance, que des familles nobles des environs crurent devoir contribuer à la subsistance des religieux au moyen de quelques libéralités, mais les dons qu'elles leur firent n'eussent pas suffi sans la générosité du roi. En effet, Philippe-Auguste s'acquit le titre de leur fondateur en leur aban-

de Glandeve. Nous supposons que M. Nicolas de Grémonville, qui occupa la place de maître d'hôtel chez la reine-mère, le même dont les travaux poétiques furent couronnés en 1618, par l'*Académie du Puy de la Conception* pour son *Ode au soleil*, et plus tard pour des stances qu'il fit sur l'*Arc-en-ciel*, a possédé la seigneurie de cette commune.

donnant trente-trois acres de terres labourables, cinquante acres de bois, et deux foires tous les ans, l'une à la Saint-Mathias et l'autre à la Saint-Michel[1]. Les troubles de la Ligue, si funestes à tout le pays, portèrent aussi le désordre au sein du prieuré d'Ouville; les religionnaires enlevèrent tous les titres et papiers qu'il contenait. Il paraît que le principal auteur de ce pillage fut un ancien religieux du couvent, qui, après avoir jeté le froc aux orties, avait endossé la cuirasse. Lorsque les soldats huguenots s'emparèrent de ce monastère en 1589, ils durent lui faire subir de terribles secousses, car, au bout de six ou sept ans, il était tellement abandonné que les paysans du voisinage en emportaient impunément les portes et fenêtres, et en volaient les serrures, le plomb et la tuile.

[1] Dans ces foires, qui sont encore aujourd'hui très importantes, et qui se tiennent, l'une le 14 février et l'autre le 29 septembre, il se fait un commerce considérable de bestiaux et de grains.

Cependant, des lettres patentes délivrées par Henri IV, en 1602, permirent à Isaac-Boivin-de-Tourville, qui tenait le prieuré en commande, de se démettre de son bénéfice en faveur des Feuillants [1], et en 1603, l'archevêque de Rouen donna aussi son consentement à cette démission.

Les Feuillants entrèrent en possession du couvent le 23 juin 1603. Malgré des dépenses assez considérables que Isaac Boivin de Tourville avait jugé convenable de faire avant de se retirer, et qui lui furent remboursées par les Feuillants, ces nouveaux hôtes de la maison religieuse trouvèrent encore tant de travaux indispensables à faire, qu'en 1645, le cloître et le dortoir n'étaient pas encore entièrement construits.

Mais quittons Ouville-l'Abbaye, et rapprochons-nous d'Yvetot.

Les vastes plaines à l'horizon desquelles nos regards aiment à se promener, ressemblent à

[1] Les Feuillants étaient des religieux de l'ordre de Saint-Bernard.

d'immenses jardins. En marchant et en admirant les charmes du paysage, la fertilité des campagnes, on peut ainsi traverser les communes de Criquetot-sur-Ouville, de Gonfreville, et on arrive à Etoutteville où plusieurs antiquaires ont signalé l'existence d'un ancien *tumulus*. Puis vient ensuite Hautot-Saint-Sulpice, qui n'a d'intéressant que la richesse de son sol et ses hameaux ombragés par de beaux arbres. Après avoir traversé le *Bois-Gribout*, qui est à l'extrémité de cette commune, on descend bientôt au milieu d'un bois solitaire[1], laissant à sa gauche la petite chapelle de *Saint-Gilles*, et on se trouve à Saint-Denis-d'Héricourt, aux sources de la Durdent, dont les eaux limpides, après avoir mis en mouvement une série d'usines, baignent le parc si pittoresque du château de Cany, ce majestueux domaine de l'illustre famille de Montmorency, et vont enfin se jeter à la mer un peu plus loin.

[1] Ce bois est aujourd'hui traversé par la nouvelle route de Cany à Duclair, dont nous avons déjà parlé.

La commune de Saint-Denis-d'Héricourt est plus généralement désignée sous le nom de *Saint-Mellon*. En effet, ce fut là que ce religieux, premier évêque de la Neustrie, mourut non loin de l'ancien castel de Gréaume, le 28 octobre 310. Sur le sommet du coteau boisé qui domine le village s'élève le château du Beaucol, appartenant à M. le comte de Beauvoir, dont le père a rendu des services à la patrie en qualité de contre-amiral.

Tout le monde est à peu près au courant de la grande vénération que certains pélerins du pays de Caux ont pour la fontaine de Saint-Mellon, nichée au pied d'une côte, sur la route de cette commune à Cany. C'était, dit-on, dans cette fontaine que le bienheureux évêque donnait le baptême aux premiers chrétiens, et elle est encore, ainsi que celle de Caillouville à Saint-Wandrille, l'objet d'une crédulité naïve de la part d'une foule de fidèles du dix-neuvième siècle !

A quelque distance de là, sur les limites de la

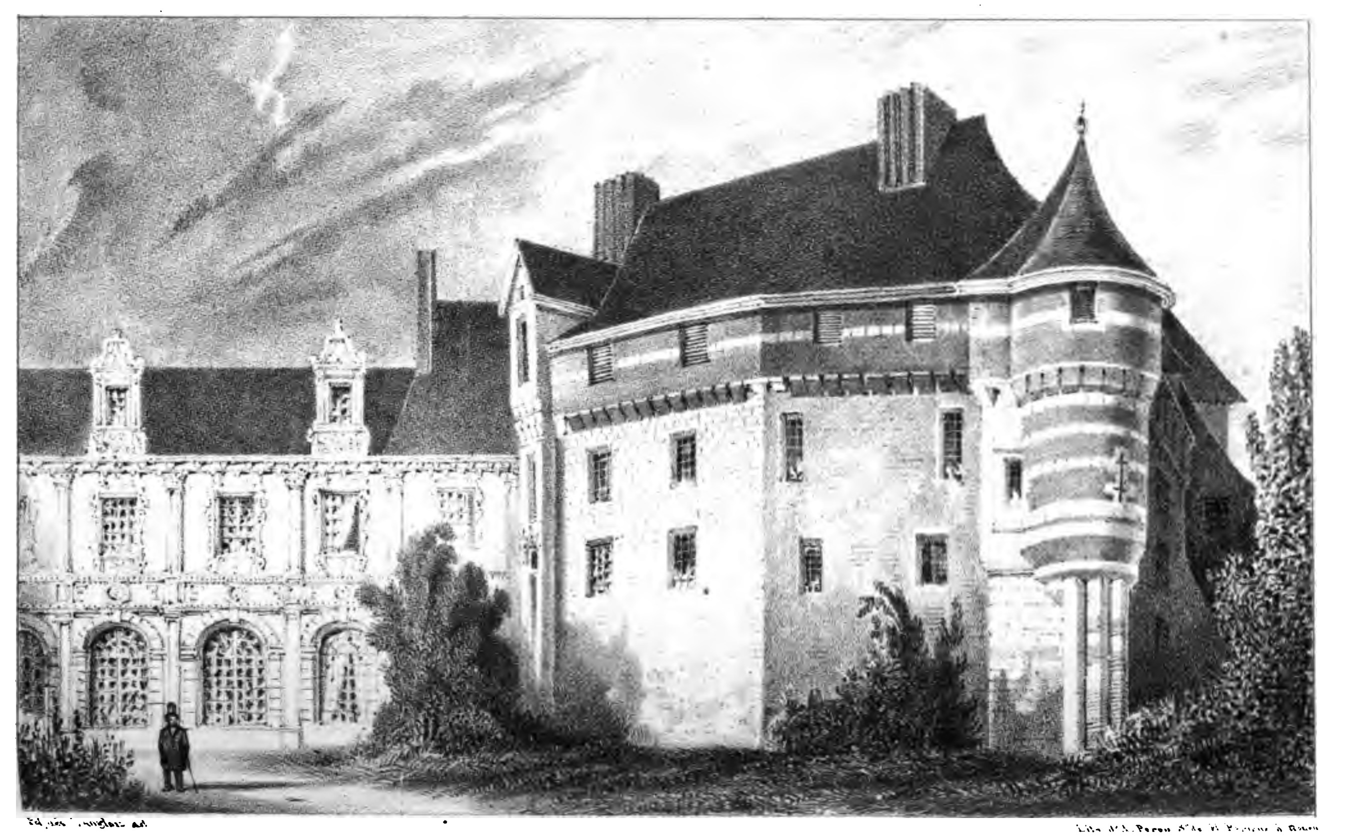
commune de Rocquefort, on remarque une sorte de phénomène assez digne de l'attention de nos géologues. C'est une source intermittente vulgairement connue sous le nom de *Vert-Buisson*, qui est quelquefois six et même dix ans entièrement à sec. Lorsqu'elle vient à couler, elle est plus ou moins abondante. Il paraît que, dans l'antiquité, un moulin avait été établi à peu de distance de cette source. Dans leur superstition, les paysans des environs considèrent l'apparition des eaux du *Vert-Buisson* comme un mauvais présage. Ils ne manqueront jamais de vous dire, lorsqu'ils voient déborder ces eaux, que le pays est menacé de quelque maladie contagieuse, d'une disette ou d'un fléau quelconque.

Un peu plus loin on découvre la cime des charmantes futaies et les avenues du château de Rocquefort. On sait que c'est la propriété qu'habitait feu M. le marquis Le Ver, membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes, auteur de plusieurs travaux scientifiques et littéraires. Ce beau séjour,

ainsi que la riche bibliothèque de ce chroniqueur laborieux, sont passés aujourd'hui, par succession, à M. le comte de Cosset, son neveu.

Après Rocquefort, il ne nous reste plus qu'une seule commune à traverser pour terminer notre promenade : c'est celle d'Autretot, dont la majeure partie des habitans, commerçans fort aisés, professent la religion protestante. Il y a là un prêche établi pour l'office de ce culte, qui dépend de l'Eglise consistoriale de Bolbec.

Nous ne devons pas omettre de dire un mot sur la paroisse de Sainte-Marie-des-Champs. Ce village, que l'on peut regarder comme un faubourg d'Yvetot, eut jadis pour curé un homme dont le neveu devait, quelques années plus tard, être l'orgueil de la France et le plus grand génie du siècle de Louis XIV. Le vieux pasteur, Antoine Corneille, que possédaient, en 1619, les paroissiens de Sainte-Marie-des-Champs, fut l'oncle du créateur de la tragédie française.



Château de Valmont

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

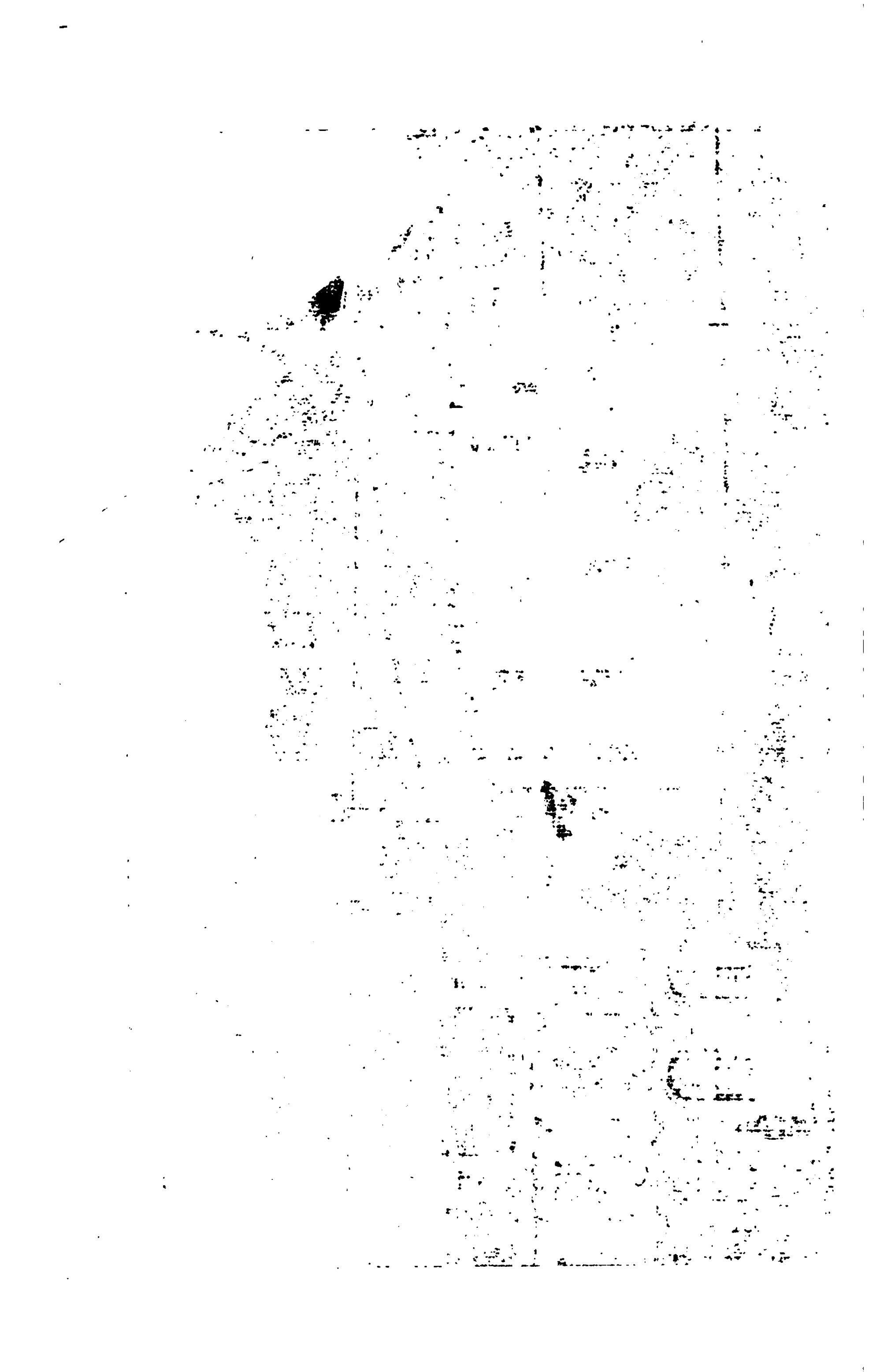
[illegible]

Carry, [illegible]

assez riant.

Les antipathies [illegible]

[illegible]



COUP D'OEIL

JETÉ

SUR LES ENVIRONS D'YVETOT

Valmont, St-Wandrille, Caudebec.

DEUXIÈME PARTIE.

VALMONT.

L'ABBAYE.

C'EST à la source d'une petite rivière qui porte son nom et va se jeter dans la mer à Fécamp, qu'est situé Valmont, bourg du pays de Caux, resserré dans une étroite vallée, quoique assez riante.

Les antiquaires ont tour à tour donné à ce lieu différens noms ; les uns ont voulu l'appeler

Galonis Mons ou *Walonis Mons;* les autres ont émis l'opinion que la véritable dénomination latine était *de Gallo Monte.* Plus tard enfin, on a définitivement adopté *Validus-Mons.*

Ce qu'il y a de positif, c'est que, dès l'an 1106, le domaine de Valmont appartenait aux sires d'Estouteville. En 1096, Robert II d'Estouteville eut, ainsi que plusieurs autres membres de sa famille, sa part de gloire dans la conquête de la Terre sainte, et Orderic Vital nous apprend, livre XIe, page 817, que ce seigneur mourut de mort violente en 1106. Ce Robert II d'Estouteville était fils de Robert Ier, dit *Grandbois,* qui, lors de la conquête de l'Angleterre, marcha sous les drapeaux de Guillaume-le-Bâtard, et dont les exploits guerriers n'ont pas été oubliés par la muse de Robert Wace. Il vivait encore en 1080.

Ce fut Nicolas d'Estouteville, fils de Robert II, qui fonda, en 1116, l'abbaye de Notre-Dame-de-Valmont, pour des bénédictins qu'il fit venir de

Hambie, célèbre monastère des environs de Coutances. Cette maison religieuse, grâce aux libéralités notables de son fondateur, et d'une infinité de présens que lui firent en même temps chacun des seigneurs de sa famille, ne tarda pas à acquérir une très haute importance. Elle ressentit également les effets de la munificence de Jean, roi d'Angleterre, qui la dota avec une générosité toute royale.

Ce monastère, comme celui de Fontenelle et tant d'autres, fut victime de bien des évènemens malheureux. A l'époque même de sa fondation, les guerres civiles qui désolaient alors la Normandie, forcèrent d'en suspendre la construction. Les Anglais le livrèrent au pillage en 1419, et si, l'année suivante, l'abbé Robert de Sotteville n'eût pas juré fidélité au roi d'Angleterre, immanquablement l'abbaye de Valmont eût été rasée. Cette pieuse retraite ne devait pas non plus échapper aux coups des religionnaires, qui la ravagèrent vers le milieu du seizième siècle. Mais

la série des calamités réservées à cette abbaye, était encore loin d'être épuisée. Sous l'abbatiat du cardinal Charles de Bourbon, le 3 octobre 1671, elle devint, on ne sait comment, la proie d'un horrible incendie.

Ce sinistre ne tarda pas à être suivi d'un autre; car, quelques années après, la foudre étant tombée sur le clocher de l'église, le feu du ciel consuma la charpente du chœur. Par suite des dégats que ces tristes évènemens avaient occasionnés dans la construction de l'édifice, la nef, qui se trouva alors manquer de consistance, s'écroula, et le cloître subit bientôt le même sort.

Cependant l'abbaye de Valmont était riche encore, et dans l'espoir de réparer le désastre produit par les évènemens que nous venons de signaler, M. Louis de la Fayette, abbé commendataire voulut, en 1676, y introduire la réforme de la congrégation de Saint-Maur. Le concordat avait même été passé, et déjà on avait bâti un nouveau dortoir, quand tout-à-coup des motifs

particuliers vinrent mettre obstacle à l'exécution de ce projet. Néanmoins, les négociations furent reprises cinquante-quatre ans plus tard; M. Henri-Constance de Lort de Serignan-Valras, nommé abbé de cette maison religieuse en 1730, voulut terminer l'affaire restée imparfaite depuis long-temps, et augmenter le personnel du monastère; mais ces démarches demeurèrent sans résultat durant un long espace de temps. Ce ne fut qu'en juillet 1753, alors qu'il était évêque de Mâcon, que cet abbé parvint enfin à introduire sept à huit religieux dans le cloître. Il vint lui-même à Valmont présider à leur installation. Cependant, la présence de ces cénobites n'empêcha pas que, plusieurs années même avant la révolution, l'abbaye ne fût supprimée en vertu d'un décret de l'archevêque de Rouen.

Elle fut alors vendue à M. Bataille, père de feu M. Bataille, ancien maire de Valmont, et membre du Conseil général de la Seine-Inférieure.

C'est dans l'intérieur de l'abbaye de Valmont

qu'ont été inhumés plusieurs membres de la famille de Bourbon et de celle d'Estouteville. Les mausolées de ces illustres fils de notre belliqueuse Normandie, inspirent au voyageur qui vient explorer cet asile de la mort, un sentiment de vénération attaché au souvenir de l'ancienne gloire de ces conquérans de la Terre sainte ou de l'Angleterre. Certes, en présence de leurs armures et du noble blason que ces valeureux guerriers ne durent qu'à leur bravoure, il n'est pas un Français qui ne soit pénétré d'un sentiment de respect et de patriotique admiration.

D'après un aveu trouvé dans les archives de la Chambre des Comptes de Rouen, sous la date du 30 septembre 1688, il n'y avait que les sires d'Estouteville qui eussent droit à la sépulture dans le chœur de l'abbaye de Valmont; c'était un honneur auquel les abbés ne pouvaient prétendre, et si cette faveur fut accordée à Simon Panchevôut, abbé de Valmont, décédé le 3 novembre 1479, ce ne fut qu'en reconnaissance des constructions importantes que cet abbé avait fait faire dans

l'intérieur du couvent. Néanmoins, plusieurs autres abbés furent aussi inhumés à côté de ce dernier. D'abord, Nicolas de Cumelier, mort le 6 décembre 1301 ; l'abbé Vincent, mort vers la fin du XIII[e] siècle; et enfin Richard Gacoin, mort le 12 mai 1454.

On sait qu'anciennement, le tombeau du fondateur était placé dans le sanctuaire de l'abbaye[1],

[1] C'est aujourd'hui dans la chapelle de la Vierge que se trouvent les tombeaux de Nicolas d'Estouteville, de Jacques d'Estouteville et de Jeanne d'Albret sa femme, de Robert d'Estouteville et de Marguerite de Hautot sa femme.

Le tombeau du fondateur est fort remarquable. Etendue sur un socle magnifique, la statue est revêtue des armes des seigneurs d'Estouteville; sur sa cotte d'armes s'étale majestueusement le bel écusson de cette illustre famille, qui, suivant les termes de la science héraldique, est *burrelé d'argent et de gueules de dix pièces, au lion de sable brochant sur le tout*. La tête de cette statue est posée sur un superbe coussin ou oreiller, et ses pieds reposent sur un lion. Autour du socle qui supporte l'effigie du noble personnage, on peut lire en caractères gothiques : « *Cy gist hault et puissant seigneur Nicole, sires destouteuille, cheualier, lequel en son viuāt fonda ceste psñte abbaie en lan de grace mil cent*

derrière le chœur, où on voyait également la pierre tumulaire et l'effigie de Robert II d'Estouteville, son frère, mort en 1106. A deux pas de ce tombeau, entre deux piliers du chœur, du côté de l'Evangile, se trouvait le mausolée de Jacques d'Estouteville, chevalier, conseiller, et chambellan du roi, capitaine de Falaise, mort le 12

saize, *et trespassa le* XXIIe *jour d'auril mil cent et* XL. De l'autre côté : *Priez Dieu pour lame de li.* On voit aussi contre la muraille de la chapelle, au-dessus du mausolée, un petit édifice assez curieux par l'exécution légère de sa sculpture. C'est une allusion à la fondation du monastère par Nicolas d'Estouteville ; ce monument de sculpture rappelle assez bien la reconstruction de l'abbaye, qui avait eu lieu au XVIe siècle, par l'abbé Jacques Ribaud. On pense que c'est ce même abbé qui a fait élever aussi les tombeaux de Nicolas et de Jacques d'Estouteville.

Quant à l'inscription placée sur ce dernier monument, elle n'est plus du tout apparente. Le tombeau, comme celui de Nicolas, est surmonté de l'image de Jacques d'Estouteville et de celle de Jeanne d'Albret, sa femme. Le socle du mausolée, qui est en pierre, est orné de différens sujets religieux, parmi lesquels on distingue plusieurs figures de saints de diverses dimensions. Les deux statues sont en albâtre très beau. De

mars 1490[1]. Ce tombeau était aussi la sépulture de Louise d'Albret, son épouse, décédée le 8 septembre 1494; elle était fille d'Alain, seigneur d'Albret, comte de Dreux, et de Catherine de Rohan.

Auprès de l'autel, du côté de l'épître, était le tombeau de Robert d'Estouteville, frère aîné de

même que Nicolas, Jacques d'Estouteville est représenté couvert des insignes nobiliaires de la puissante famille à laquelle il a appartenu. Ce monument est très remarquable par la délicatesse de son exécution.

Entre ces deux tombeaux, se trouve enfin celui de Robert d'Estouteville et de Marguerite de Hautot. Cette pierre tumulaire, de forme plate, était jadis au milieu du chœur de l'abbatiale; ce fut le 1er mai 1772 qu'on la transféra dans la chapelle de la Vierge, à l'endroit qu'elle occupe maintenant. Voici ce qu'on lit autour de cette pierre : *Cigist noble homme monseingneur Robert destouteuille... Priez pour lame de li... — Cigist noble dame madame Margierite de Hotot, jadis fame de noble homme monseingneur Robert destouteuille, qui trespassa lan de grace mil CCC et XXX le jour de la feste a mors. Priez pour lame de li.*

[1] C'est par erreur que M. E.-H. Langlois a dit qu'il était mort en 1489, erreur qui d'ailleurs a déjà été relevée.

Guillaume d'Estouteville, archevêque de Rouen. Sur les débris de sa pierre tumulaire, on peut encore déchiffrer : « Cardinal, archeuesque de Rouē, lequel trespassa lan mil IIII^c LXXVII. » Nous ne savons qui a pu faire croire à plusieurs personnes que ce fragment d'inscription doit avoir appartenu à la tombe du fameux cardinal Guillaume d'Estouteville, un de nos plus célèbres archevêques de Rouen; car celui-ci est mort à Rome, doyen des cardinaux, le 22 décembre 1482; il était alors âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. On sait de combien de dignités ce prélat s'était vu investi. Il était tout à la fois, camerlingue de l'église romaine, légat en France, évêque d'Ostie, de Port-Sainte-Ruffine, de Vélitres, d'Angers, de Terouanne et de Béziers; abbé de Saint-Ouen de Rouen, de Jumiéges, du Mont-Saint-Michel, de Montebourg, prieur de Saint-Martin-des-Champs, de Grammont, de Beaumont-Saint-Auge, etc., etc.

Cette accumulation d'honneurs sur un seul

homme n'empêcha pas le haut dignitaire de confirmer cette parole de l'Écriture, que la chair est faible, car il eut à Rome une fort jolie maîtresse, dont il laissa deux enfans naturels, Auguste et Jérôme. On sait que les enfans du cardinal Guillaume portèrent toujours les armes et le nom des D'Estouteville. M. E.-H. Langlois, du Pont-de-l'Arche, rapporte l'anecdote suivante : « qui donne, dit cet « écrivain, un exemple de la sévérité et de la har- « diesse de ce prélat. Le Barigel ayant arrêté « sur les chemins un voleur dont il voulait se dé- « faire sur-le-champ, et forcé, à défaut de bour- « reau, un pauvre prêtre normand qui passait, « d'exécuter ce malheureux, le cardinal indigné « manda sans bruit cet officier sacrilége, et le fit « pendre, à son tour, de son autorité privée, et « au milieu de Rome même, à une des fenêtres « intérieures de son palais. Le pape, très choqué « d'abord de cet acte de souveraineté, fit cepen- « dant prévenir le prélat qu'il n'avait rien à crain- « dre de son ressentiment. »

Indépendamment des tombeaux que l'on voyait dans divers endroits de l'abbaye de Valmont, il y a sous le sanctuaire un petit caveau dans lequel reposent aussi les dépouilles mortelles de plusieurs membres de l'ancienne et puissante famille des sires d'Estouteville. Nous n'omettrons pas de dire que l'on doit un tribut d'éloges à la mémoire de M. Bataille, qui a fait restaurer avec tant de soin ce ténébreux asile de la mort, habité par les ombres de ces preux et loyaux chevaliers.

Parmi les seigneurs qui y furent enterrés, nous citerons d'abord François de Bourbon, comte de Saint-Pol, premier duc d'Estouteville, mort le 1er septembre 1545; et son épouse, Adrienne d'Estouteville, morte au château de Trie, au mois de décembre 1560. François d'Estouteville, leur fils[1], comte de Saint-Pol, gouverneur de la Normandie, mort le 4 octobre 1546, et

[1] Conformément aux conventions matrimoniales de François de Bourbon et d'Adrienne d'Estouteville, leur fils porta le nom de sa mère.

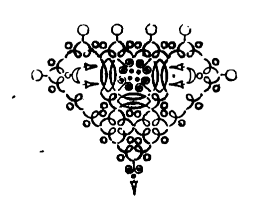
sa sœur, Marie de Bourbon, décédée à Pontoise le 6 avril 1601, *en gagnant le jubilé de l'année sainte.*

Outre ces tombeaux des anciens sires de Valmont, se trouvaient aussi ceux de N. d'Estouteville, prêtre, décédé vers l'année 1300; de Louis d'Estouteville, mort en 1437; de Robert VI d'Estouteville, mort le 22 février 1375, et de Marguerite de Montmorency, sa femme; et enfin celui de Guillaume d'Estouteville, mort le 28 juin 1516.

Une des choses qui se recommandent surtout à l'attention du voyageur qui vient visiter les restes de l'abbaye de Valmont, c'est la charmante chapelle de la Vierge. Elle forme la partie la plus curieuse du monument sous le rapport artistique. Le style de son architecture est celui de la renaissance. L'œil ne se lasse point d'admirer les verrières dont cet oratoire est décoré, et qui, heureusement, n'ont pas eu trop à souffrir des atteintes du temps. D'admirables détails de sculpture font de la voûte de cette chapelle un morceau vraiment

attrayant pour l'artiste ou l'architecte. L'espèce de balustrade qu'offre la pètite colonnade des deux galeries supérieures, est d'un effet fort gracieux.

C'est à Germain Pilon qu'on doit le sujet si élégamment traité qui décore le contre-rétable de l'autel. Cette Annonciàtion de la Vierge est rendue avec un goût exquis. A l'aspect de ces chefs-d'œuvre qui ont coûté tant de soins aux artistes, et qui peut-être, hélas! seront bientôt anéantis, on ne saurait s'empêcher d'éprouver de vifs regrets que les ouvrages de l'homme soient si périssables!



LE CHATEAU.

C'est à peu près au sommet d'une colline qui domine le bourg, au milieu de superbes massifs, qu'est situé le château de Valmont. Son origine est fort ancienne, mais malheureusement on ne voit plus, aujourd'hui, pour ainsi dire, qu'un lambeau du vieux castel des D'Estouteville.

Ses murailles si élevées, jadis flanquées de tours en divers endroits, et qui ont fait considérer ce château gothique comme une place forte, ne sont presque plus apparentes. Tout cela est remplacé

par un vaste corps-de-logis de forme élégante dont la construction paraît appartenir au XVIe siècle. En tête d'une petite notice sur Valmont, qui fait suite à son *Essai historique sur l'Abbaye de Saint-Wandrille*, M. E.-H. Langlois a publié une gravure à l'eau forte représentant le château de Valmont. Ce dessin fut exécuté d'après nature en 1825.

La châtellenie de Valmont, dès 1106, appartenait à la maison d'Estouteville. Cette terre, comme nous l'avons déjà vu, eut à subir toutes les calamités qu'entraîne la guerre sur tout territoire qui en devient le théâtre. Vers le XIIIe siècle, les Anglais la ravagèrent; dans le XVe, elle eut beaucoup à souffrir des guerres des Bourguignons et des Anglais, et, dans le siècle suivant, de celle des protestans et des ligueurs. Pendant l'espace de temps que les Anglais en restèrent possesseurs, c'est-à-dire depuis 1415 jusqu'en 1449, nos ennemis d'outremer y commirent d'épouvantables excès. Plusieurs fois, dans ces temps de pillage et

de massacres, Valmont fut presque totalement réduit en cendres. C'en eût été fait de ce bourg, si Charles VII ne fût parvenu, en 1449, à les chasser de la Normandie.

Nous avons eu plus haut l'occasion de voir que les seigneurs d'Estouteville, en aliénant leur fief, en avaient cependant conservé le nom. Cela n'étonnera pas si on se rend compte de leur puissance. Leurs biens immenses, la noblesse et l'ancienneté de leur origine, les mettaient à même d'obtenir de la cour toutes les faveurs qu'ils demandaient ; d'ailleurs, ils eurent l'honneur de s'allier à la famille royale, car, ainsi que nous l'avons dit, Adrienne d'Estouteville, héritière des titres et biens de l'illustre maison, devint, par contrat passé le 9 février 1534, l'épouse de François de Bourbon, comte de Saint-Pol, fils de François de Bourbon, comte de Vendôme et de Marie de Luxembourg. Dans une des clauses de ce contrat de mariage il fut stipulé que le premier enfant mâle qui naîtrait de l'union, au lieu de porter le

nom et les armes de la maison de Bourbon, serait duc d'Estouteville et décoré du blason de sa mère. François Ier, en considération de la haute naissance d'Adrienne d'Estouteville, l'une des plus nobles et des plus riches héritières de France, donna son consentement à cette disposition qui ne s'était jamais rencontrée jusqu'alors. Ce prince, par ses lettres patentes datées de Fontainebleau au mois d'août de la même année, érigea en duché, en faveur de ce mariage, les baronnies, châtellenies et seigneuries de Valmont, Varengeville, Cleuville, Berneval, les Loges, le Bec-de-Mortagne, le Bec-aux-Cauchois, Hautot-sur-Dieppe, Fauville, etc.

Le duc François d'Estouteville étant mort avant l'âge nubile, en 1546, le duché passa aux mains de la jeune princesse Marie de Bourbon, sa sœur, qui le fit entrer dans la maison d'Orléans-Longueville, en épousant, le 2 juillet 1563, Léonor d'Orléans, duc de Longueville.

Lors de la célébration du mariage de François

de Bourbon avec Adrienne d'Estouteville, le roi et la reine vinrent à Valmont entourés de tous les hauts personnages de la cour, pour présider à la cérémonie nuptiale. Tout le luxe de ce siècle de l'élégance y fut déployé avec prodigalité; l'éclat des parures des princesses qui étincela alors dans les salons du château de Valmont égalait celui des soirées brillantes de la maison royale. Mais les plaisirs et la joie que partagèrent tous ces nobles convives faillirent se changer en jours de deuil et de désespoir, car la cour et la famille de la nouvelle mariée avaient à peine quitté le château pour retourner au palais du roi, que les appartemens qui avaïent servi aux bals et festins s'écroulèrent avec un effroyable fracas. Cet accident, qui ruina presque l'édifice, provenait de l'inexpérience de l'architecte qui, en reconstruisant le château, avait eu la malencontreuse idée de conserver d'anciennes pièces assez spacieuses et fort jolies du reste, mais tellement vieilles qu'elles n'avaient plus la moindre solidité, ébranlées

qu'elles étaient d'ailleurs par les travaux de démolition qu'il avait fallu faire pour rebâtir. Tout porte à croire que c'est à cette circonstance du séjour du Roi qu'est due la construction de la magnifique galerie dite *de François Ier*. C'est la partie la plus gracieuse et la plus remarquable du château, sous le rapport de l'art. Lors de son séjour à Valmont, le roi y avait été *hébergié* avec les princes de sa suite. On avait trouvé dans le chartrier du château un compte curieux et détaillé des dépenses faites pour *festoyer* le victorieux monarque, mais cette pièce a été soustraite ou s'est égarée. Sur la façade de cette charmante galerie sont sculptés le chiffre de ce monarque, ainsi que celui de Henri II, son fils, sous le règne duquel ce chef-d'œuvre fut terminé. A chaque extrémité intérieure se trouvait une cheminée en harmonie parfaite avec le reste de la galerie, mais malheureusement M. Hocquart, en faisant quelques réparations à sa propriété, a fait disparaître une partie de ces merveilles de l'art, qui sont ce que

l'époque de la renaissance a pu produire de plus gracieux et de plus parfait.

Le duché d'Estouteville resta dans la maison des D'Orléans-Longueville jusqu'au décès de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, qui arriva le 16 juin 1707.

En 1725, il passa à François-Léonor Goyon de Matignon, comte de Thorigny, marié le 20 octobre 1715 à Louise-Hyppolite de Grimaldi-Monaco, duchesse de Valentinois, fille et héritière d'Antoine de Grimaldi prince de Monaco, duc de Valentinois, marquis de Baux, pair de France.

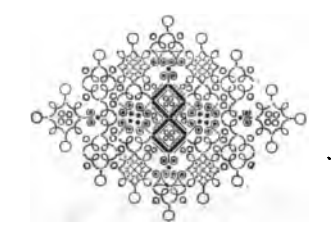
Enfin, il y a un certain nombre d'années, M. Lecoq acheta la terre de Valmont, mais il n'en fut pas long-temps possesseur, car il la vendit à M. le comte Hocquart, gendre du maréchal de Lauriston.

On sait que le château et ses dépendances viennent d'être vendus de nouveau par M. Hocquart. C'est M. Henri Barbet, maire de la ville de Rouen, qui est aujourd'hui propriétaire du château qui fut

jadis l'habitation des sires d'Estouteville. Nous serions ingrat si nous omettions d'adresser ici nos remercîmens les plus sincères à cet honorable administrateur, pour le bienveillant accueil que nous avons reçu de lui dans notre visite au château de Valmont, et l'obligeance qu'il a mise à nous faire voir lui-même la partie la plus curieuse de sa propriété, notamment la chambre encore meublée qu'habita François I, lors de son séjour chez les D'Estouteville. Le demi-jour qui règne dans cette vaste pièce éclairée seulement par deux de ces fenêtres étroites de l'architecture des temps féodaux, y ajoute un certain prestige, et rappelle la sévérité de l'intérieur des palais antiques. Les charmantes étoffes de la renaissance qui décorént la couche royale encore munie de ses matelas et coussins, la riche table en marbre blanc ornée de sculptures dorées, les fauteuils couverts en soieries bleu tendre, tout cela semble parler du vainqueur de Marignan !

Plusieurs des murailles qui avoisinent la tour

commencent à subir les outrages du temps ; des pierres s'en détachent de temps à autre ; mais M. Henry Barbet, aussitôt qu'il s'est aperçu de ces dégradations, a fait faire toutes les réparations nécessaires, et il se propose en ce moment d'entreprendre plusieurs travaux tendant à consolider toute la partie la plus ancienne de l'édifice.





Lith. de A. Péron S.r de M.me Periaux à Rouen. — E. H. L.d et M.lle Espérance Langlois

SAINT-WANDRILLE.

DANS une vallée pittoresque, à huit kilomètres d'Yvetot, au pied de charmans côteaux couronnés d'épais taillis, et un peu au-dessous d'une source limpide, se trouvent les ruines de cette célèbre abbaye.

L'endroit que saint Wandrille choisit pour jeter les fondemens d'un monastère appelé à de si grandes destinées, peut être considéré comme une des plus belles solitudes du pays de Caux. Il dé-

pendait du désert de Jumiéges, et s'appelait, selon le *Chronicon Fontanellense*, *Botmar* ou *Botmari;* mais, d'après les savantes recherches de l'un de nos antiquaires les plus distingués[1], ce nom vient d'un personnage nommé Rothmarus qui possédait anciennement ce lieu, et on doit écrire *Rothmar* ou *Rothmari;* de ce Rothmarus dérive également le nom de la forêt de Roumare.

A l'aspect de ces murailles renversées, en présence des fragmens de piliers qui semblaient s'élever jusqu'au ciel, et qui, par suite de dévastations impies, n'existent guère plus que dans les pages de l'histoire; à la vue de ces restes mutilés d'un des plus admirables monumens, on a peine à croire qu'il se soit trouvé des hommes assez dépourvus du goût des arts et de l'amour du beau, tranchons le mot, assez barbares pour démolir, pierre à pierre, un édifice que le temps même semblait respecter !

[1] M. A. Le Prevost.

Certes l'antiquaire et l'artiste doivent ressentir une égale indignation contre celui qui, devenu par les circonstances dépositaire de ces chefs d'œuvre, témoins imposans de tant de siècles écoulés, les détruit impitoyablement, pour satisfaire sa cupidité.

Mais, en revanche, on ne saurait donner trop d'éloges à l'homme qui, possesseur d'une de ces merveilles architecturales, où se rattachent tant de souvenirs historiques, la respecte comme un monument dont la mémoire est impérissable, et que la postérité aimera encore à interroger.

M. Casimir Caumont, propriétaire des ruines du monastère de Jumiéges, est un de ces chers et zélés protecteurs de nos antiquités normandes. Aussi, le soin religieux que ce modeste ami des arts met à conserver cette antique abbaye a-t-il été célébré par les historiens et chanté par les poètes.

Ce fut dans la onzième année du règne de Clovis II, en 654, que l'abbaye de Saint-Wan-

drille fut fondée sous le titre de *Saint-Pierre*[1], nom qu'a toujours porté l'église abbatiale. Cet édifice avait une longueur de deux cent quatre-vingt-dix pieds, et une largeur de trente-sept, mais, indépendamment de l'église *Saint-Pierre*, le fondateur en éleva une seconde sous l'invocation de *Saint-Laurent*, puis une troisième, sous le nom de *Saint-Pancrace*[2]. Le zèle religieux du saint ermite alla jusqu'à faire venir de Rome les reliques de ces martyrs, et il les plaça dans ces églises.

Des auteurs prétendent que, dans les plus anciens monumens qui nous restent de ces temps-là, on trouve quelquefois le monastère revêtu du nom de ces deux saints; cependant on le désignait plus fréquemment sous le titre de Fontenelle, qui est le nom du ruisseau sur lequel il est établi, et qu'il porta jusque sous le gouvernement de deux abbés dont nous allons parler dans

[1] *Vales. Notit. Gall. Fontanella.*
[2] *Chronicon Fontanellense.*

un instant, c'est-à-dire avant le milieu du XIe siècle.

L'abbaye de Saint-Wandrille, qui devait subsister un si grand nombre d'années, n'arriva pas au terme de son existence sans avoir essuyé tout ce que les révolutions et les guerres amènent infailliblement avec elles : la dévastation, le feu et le pillage. En 756, l'église abbatiale débuta dans la carrière des calamités, en devenant la proie des flammes; cent et quelques années plus tard, en 862, les Normands la rasèrent de nouveau, et elle ne fut entièrement reconstruite que vers le commencement du XIe siècle par les soins de l'abbé saint Gérard [1]; et, en 1033, l'abbé saint Gradulfe, son successeur immédiat, en fit

[1] Dans l'espace de temps où saint Gérard se hâtait d'élever un clocher pour en remplacer un autre que la foudre avait renversé en 1012, une dame Herlève, qui pensa avoir été délivrée d'une couche fort dangereuse par l'intercession de saint Vulfran, donna, en 1014, les fonds nécessaires pour construire un superbe dortoir. A son exemple, une autre dame de piété y ajouta, quelques années après, un réfectoire spacieux; mais

faire la dédicace à saint Wandrille par Robert Ier, archevêque de Rouen.

« La cérémonie, dit T. Duplessis, se fit avec une grande solennité. Herbert, évêque de Lisieux, Robert, évêque de Coutances, et un grand nombre d'abbés voisins, y assistèrent; on bénit en cette occasion Isambert, moine du même monastère, pour premier abbé de la Sainte-Trinité ou de Sainte-Catherine de Rouen; ensuite on donna à la nouvelle église, avec le nom de Saint-Pierre qu'elle avait toujours porté jusque-là, celui de *Saint-Wandrille*, qui a enfin prévalu, et sous lequel seul elle est connue aujourd'hui. »

Mais la piété des premiers cénobites de Saint-Wandrille ne se borna pas à élever ces trois édifices religieux. Dans la suite, ils bâtirent cinq autres églises ou chapelles, tant dans l'enceinte

ces nouveaux bâtimens se sont encore trouvés, par la suite, dans la nécessité d'être rebâtis entièrement à neuf, et ceux qui leur ont été substitués ont eu presque autant à souffrir de l'état de démoralisation des moines qui envahit l'abbaye pendant les troubles du calvinisme, que des guerres civiles ou étrangères.

monastique qu'à peu de distance de ses murs. En voici l'énumération :

La première (*Saint-Paul*) était celle pour laquelle les religieux avaient le plus de vénération. Saint Wandrille en avait donné les plans, et les fit lui-même exécuter; aussi les moines crurent-ils devoir y déposer ses cendres. Cette chapelle devint aussi la sépulture de saint Ansbert, le second des successeurs de saint Wandrille, qui, après avoir gouverné le monastère pendant plusieurs années, avait été nommé archevêque de Rouen en 684[1]. Les abbés saint Vulfran et saint Erembert, qui de simples religieux avaient été promus

[1] Peu de temps après la mort de saint Ansbert, un moine bénédictin, nommé Angradus, écrivit la vie de ce pieux personnage, et la dédia à Hilbert, alors abbé du monastère. Cette œuvre, quoique volumineuse, ne contient pour ainsi dire que des détails d'intérieur de l'abbaye, qui offriraient ici, nous le pensons du moins, peu d'intérêt au lecteur.

Saint Ansbert, issu d'une des plus anciennes et des plus nobles familles de la nation française, fut originaire de la Neustrie. Il naquit dans un village du Vexin, appelé anciennement Chaussy. Sa haute naissance et l'éminence de la charge

à la dignité, l'un d'archevêque de Sens et l'autre d'évêque de Toulouse, y furent aussi inhumés; mais, en 704, saint Bain[1], évêque de Terouanne, fit transporter les restes funéraires des trois premiers dans l'intérieur de l'église abbatiale, et substitua le corps de saint Erembert à celui de saint Wandrille.

Dans la suite, un grand nombre de religieux, parmi lesquels on peut citer saint Hardouin, mus par un sentiment de vénération, voulurent être enterrés auprès des tombeaux de leurs devanciers, et ce fut encore bien long-temps un lieu de prières pour les bénédictins de l'abbaye. Vers la fin du quatorzième siècle, elle fut rebâtie à neuf par les abbés Geoffroy de Hotot et Jean de Rochois, son successeur.

qu'il exerça auprès de l'un de nos rois, le destinait à une illustre alliance, mais il refusa la main de la fille d'un chancelier de Clotaire II. Lui-même fut fait chancelier de France. — Le P. Pommeraye, *Histoire des Archevêques de Rouen.*

[1] Cinquième abbé du monastère. —M. E.-H. Langlois, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Wandrille.*

La seconde (*Saint-Amand-de-Goville*) était située à un bon quart de lieue du monastère. C'était à peu de distance de cette église qu'était anciennement la *cellule* où saint Ouen, archevêque de Rouen, saint Wandrille, et saint Filibert, fondateur du monastère de Jumiéges, aimaient à s'isoler pour discourir saintement sur les grandes vérités du salut; et, plusieurs années après leur mort, on remarquait encore le mobilier humble et modeste dont ils avaient fait usage dans leurs conférences : c'étaient des siéges grossiers et des lits dont le bois nullement ouvragé révélait bien cette pauvreté prêchée par Jésus-Christ lui-même, et qui n'a été rigoureusement observée par ses ministres qu'aux premiers temps de l'église. En 1142, on y voyait encore une peitte chapelle dont le revenu, assis sur la dîme d'Etran près Dieppe, ne tarda pas à être confondu avec les autres biens de l'abbaye; cependant, vers le milieu du treizième siècle, elle en fut encore séparée, car l'égoïsme de l'abbé Pierre

Mauviel, qui n'eut pas honte de dépouiller le monastère qu'il gouvernait pour enrichir sa famille, en fit don à un de ses proches. Il est vrai de dire qu'un autre Pierre Mauviel, avocat de la famille, restitua cette dîme à la chapelle *Saint-Amand de Goville*, par un acte passé le 11 septembre 1432; mais ce fut en y établissant toutefois un titre de chapelain dont il se réserva spécialement, ainsi qu'à ses descendans, la présentation. Cette fondation fut ratifiée par l'archevêque de Rouen, le 16 octobre suivant.

La troisième (*Saint-Saturnin*), dont les murailles sont encore sur pied, n'était plus, dans les derniers siècles, qu'un simple oratoire; elle avait été bâtie presque au sommet d'un verdoyant coteau qui domine le monastère vers le nord. Les reliques du saint martyr ayant été apportées de Toulouse, saint Wandrille les y plaça, et la dédicace en fut célébrée avec le même cérémonial et la même pompe que celles des autres églises.

En 1510, cette chapelle, sur laquelle tant de

siècles commençaient à peser, allait tomber de vétusté, lorsque D. Guillaume Lavieille, sous-prieur de l'abbaye de Saint-Wandrille, et prieur de Marcoussis, y fit faire les consolidations que son état de délabrement exigeait; il la fit même décorer assez richement.

Les murailles que l'on voit encore aujourd'hui enfermer une partie de cette côte avec la chapelle *Saint-Saturnin*, sont l'œuvre d'un curé de Gueutteville, qui donna une somme de 6000 livres pour élever un nouveau mur dont il voulut poser la première pierre. Les moines de l'abbaye ont toujours eu de la vénération pour cette petite chapelle à cause du long séjour qu'un religieux de ce monastère, nommé Hardouin, y fit au IXe siècle. Ce saint et laborieux ermite, qui s'était retiré là pour jouir plus librement des charmes de la vie contemplative, y transcrivit un grand nombre de volumes dont il dota la bibliothèque de l'abbaye [1].

[1] M. Ph.-J.-Et.-V. Guilbert, dans ses *Mémoires biographiques et littéraires*, n'a pas omis de payer un tribut à la

La quatrième (*Notre-Dame-de-Caillouville*), dont l'origine remonte presqu'aussi haut que celles dont nous venons de donner une esquisse, avait été d'abord démolie par les Normands, lors de leur invasion en 862, mais elle avait été reconstruite quelques années après; enfin, en 1331, elle était entièrement tombée en ruines, lorsque le sacristain eut l'idée de faire une quête au moyen de laquelle il put la faire relever [1]. En 1631, la voûte du chœur tomba de nouveau; alors on ne l'a remplacée que par un plafond en bois.

mémoire de ce simple et modeste religieux, qui, par son talent et ses veilles, rendit aux sciences d'importans services en transcrivant un grand nombre d'ouvrages anciens. Il excella dans l'art de copier, et contribua beaucoup à l'étude des saintes lettres. Hardouin fut un des premiers qui firent adopter en France l'usage du petit caractère romain.

Ce bénédictin, qui vivait encore au commencement du neuvième siècle, mourut en l'année 811. Il était né à Alvimare, canton de Fauville.

[1] Le P. Mabillon, *Annal. bénéd.*

Elle était située précisément à la source de la rivière de Fontenelle[1].

Il est difficile de se faire une juste idée de l'affluence de peuple qui s'y rendait autrefois le

[1] C'est à quelques pas de l'endroit où était cette chapelle qu'on voit la fameuse fontaine dite de Caillouville, si renommée parmi les mères de famille des campagnes du pays de Caux, qui ont des enfans malades.

Malgré les remontrances des personnes sages, malgré les justes protestations de la presse départementale tant de fois réitérées contre un usage insensé que le fanatisme a institué, on voit encore, chaque année, au mois de mai, sur les chemins qui conduisent à Saint-Wandrille, une procession de braves gens portant des enfans nouveaux nés ou fort jeunes qu'ils vont plonger dans l'eau glaciale de cette source, dans l'espoir d'une guérison miraculeuse. Les enfans qui sont en bonne santé souffrent le même supplice, car cette eau possède, dit-on, non-seulement la vertu de guérir les maladies actuelles, mais même de préserver de celles à venir; elle fait disparaître la lèpre, les scrofules, etc. Il est probable que, si elle pouvait accorder du jugement aux insensés, elle serait un peu moins fréquentée. C'est vraiment une chose hideuse à voir que cette horde de gens, la plupart en gueuilles, hommes et femmes demi-nus, se lavant pêle-mêle au milieu de la rivière. Ajoutons que, par un trafic un peu suspect de simonie, le propriétaire de la fontaine merveilleuse n'en cède l'eau qu'à raison de cinq sous la pinte.

Vendredi saint pour entendre le sermon; aussi le curé de Caudebec, piqué de jalousie, chercha les moyens d'empêcher ce sermon d'avoir lieu; il fit, avec ses paroissiens, plusieurs démarches auprès des grands-vicaires de Rouen qui lui accordèrent, en 1412, un mandement par lequel il était défendu de prêcher le Vendredi saint dans toute chapelle ou église qui ne fût point paroissiale, dans un certain rayon de la ville de Caudebec. Il va sans dire que la chapelle *Notre-Dame-de-Caillouville* se trouvait englobée dans l'espace déterminé.

Dans cette circonstance, l'abbé et les religieux de Saint-Wandrille crurent utile de se plaindre de cette manœuvre à Louis d'Harcourt, alors archevêque de Rouen, qui, par un autre mandement en date du 4 avril de l'année suivante, blâma le curé et les habitans de Caudebec, et leur enjoignit formellement de *n'attenter à l'avenir rien de semblable;* et il leur fit sentir que leur plainte auprès de ses grands-vicaires n'était rien moins

qu'un acte d'insubordination envers leur seigneur et leur église-mère, puisque Caudebec dépendait du monastère de Saint-Wandrille aussi bien pour le temporel que pour le spirituel.

Cette abbaye, en effet, avait en sa possession la seigneurie de cette ville, à l'exception toutefois d'une douzaine de maisons qui appartenaient au domaine de Maulévrier; elle y avait un prétoire avec moyenne et basse justice, qu'un sénéchal y exerçait en son nom ; elle y possédait encore des halles et des moulins à grain et à tan, où les habitans de Caudebec étaient obligés de moudre. Les droits de marché, de foire, de port, de passage, etc., étaient aussi la propriété des religieux de Saint-Wandrille. Outre ces divers droits seigneuriaux et ces priviléges, l'abbaye avait haute justice à Caudebec le jour de Saint-Mathieu et pendant toute la semaine de la Mi-Carême, à cause d'une foire qui s'était autrefois tenue à Saint-Wandrille même, et qui y fut transférée. Divers arrêts du Parlement de Rouen ont

confirmé plusieurs fois toutes ces prérogatives et redevances.

Il ne sera peut-être pas oiseux de remarquer ici que parmi les arrêts dont nous venons de parler il en est un portant la date du 22 mars 1520, qui interdit néanmoins aux religieux le droit de prendre le titre de *barons de Caudebec*, par la raison que Caudebec n'était point une baronie à part, mais relevait simplement de la baronie de Saint-Wandrille.

Cependant, comme nous l'avons dit, Louis d'Harcourt n'hésita pas à confirmer aux moines leur droit incontestable de prêcher ou de faire prêcher dans l'intérieur de la chapelle de *Notre-Dame-de-Caillouville*, et dans les autres églises dépendant de l'abbaye, aussi bien le Vendredi saint que le jour de Pâques et tous les jours où ils le jugeraient à propos ; il autorisa même dès-lors quiconque recevrait à l'avenir de l'abbé un pouvoir spécial, à monter en chaire dans ces mêmes solennités.

En 1474, Louis XI accorda aux religieux de

Saint-Wandrille le droit de poids dans la ville de Caudebec, en les chargeant de dire une messe tous les samedis, dans la chapelle de Caillouville, pour la prospérité de la famille royale. « C'est ce qui l'a fait considérer, dit Duplessis, comme une chapelle royale[1]. » Le chœur était éclairé par dix vitraux assez remarquables; mais ce qui attirait surtout l'attention, c'était la quantité de groupes reproduisant toute l'histoire de Jésus-Christ, dont était chargée une corniche qui régnait autour de l'intérieur de la chapelle à une hauteur d'environ six pieds. On y avait joint un si grand nombre de statues et de figures, que la tradition populaire prétend que tous les saints du paradis y étaient réunis[2].

[1] *Description géographique et historique de la Haute-Normandie.*

[2] « Parmi les objets curieux de cet édifice, dit M. E.-H.
« Langlois, on remarquait : 1° un groupe de la Nativité, of-
« frant une tête de vierge d'une grâce et d'une naïveté char-
« mantes; 2° une grosse statue, haute de douze à quinze pieds,
« représentant S. Christophe, le puissant préservateur de la

La cinquième (*Saint-Michel*) est un peu plus moderne que celles dont nous venons de nous occuper. Sa construction ne date que du gouvernement de l'abbé Teutsind, c'est-à-dire vers l'année 735[1]. Comme ce fut par les soins de l'abbé saint Gervold qu'elle fut couverte en plomb, on est en droit de conclure qu'elle avait été entière-

« mort subite; 3° un fragment offrant, assise sur une espèce « de trône, une figure tronquée, derrière laquelle était debout « un sergent d'armes armé de sa masse, également mutilé; « 4° deux torses nus et de sexe différent, *accolés de la plus* « *étrange manière*, et dont les bras étaient singulièrement « renversés. Des serpens, traversant leurs chairs, les enlaçaient « de leurs hideux replis; les uns leur mordaient les mamelles; « les autres les déchiraient plus étrangement encore, mais « d'une façon fort propre à donner au peuple une leçon de « continence. La fameuse tour de Montmorillon offre plusieurs « statues dans une situation du même genre, et l'abbaye de « Moissac renfermait aussi, dit-on, des bas-reliefs à peu près « semblables. Plusieurs autres figures, de diverses dimen- « sions, se trouvaient encore disposées çà et là; les plus pe- « tites ceignaient, entassées par groupes, tout l'intérieur de « ce précieux *panagion*. »

[1] Elle fut construite avec les matériaux de Lillebonne. *Juliobona*.

ment achevée même avant le milieu du huitième siècle. C'est aujourd'hui l'église paroissiale de Saint-Wandrille. Nous invitons le lecteur à se reporter, pour plus amples renseignemens, et pour obtenir des détails beaucoup plus étendus, aux travaux intéressans et aux recherches si scrupuleuses de M. E.-H. Langlois[1], à la plume duquel la Normandie est redevable de si précieux morceaux d'histoire. Cet écrivain consciencieux, cet archéologue distingué, a tracé l'histoire complète du monastère de Fontenelle, et a confié au crayon habile de sa fille, aujourd'hui madame Bourlet de la Vallée, le soin de relever une belle collection de dessins que lui ont fournie ces ruines pittoresques.

Revenons à l'abbatiale.

Nous avons vu que, vers la fin du dixième siècle, le zèle des abbés saint Gérard et saint Gradulfe, en la faisant reconstruire, n'avait

[1] *Essai historique sur l'Abbaye de Saint-Wandrille.*

reculé devant aucuns sacrifices afin que ce monument eût toute la solidité désirable pour traverser une longue série de siècles; mais l'impénétrable loi qui n'épargne pas plus les ouvrages des hommes que les hommes eux-mêmes, voulut que, vers 1250, l'édifice devînt la proie d'un nouvel incendie. Alors cette église, dont la fondation remontait déjà à six siècles, fut relevée sous le gouvernement de Pierre Mauviel, et sous celui de Geoffroy de Noitot, son successeur. Ces deux religieux poussèrent avec activité les travaux de construction, qui étaient fort avancés lorsque la peste et les calamités publiques qui ont ravagé la France sous le règne des Valois, empêchèrent de les terminer.

Cependant, dans une circonstance aussi fâcheuse, les moines ne négligèrent aucuns des moyens qui étaient en leur pouvoir pour parvenir à rebâtir leur temple; les ressources du monastère étant alors trop faibles pour subvenir aux dépenses, ils se rappelèrent que, dans le Vexin normand, à Quitry, il y avait un prieuré de la dépendance

de Saint-Wandrille ; et, appuyés par Charles VI vers l'an 1385, ils obtinrent de Clément VII, pape d'Avignon[1], la permission de réunir ce bénéfice aux revenus de l'abbaye ; mais cela ne put encore fournir qu'un secours médiocre, et, malgré leur vif désir d'achever leurs constructions, ces religieux virent la nef demeurer dans un état d'imper-

[1] Clément V, successeur de Benoît XI, résolut de transférer la chaire pontificale à Avignon. On a tout droit de supposer que ce changement ne s'effectua qu'à l'instigation du roi de France, par l'influence duquel ce chef de l'Eglise avait été élu. Avignon fut donc la résidence papale durant plus de soixante-dix ans ; d'ailleurs, comme la majorité des cardinaux était française, les papes furent constamment de cette nation.

Ce séjour des Saints-Pères en France excita dans toute l'Europe un mécontentement général, et ils sentirent eux-mêmes les inconvéniens d'une si longue absence de la cité de Saint-Pierre. Mais Rome, qu'ils avaient délaissée, les reçut avec une telle froideur, qu'Urbain V retourna à Avignon après une sorte d'essai de la capitale. Ce ne fut qu'en 1376 que Grégoire XI réalisa enfin la promesse, tant de fois répétée et si souvent différée, de rétablir le siége pontifical dans la métropole de la chrétienté — (Henry Hallam, l'*Europe au moyen-âge*, trad. de MM. P. Dudouit et A.-R. Borghers.)

fection jusqu'à ce qu'un nouveau sinistre vînt encore jeter la terreur et la consternation parmi eux.

Le 21 décembre 1631, vers quatre heures du matin, un bruit épouvantable, un horrible fracas semblable à un fort coup de tonnerre, ébranla le cloître et en fit retentir toutes les voûtes : c'était la magnifique tour, bâtie sur la croisée en 1331, qui tombait, entraînant dans sa chute plus de la moitié du chœur, ce qu'il y avait de construit de la nef, une partie de la croisée vers le midi, et toute la chapelle de la Vierge. Les six cloches que portait cette tour furent mises en pièces, à l'exception d'une seule, qui échappa comme par miracle à ce grand désastre. La négligence qu'avait apportée l'abbé à faire faire à cette tour quelques réparations était la cause patente de tous ces dégâts; il le reconnut lui-même, mais trop tard, car, pour faire face aux dépenses immenses que venait de nécessiter cet accident, il ne trouva que le seul moyen de s'adjoindre un autre ordre. C'est à cette occasion que la congré-

gation de Saint-Maur fut introduite à Saint-Wandrille, et ces réformés parvinrent enfin à réparer tout le dommage. Ils ne se bornèrent même pas à remettre l'église dans son état primitif, ils dotèrent encore la sacristie de vases sacerdotaux d'un prix fort élevé, et construisirent un cloître magnifique et spacieux qui subsiste encore dans son entier[1].

« On commença à réparer la grande église en « 1639, dit l'auteur de la *Description de l'arron-* « *dissement d'Yvetot*, puis le chœur en 1641, et

[1] Non contens d'avoir achevé un dortoir voûté, d'une très grande longueur, en 1696, les réformés de Saint-Maur bâtirent encore, à l'extrémité de cet édifice, une nouvelle bibliothèque, où furent amassées les productions littéraires de ces savans cénobites, et qui était considérée comme la plus riche de la Normandie. On sait avec quelle ardeur les bénédictins de Saint-Wandrille se livraient à l'étude des sciences et des arts en général. Ce furent surtout eux qui contribuèrent le plus aux progrès, en France, de l'art calligraphique; aussi l'imprimerie leur est-elle redevable du perfectionnement de la *minuscule Caroline*. Il n'était même pas jusqu'à la musique qui ne fût en grand honneur au sein de ce monastère.

« le service divin y fut rétabli par le prieur dom « Aicadre Picard, le 21 juillet 1647, après une « interruption de plus de quinze années. Cependant, ce que l'on peut appeler la véritable ré« paration du monument était encore loin d'être « terminée. Dom Bade Paru en conduisait tou« jours les travaux en 1649, et l'habile dom « Marc Rivard, nommé prieur de Saint-Wan« drille en 1678, les poursuivit avec activité, « ainsi que dom Gabriel Dudan, son successeur. « Enfin, on y travaillait encore en 1727, et ce« pendant on n'avait pas laissé passer une seule « année sans y employer des sommes considé« rables !.... La longueur extérieure de l'édifice « était de 192 pieds, depuis l'entrée occidentale « jusqu'au fond de la chapelle du Saint-Esprit, « placée au centre et au fond du rond-point. La « nef, avec les collatéraux, avait 55 pieds de « large, et la croisée 97 pieds du nord au sud; « le chœur, dans sa partie la plus ancienne et la « plus régulière, offrait 72 pieds de large, et 108

« pieds de long, depuis les gros piliers de la lan-
« terne jusqu'au fond de la chapelle centrale de
« l'abside. L'élévation de ce monument était
« d'environ 70 pieds sous clé de voûte. Le pour-
« tour du chœur se composait, à partir de la
« lanterne, de 17 arcades ogivales, reposant sur
« des colonnes ou piliers monostyles. Son entrée
« était décorée d'un jubé surmonté de statues,
« et terminé en 1672. Le centre de la croisée
« était couronné par une coupole, dans le goût
« antique, qui reposait immédiatement sur les
« quatre grands arcs centraux, et chacun de ses
« pendentifs était occupé par un bas-relief offrant
« un évangéliste dans un cartouche de fruitages
« et de fleurs. Au-dessus de cette coupole, une
« tour en charpente, revêtue de plomb, renfer-
« mait la sonnerie, et présentait, à l'extérieur,
« la forme d'un dôme oblong ou d'un calice ren-
« versé. Cette église offrait, dans ses détails, de
« choquantes variétés de style qui résultaient des
« travaux qu'on y avait exécutés depuis le XIIIe

« siècle, jusqu'au commencement du XVIIIe. Elle « avait été bariolée et bigarée, à différentes épo« ques, de peintures plus ou moins hideuses dont « on avait cru décorer son intérieur. La moins « mauvaise de ces peintures s'apercevait, il n'y « a que peu de temps encore, sur les murs de la « chapelle de Saint-Sébastien, située du côté du « nord. Le sujet, qui paraissait appartenir à la « fin du XVIe siècle, rappelait les fréquentes licences « que, dans les temps reculés, les artistes se per« mettaient dans les temples. Il représentait le « martyre d'une jeune sainte attachée à un arbre « et entièrement dépouillée de ses vêtemens; on « la voyait souffrir avec une admirable résignation « les tortures que lui faisaient endurer deux bour« reaux, armés de lampes ardentes suspendues « à des branches de fer. On ne pourrait, sans « blesser la pudeur, décrire l'horrible manière « dont un de ces satellites accomplissait son exé« crable emploi. »

L'époque de la Ligue, qui porta partout la

trace de ses désordres, propagea le fléau de la corruption au sein même de l'abbaye. La discipline monastique éprouva alors un relâchement qui ne tarda pas à dégénérer en une excessive dépravation dont le souvenir est arrivé traditionnellement jusqu'à nos jours. En 1580, le sacristain abandonna le cloître en s'appropriant un grand nombre des précieux manuscrits de la bibliothèque, qu'il vendit à vil prix. Heureusement la majeure partie de ces ouvrages devint la propriété de deux amis de la science, et la littérature dut à MM. Bigot et Duchesne l'avantage de profiter des curieux documens qu'ils contiennent[1].

L'esprit de dévastation et de désordre qui, lors de la révolution, a présidé au pillage et à la spoliation des abbayes, laissera d'éternels regrets aux amis des sciences et des arts. Malgré les larcins dont le sacristain de Gruchy s'était rendu coupable, la bibliothèque de Saint-Wandrille

[1] *Description géographique et historique de la Haute-Normandie.*

renfermait encore, au moment de l'expulsion des moines, non-seulement un très grand nombre de manuscrits précieux, mais encore plusieurs reliquaires curieux par leur extrême antiquité. Les premiers ont disparu au milieu d'un gaspillage insensé, les seconds sous le marteau révolutionnaire.

L'accroissement de la bibliothèque du monastère était devenu si considérable vers le commencement du dix-huitième siècle par les riches dons de M. de Fourcy, abbé de Saint-Wandrille, qu'il fallut la changer de local. « Dans son enceinte, dit M. E.-H. Langlois, le numismate trouvait, en 1789, le plus beau choix de médailles antiques et de médaillons modernes ; l'artiste et l'amateur un recueil innombrable d'estampes les plus rares de toutes les écoles ; le savant et le bibliophile une foule de livres choisis avec autant de goût que de discernement. Par combien de canaux et dans combien de mains se sont écoulés ces précieux et déplorables gages de la munificence de l'abbé de

Fourcy ! C'est ce que nous ne savons pas, et ce que probablement nous ne saurons jamais. »

L'année dernière, au mois d'octobre, accompagné d'un de nos amis, nous sommes allé visiter les restes de ce monastère qui jadis fut la retraite de plusieurs princes[1], mais, hélas ! les pompeux édifices élevés par la piété des anciens, après avoir résisté aux attaques du temps, ont presque entièrement succombé sous la main de l'homme. Cette sainte demeure qui avait pu survivre aux dévastations des Normands, aux incendies et aux guerres du calvinisme, a entendu enfin sonner l'heure de sa destruction en 1789. Devenue la propriété d'un spéculateur, l'église abbatiale de Saint-Wandrille fut déplorablement mise en

[1] En effet, ce fut dans les murs de Fontenelle que, pour se soustraire à la colère de Pepin, Thierri, fils de Childéric III, dernier roi titulaire de la race des Mérovingiens, vint se réfugier en 757. Ce fut également dans ce monastère, dont il fut abbé, que le secrétaire et le gendre de Charlemagne, le savant Eginhard, trouva, pendant l'espace de sept années, la tranquillité et le repos.

lambeaux; toute la pierre qu'on en retira fut vendue à des entrepreneurs de bâtimens, de sorte que la basilique de Saint-Pierre se trouve aujourd'hui éparpillée sur différens points du pays de Caux. Néanmoins le cloître est encore à peu près intact; mais, à la voix grave et austère des abbés de Fontenelle qui firent retentir la voûte de cet édifice de leurs cantiques pendant tant de siècles, ont succédé la chanson grivoise de l'ouvrier et le mouvement bruyant des métiers de tissage.

Le tableau de ces ruines encore si imposantes, la vue de ces monceaux de pierres et de matériaux que les ronces et une herbe jaunâtre recouvrent, l'aspect de ces deux piliers gigantesques échappés seuls à la destruction, impriment à l'ame du voyageur, qui se reporte au temps où ces studieux anachorètes enrichirent notre province de leurs lumières et de leurs talens, un sentiment profond de recueillement et de mélancolie. Il n'est point d'esprit sérieux que ce spectacle ne plonge en de philosophiques méditations; point d'imagi-

nation vive pour laquelle il ne soit fécond en poétiques inspirations. Aussi la muse de M. Noël s'est-elle exercée sur ce sujet, et a-t-elle enfanté une touchante élégie qu'il a insérée dans son *Essai sur le Département de la Seine-Inférieure*, à l'article : *Saint-Wandrille.*

Parmi les choses qui sont encore dignes d'admiration à Saint-Wandrille, nous citerons d'abord le dortoir. Le large corridor où se trouve, à droite et à gauche, la cellule où sommeillait chaque père, est sombre et sévère, car une fenêtre haute et étroite, placée à l'extrémité vers le nord, est le seul jour qu'il reçoit.

Cette spacieuse allée, dont la longueur est immense, a quelque chose de grandiose qui mérite d'être reproduit par d'habiles pinceaux.

La grande porte d'entrée, couronnée par un cintre dont la forme est un peu lourde, ne laisse pas cependant d'être recommandable par la gravité de son style et la belle exécution de sa sculpture. On remarque aussi, sur le frontispice

du logis abbatial, des morceaux de sculpture d'une époque avancée de la renaissance, et qui sont d'une excellente main.

La salle de récréation et la bibliothèque, où sont maintenant les métiers de tissage, sont des modèles d'architecture; mais, soit que le temps commence à miner ces constructions, soit que le sol ait fléchi sous leur poids, nous avons remarqué des lézardes dans leurs murs en plusieurs endroits.

A notre avis, la plus belle pièce d'art qui se trouve à Saint-Wandrille est le *Lavabo*. Ce superbe morceau de sculpture, qui appartient aux premiers temps de la Renaissance, est un chef d'œuvre qu'on ne saurait se lasser d'admirer. Les festons et dentelles qui décorent la partie supérieure du bassin sont évidés avec un talent que rien n'égale. Ces bouquets de fleurs sont frais cueillis! ces pommes, ces poires et ces grappes de raisin sortent du verger!

On doit probablement cette fontaine à Jacques

Hommet, le dernier des abbés réguliers de Saint-Wandrille. « Les arabesques exquises, dit « M. E.-H. Langlois, comprises sous le cintre « surbaissé qui couronne la totalité de cette char- « mante composition, ces sculptures délicieuses « sont divisées en six panneaux, dont chacun « offrait un écusson armorié occupant le centre « de l'ogive. Quelque soin qu'on ait pris d'en « gratter les blasons, il est encore aisé de recon- « naître, dans l'un de ces écus, les armes de « Charles VIII ou de Louis XII, écartelées de « France et de Bretagne. »

A côté du *Lavabo* se trouve la porte du réfectoire, morceau de sculpture vraiment remarquable. Reproduits par le crayon[1], toutes ces petites ogives et fenestrages qui l'ornent, sont d'un effet merveilleux. On ne voit plus un seul des vitraux qui enrichissaient autrefois les fenêtres

[1] La gravure à l'eau forte, représentant cette porte et le *Lavabo*, qu'a publiée M. E.-H. Langlois dans son *Essai historique sur Saint-Wandrille*, est ravissante de délicatesse.

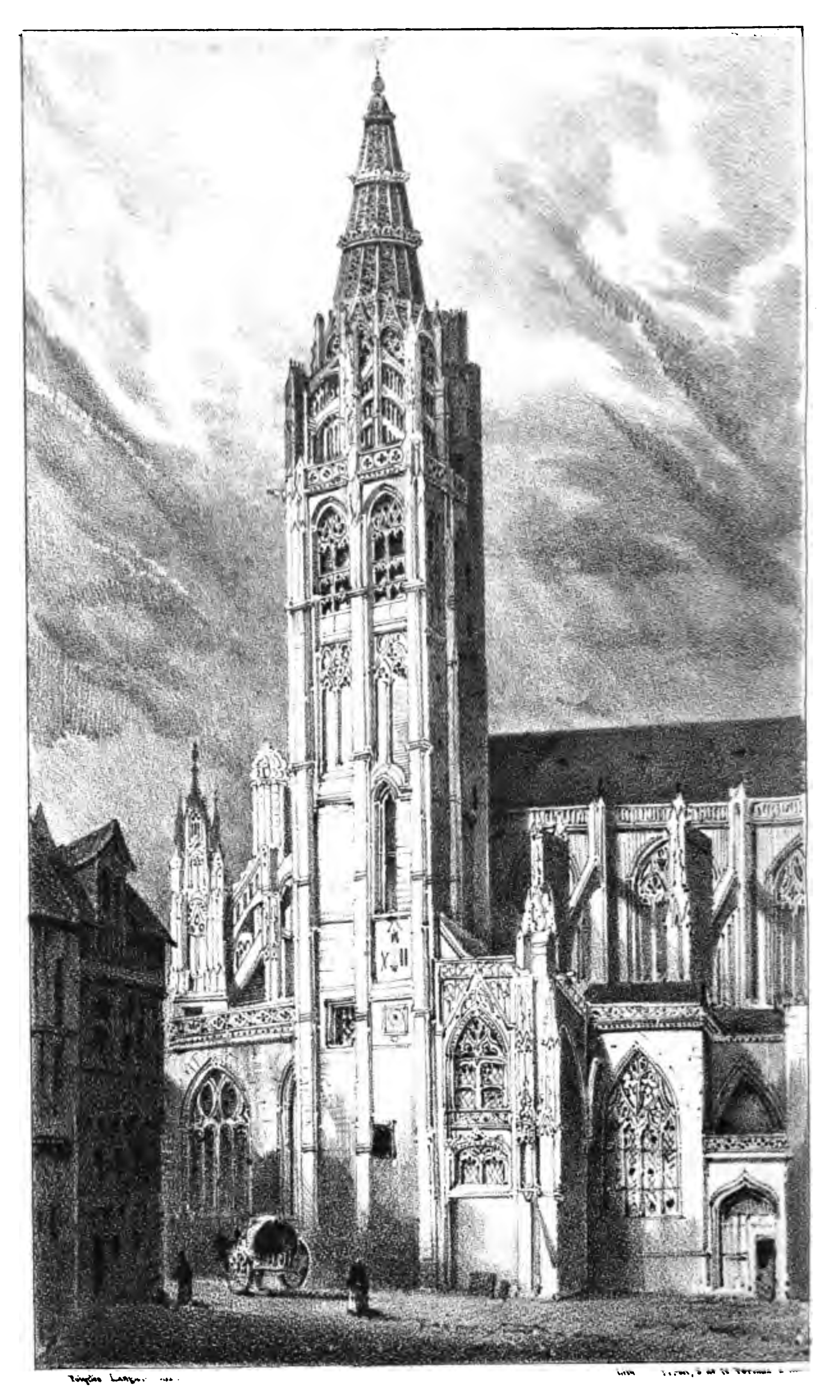
du réfectoire ; la spéculation les a tous fait en lever.

« Malgré l'usage établi depuis le XIIIe siècle, « dit encore M. E.-H. Langlois, de sculpter, sur « les murs et les clés de voûte des édifices, les « armoiries ou les devises des personnages, clercs « ou laïques, qui les faisaient construire ou répa- « rer, je n'ai trouvé dans Fontenelle que fort « peu d'objets de ce genre, dont deux seulement « occupent encore leur emplacement primitif. « Le premier, situé au-dessus d'une des portes « qui communiquent de l'église au cloître, se com- « pose d'un écu, sans indices de couleurs ou « d'émaux, comme cela se pratiquait en sculpture « dans les temps les plus reculés de l'art héral- « dique ; cet écu, surmonté d'une crosse, est à la « bande chargée de trois coquilles ou vannets, « armoiries communes, sauf la variété des cou- « leurs, à plusieurs familles de Bretagne, de Picar- « die, etc. Le deuxième écusson, placé dans un « des angles de la chapelle de Saint-Pierre, offre

« un monogramme crucifère, accompagné de « deux coquilles. »

Nous terminerons ici notre notice sur Saint-Wandrille. Quelque peine qu'on ait à quitter cette abbaye quand on a commencé de s'en occuper, il le faut cependant pour ne pas dépasser les limites que nous nous sommes imposées. Disons donc adieu à ces ruines célèbres où se lient les souvenirs de tant de siècles, où dorment tant de faits historiques dont notre voix impuissante n'a pu évoquer qu'une bien faible partie, et contentons-nous de jeter sur elles un dernier regard du sommet de la côte qui les avoisine au sud, et où elles s'offrent à l'œil sous leur aspect le plus imposant.





Eglise de Caudebec,
(Côté Sud.)

Eglise de Caudebec,
(Côté Sud.)

CAUDEBEC.

En quittant les ruines de Saint-Wandrille, le voyageur dont l'esprit est presque toujours dominé par un sentiment de tristesse, trouve devant ses yeux, dans le court espace de chemin à parcourir pour se rendre à Caudebec, une charmante succession de paysages qui ne tarde pas à effacer sa mélancolie sous une impression plus agréable.

A droite, la vallée de Rançon, dont les paturages bordés de saules ne forment qu'un grand tapis de verdure sur lequel serpente l'eau claire et limpide d'une source voisine, lui offre d'abord de quoi reposer agréablement ses regards. Mais, une fois parvenu à la grande route de Paris au Hâvre, le panorama le plus majestueux, le plus varié, se déroule alors devant lui. Les eaux de la Seine sur lesquelles le chasse-marée semble glisser lorsque la brise enfle sa voile rougeâtre, forment une immense ellipse qui entoure les riantes prairies de Vatteville et de Bliquetuit, tableau grandiose dont le dernier plan est formé, d'un côté, par l'épaisse forêt de Brotonne, et de l'autre par la cime des hautes avenues du beau parc de la Mailleraye.

Quand on aperçoit dans toute sa splendeur, au mois de mai, ce magnifique paysage que la nature a comblé de tous ses dons, on éprouve une émotion qui va jusqu'à l'enthousiasme, et l'observateur le plus positif ne peut contempler

de sang-froid ce spectacle enchanteur. Il n'existe point, sur les côtes si pittoresques de notre belle Normandie, un site plus capable d'enflammer l'imagination des artistes, plus digne d'inspirer au poète de suaves accords, au peintre de gracieux tableaux.

Caudebec, qui eut autrefois une si grande importance, mais qui a vu disparaître un à un tous les fleurons de sa couronne, et tarir toutes les sources de sa splendeur, est situé à trois petites lieues d'Yvetot, et à une demi-lieue de Saint-Wandrille. Cette petite ville est assise sur le bord de la Seine, entre deux collines à l'embouchure de la rivière Sainte-Gertrude [1]. Une

[1] L'église de Sainte-Gertrude est, pour l'étranger que la curiosité amène à Caudebec, une chose qu'il ne peut se dispenser d'aller visiter. L'antiquaire se rappellera qu'avant le XIe siècle, cette paroisse n'était connue que sous le nom d'Ansgoth-Moulins, et que ce ne fut que sous Guillaume-le-Conquérant qu'elle fut appelée Sainte-Gertrude. Cette charmante petite église, qui fut bâtie au commencement du XVIe siècle, et consacrée en 1519 par l'évêque de Béricée, fut dévastée en 93, et on avait eu lieu de craindre que l'état d'abandon où elle est demeurée

partie s'élève en amphithéâtre sur ces deux agréables coteaux, nommés, l'un le *Calidu*, et l'autre la *Vignette*. Des hauteurs du premier, nous

si long-temps, n'entraînât la ruine complète de ce monument religieux, l'un des plus intéressans qui se trouvent dans un village; mais, heureusement, une somme allouée par l'État ayant secondé les efforts de la commune, il a été restauré il y a six ans.

Et, en effet, il eût été vraiment pénible de voir s'anéantir cet édifice, dont le portail est non-seulement remarquable par sa forme pyramidale, mais encore par la porte principale, qui est ornée de sculptures délicates.

Le tabernacle en pierre découpé en fenestrages, en ornemens à jour, dont parle M. E.-H. Langlois, dans une notice qui fait suite à son *Essai sur l'Abbaye de Saint-Wandrille*, se trouve encore à côté de l'autel. Ce joli filigrane dont le détail ne peut réellement se décrire qu'à l'aide du crayon, et d'un crayon tel que celui de madame Bourlet de la Vallée, ce joli filigrane, disons-nous, n'est pas tombé, brisé en mille morceaux, et ses débris ne gisent pas sur le pavé, ainsi que l'a dit un auteur moderne; mais il n'est que trop vrai que la partie supérieure de ce petit chef d'œuvre a été assez gravement endommagée. Les quelques vitraux de couleur que l'on a placés aux fenêtres, bien que médiocres, font un bon effet, et s'harmonisent avec le style du monument. La forme du clocher produit dans le paysage un effet vraiment pittoresque.

pouvons suivre long-temps par dessus la ville qui est sous nos pieds les gracieux contours du fleuve. En deçà de ces côtes bleuâtres que l'éloignement fait confondre avec l'azur du ciel, se dessinent les deux clochers de l'église abbatiale de Jumiéges, dont les ruines, vénérables trophées de l'architecture ancienne, enferment le tombeau de la célèbre Agnès Sorel, surnommée la *Belle des Belles*, qui, par son ascendant sur l'esprit de Charles VII, contribua à délivrer notre pays du honteux joug de l'Angleterre. Puis, sur un plan plus rapproché, le superbe domaine de la Mailleraye et les vertes prairies de Saint-Nicolas.

Mais le tableau dont on jouit du sommet de la côte de la *Vignette* est beaucoup plus attrayant sous le rapport des détails. La petite cité cauchoise qui, comme de l'autre côté, se trouve, pour ainsi dire, sous les pieds du spectateur, présente dans le sens le plus avantageux son église à la fois si légère et si majestueuse dont nous allons parler dans un instant. A droite,

s'échappe la vallée de Sainte-Gertrude, riche de ses teintureries et de ses établissemens de blanchissage. A gauche, la Seine, en fuyant vers Villequier, Norville et Aiziers, forme des angles qui contribuent à accidenter le point de vue. Le peintre Vernet considérait les environs de Caudebec comme les plus beaux paysages des bords de la Seine, et nous ne pensons pas qu'il ait trouvé de contradicteurs.

MM. Ch. Nodier, J. Taylor et Alph. de Cailleux, dans le beau livre dont ils dotèrent le public en 1820 [1], font une peinture flatteuse des habitations de Caudebec. « Les premières maisons de cette « ville, disent-ils, celles dont se composent les « rues qui aboutissent au port, sont remarquables « par leurs terrasses couvertes d'arbustes et de « fleurs, et rappellent l'aspect des villes les plus « agréables de l'Italie, etc. »

Mais la merveille du pays, ce qui seul doit

[1] *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France.*

amener à Caudebec tous les amis des arts et les amateurs du style gothique en particulier, c'est l'église. Ce joli monument est l'œuvre de Guillaume Letellier, natif de Fontaine-le-Pin près Falaise, mort le 1er septembre 1484.

Le clocher en pierre, qui se termine en forme de tiare, est coquettement orné de guirlandes de fleurs que le ciseau a su grouper avec art, sans interruption jusqu'à la pointe de l'aiguille. Au bas de la tour ou du gros clocher qui tient à un des murs latéraux du vaisseau, vers le midi, se présente majestueusement le grand portail avec ses élégants reliefs, ses nombreuses figurines, ses culs-de-lampe et ses cannelures. Toutes ces pompeuses dentelles sont travaillées avec une habileté qui fera l'admiration de toutes les époques. Le célèbre anglais, M. Dibdin [1], dit que ce portail ne le cède point à celui de Saint-Maclou de Rouen, quant à la richesse et à la délicatesse des orne-

[1] *Voyage bibliographqiue, archéologique et pittoresque en France.* Trad. de M. Th. Licquet.

ments [1]. Le reste de l'édifice répond à la perfection de la tour et du portail; bien que l'architecte n'ait pas donné une égale largeur aux sous-ailes, il n'est pas moins vrai de dire que les sculptures extérieures qui sont la richesse principale du monument, sont l'œuvre du ciseau le plus délicat. Dans une jolie galerie à claire-voie qui règne autour de l'église, sur l'entablement, une partie du *Salve Regina* et du *Tota pulchra es*, se trouve découpée dans la pierre en lettres gothiques d'un mètre de haut [2].

En donnant la description de l'église Notre-

[1] Nous devons féliciter l'entrepreneur actuel des travaux de restauration de cette église, de l'intelligence avec laquelle il s'acquitte de sa tâche, et de sa docilité aux conseils de M. Lesage aîné, dont les connaissances artistiques sont appréciées de l'habile architecte en chef du département.

[2] C'est à tort que l'auteur de la notice intitulée : *Caudebec et ses environs*, s'attribue l'initiative de la publication de ces antiennes, car elles ont paru en 1836 dans la *Description de l'arrondissement d'Yvetot*. Toutes les lettres qui les composent étaient originairement dorées.

Dame du Hâvre, M. A. Labutte[1] compare l'*Ave Maria* de la balustrade du portail nord de cet édifice au *Salve Regina* de l'église de Caudebec; mais, selon nous, cette comparaison doit rester à l'avantage du *Salve*.

Nous avons sous les yeux un petit volume publié en 1841, par M. Anatole Saulnier[2], qui fournit au lecteur une série de citations curieuses sur le style architectural et sur toute la partie artistique de cet édifice religieux; mais nous avons trouvé au moins singulière la réflexion suivante, de la part d'un membre de l'Institut historique de France, auquel les termes d'art doivent être familiers :

« Je ne sais qui a pu faire dire à l'abbé Miette, « met-il en note page 62, que l'église, n'ayant pas « de croisée, se trouvait avoir par là l'appa- « rence d'une chapelle. A nos yeux, l'église de « Caudebec a trop de *croisées* en verre blanc; elle « est beaucoup trop éclairée, etc. »

[1] *Esquisse historique sur le Havre.*

[2] *Caudebec et ses environs.*

L'archéologue-visiteur de la douane, en feuilletant le manuscrit de l'abbé Miette, dans lequel il s'étonne d'avoir lu que l'église de Caudebec n'a pas de croisée, ignorerait-il donc que l'on nomme *croisée* la partie d'une église qui présente la forme d'une croix, et qu'en cette circonstance il ne s'agit nullement des fenêtres de l'édifice ?

Les vitraux dont les éclatantes couleurs ornent les chapelles latérales, et ne tolèrent à l'intérieur du temple qu'un demi-jour vaporeux si favorable au recueillement des fidèles, ont fixé l'attention de tous les amateurs et artistes qui l'ont visité. L'effet général en est surtout admirable, quand, à l'heure où le soleil frappe sur le côté sud du monument, les pompeuses couleurs de ces verrières projettent leurs vifs reflets sur plusieurs points de la nef.

Nous empruntons à l'ouvrage de M. Saulnier, la description suivante de celle de ces verrières qui nous a le plus frappé :

« Les deux portes latérales de l'église ne sont

« pas sur un plan droit, mais inclinées à droite « et à gauche, et élevées de trois mètres sur quatre « mètres deux tiers de large ; la grande porte du « milieu est elle-même scindée ; ce n'est pas la « porte d'un parvis, mais simplement une porte « abbatiale à doubles volans ; ce qui indique que « l'église fut de tout temps desservie par des moines « dépendant de l'abbaye de Saint-Wandrille. La « première porte latérale de droite supporte une « verrière remarquable par l'intérêt historique.

« Le premier sujet semble justement confirmer « ce que nous venons d'avancer ; elle représente « une procession des moines de Saint-Wandrille, « promenant dans les rues de Caudebec le saint « Sacrement, qu'ils vont déposer dans l'église « neuve de la ville ; derrière le dais se trouvent « les supérieurs de l'abbaye. Ce vitrail, ingé- « nieusement exécuté, est encore parfaitement « conservé ; il est précieux pour l'histoire, et « surtout pour les Caudebecais, qui peuvent y voir « leur ancienne ville militaire. La tour qui est

« à droite, est ce qu'on appelait anciennement la « tour du Havre ; et celle qui est à gauche est « la tour de Rouen, connue sous le nom de Meur- « trière; le trait des maisons à pignon est correct, « et les règles de la perspective parfaitement « observées.

« Le second sujet est la *Cène* : au-dessus de la « tête de Jésus-Christ apparaissent la pointe et le « château de Tancarville. La couleur bleu-azuré « qui domine le fond du tableau, indique les flots « de la mer qui viennent mourir au pied du ro- « cher. Ce ne fut pas sans intention que l'artiste « qui exécuta cette verrière dessina le château de « Tancarville. De tout temps la flatterie fut l'apa- « nage des grands; les bardes et les trouvères « étaient souvent poètes et peintres, et c'est sans « doute pour rappeler que cette verrière fut don- « née par le sire de Tancarville, que l'artiste des- « sina le manoir de ce seigneur au-dessus de la tête « du Christ, le personnage principal. Du reste, « rien de précis à ce sujet. Qui fit don de cette

« verrière à l'église? Qui la fit exécuter? L'histoire « ne l'apprend pas. Au-dessous, on lit cette inscrip- « tion gothique, tronquée et incomplète :

« L'an de salut mil vij..... présents sacrée comme
« le rédempteur son corps pour pain ordonne.....
« il donne.... donne... »

Les fonts baptismaux, qui, naguère encore, étaient placés dans la chapelle Saint-Jean, et qui se trouvent aujourd'hui adossés contre le second pilier de la nef, à gauche, sont un morceau curieux d'ancienne sculpture sur bois. La forme en est octogone, et sur chacun de leurs compartimens est figuré un passage de l'ancien ou du nouveau Testament. Le nom du sculpteur qui l'a produit est inconnu; tous les bas-reliefs sont, au reste, d'une exécution médiocre, mais ils sont recommandables comme œuvre de patience. Les fonts peuvent avoir sept à huit pieds d'élévation, et se transportent à tel endroit que l'on juge convenable, à l'aide d'un pivot.

Parmi les choses dignes d'exciter l'admiration, dans l'église de Caudebec, nous devons citer la voûte de la chapelle de la Vierge. L'unique clé qui la retient, et qui paraît être d'un seul morceau, est recourbée en cul-de-lampe de la forme la plus gracieuse. Ce superbe pendentif, orné de sculptures délicates, s'échappe du plafond d'une distance de plus de quatre mètres[1].

L'orgue et son buffet sont placés sur une sorte de jubé fort curieux que l'on doit aussi ne pas omettre de remarquer[2]. Rien à l'extérieur ne paraît le soutenir. Il est orné de bas-reliefs de l'époque de François I, offrant des figures symbo-

[1] Nous avons néanmoins entendu des architectes mettre la hardiesse d'exécution au rabais, en prétendant qu'une branche de fer, fortement scellée dans la partie supérieure de la maçonnerie, et tombant perpendiculairement à l'intérieur du cul-de-lampe dont elle est le support, rendait ce travail des plus simples.

[2] Deux historiens, qui se sont occupés de constater les époques précises de l'établissement et de la restauration de cet orgue, ont émis une opinion contraire : nous ne voulons pas nous constituer juge d'un *si grave débat*.

liques de l'art musical. Ce sont, de chaque côté, des personnages fabuleux jouant du luth, du tympanon, du sistre et autres instrumens de l'antiquité. Tout cela est surmonté d'une belle rosace dont les vitraux sont remarquables par leurs riches couleurs. Nous considérons l'église de Caudebec comme l'un des plus beaux monumens gothiques de la Normandie; vue à l'extérieur, sa forme élégante et légère captive d'une manière irrésistible les yeux de l'étranger qui l'examine. La pyramide ou second clocher, placée sur le milieu du toit de l'édifice, ajoute au charme de l'ensemble.

Vers le milieu du XVII[e] siècle, on voyait encore, dans le quartier de la Planquette, une église assez petite, mentionnée dans les archives de l'archevêché de Rouen sous le nom de *Saint-Pierre-des-Bois*. En 1476, on l'avait appelée *Saint-Pierre-de-Maulévrier*, soit à cause qu'elle dépendait de cette paroisse, soit parce qu'elle avait été bâtie et dotée par les comtes de Maulé-

vrier[1]. Néanmoins, d'après l'opinion de plusieurs auteurs, elle était anciennement l'église paroissiale de Caudebec. C'était à peu de distance de cette église que se trouvait l'*Hôtel du Reclus*, sorte d'ermitage dont la chapelle subsistait encore au XVIII[e] siècle.

Autrefois la ville de Caudebec était le chef-lieu du grand Bailliage de Caux, et le présidial y était établi pour toute l'étendue de ce Bailliage,

[1] Le titre de *comte* ne fut pas toujours octroyé aux sires de Maulévrier. Dans l'origine, ce n'étaient que des *vicomtes*. Mais leur famille remontait néanmoins à une haute antiquité, car plusieurs sires de Maulévrier, qui s'étaient signalés, en 1066, à la mémorable bataille d'Hastings, se couvrirent d'une nouvelle gloire à la croisade de 1096.

En 1410, Charles VI rétablit le comte de Savoie dans tous les droits et prérogatives de la *vicomté* de Maulévrier, car il est utile de dire que, dans les actes de l'Échiquier de 1374, il n'était donné à ceux qui possédaient cette terre que le simple nom de *sire* de Maulévrier. C'est surtout à partir de cette époque que les propriétaires de cette terre furent décorés du titre de *comte;* en effet, l'illustre Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie, l'ayant reçu de la libéralité de Louis XI, il fut stipulé, dans les lettres patentes de ce monarque, datées

dont dépendaient les anciennes vicomtés de Caudebec, Neufchâtel, Arques, Montivilliers, avec les circonscriptions de Cany, Longueville et le Havre-de-Grâce. Indépendamment de cette juridiction, la ville de Caudebec était le siége d'une élection sous la généralité de Rouen, d'une prévôté, d'une maîtrise particulière des eaux et forêts, d'une amirauté; possédait un grenier à sel, ponts et chaussées, haute justice, gouverneur,

du mois d'octobre 1481, qu'il lui était fait don du *comté de Maulévrier*.

Un bailliage était établi à Maulévrier, où siégeaient une haute, moyenne et basse justice. La dernière famille qui ait été en possession de la vicomté de Maulévrier, est la noble maison Du Fay. Les restes du château des sires de Maulévrier sont encore apparens. Le voyageur qui va d'Yvetot à Caudebec, pour peu qu'il porte la vue du côté de l'église de Maulévrier, aperçoit dans le paysage un gros bloc de cailloux élevé en forme d'obélisque, et ombragé par la cime penchée d'un hêtre qui semble vouloir l'abriter : c'est un pan de muraille de ce château, au pied duquel on remarque encore les fossés et le pied des tourillons. Cet ancien manoir était construit sur une motte très élevée autour de laquelle régnait un large fossé. On voit encore au pied de cette éminence l'orifice d'un puits.

lieutenant de roi, et une compagnie portant, ainsi qu'à Rouen, la dénomination de *Cinquantaine*.

On sait que c'était dans les ateliers de cette ville que se fabriquaient jadis tous les chapeaux en vogue. Le véritable feutre de Caudebec n'était généralement porté que par les classes opulentes de la société : la noblesse et la robe. A la cour, sous Louis XIV, le *caudebec* était en pleine faveur ; les courtisans se pavanaient dans les jardins de Versailles portant leur *caudebec* sous le bras ; le grand roi lui-même était coiffé d'un chapeau sorti des manufactures de cette ville. On peut se former une idée du débit immense de chapeaux qui devait alors se faire à Caudebec, si l'on songe à l'engouement des Français pour tout ce qui est de mode. Le châtelain breton, le procureur normand, le duc et le marquis, tous tenaient à honneur de ne couvrir leur chef que d'un feutre venu de la capitale de Caux.

Cette ville ne s'était pas seulement fait remarquer par la perfection de sa chapellerie ; elle

exploitait encore une autre industrie qui ne lui donnait guère moins de célébrité que la première. Sa pelleterie avait acquis une réputation fort étendue; toutes les dames du grand monde ne recherchaient, pour compléter leurs atours, que les gants légers de chevreau apprêtés à Caudebec. Ces gants étaient si délicatement travaillés qu'une paire tenait dans une noix. Aussi, dit M. Saulnier, « les doigts de la belle duchesse de « Rosny et la blanche main de la marquise de « Verneuil s'effilaient gracieusement sous cette « peau si fine qu'elle laissait à leurs amans la « faculté de deviner les secrets de leur cœur par « le tracé des lignes du creux de la main, qui se « voyaient aussi distinctement que si la main eût « été vierge de toute enveloppe. »

La première cause de la chute du commerce de chapellerie de Caudebec fut la révocation de l'édit de Nantes; car presque tous les ouvriers, qui étaient calvinistes, s'étant expatriés au nombre de trois mille pour se soustraire aux poursuites dont

ils furent l'objet, les ateliers demeurèrent dans l'inaction, et la manufacture fut anéantie.

La perte de son ancienne splendeur commerciale n'était pas la seule calamité dont cette ville devait être frappée. La révolution supprima tous les anciens pouvoirs administratifs et judiciaires qui y siégeaient ; lors de la division de la France en départemens, Caudebec caressa un moment l'espérance de devenir le chef-lieu de l'un de ces départemens. Cet espoir, loin de se réaliser, fit, au contraire, bientôt place à une nouvelle douleur. L'Assemblée constituante y avait établi un des districts du département de la Seine-Inférieure; mais, en 1793, plusieurs membres de la *Société populaire* d'Yvetot sollicitèrent la translation en cette dernière ville du district de Caudebec, et, sur le rapport du citoyen Assenfras, la Convention décida que le district siégerait désormais à Yvetot.

Nous n'avons pas besoin d'observer que cette décision, qui dépossédait Caudebec de son tribunal, fut mortelle à sa prospérité.

Caudebec n'en est pas moins une petite ville pleine d'intérêt sous le rapport de l'art. Son enceinte fournit à l'archéologue et à l'architecte plusieurs ruines qui peuvent donner matière à leurs recherches; à l'artiste et au sculpteur des sujets d'une originalité-modèle. Le crayon du dessinateur y rencontre une collection de vieilles maisons des XIVe, XVe et XVIe siècles, dont l'aspect, reproduit à la mine de plomb, est d'un effet charmant. Un de nos antiquaires distingués, M. E. Delaquérière, cite, dans sa *Description historique des Maisons de Rouen*, une des anciennes constructions de Caudebec, située rue de la Boucherie. Il prétend que son origine appartient au XIIIe siècle. « Les baies-ogives, dit-il, sont divisées par un seul meneau en pierre, supportent une rosace trilobée, et chacune des divisions est couronnée d'un trèfle. » Cette maison est considérée comme une des plus vieilles de la ville.

On remarque dans la rue du Tripot une autre maison fort ancienne; plusieurs des fenêtres sont

de forme ogivale, tandis que les autres sont cintrées seulement à l'intérieur, et carrées à l'extérieur. La porte d'entrée de cette antique habitation est à plein cintre. Sa construction paraît contemporaine à celle dont nous venons de parler.

Sur la place Saint-Pierre, on voit une maison en bois construite dans le style gothique; avant 1793, on remarquait sur sa façade deux médaillons représentant, l'un, Henri IV, et l'autre son ministre et son ami, le vénérable Sully. C'est dans cette maison que le vainqueur d'Arques fut reçu lorsqu'il vint à Caudebec.

Au milieu de la Seine, un peu au-dessus de Caudebec, il existait au VII[e] siècle une île nommée Belcinac. Thierri, fils de Clovis II, en avait fait don à St. Condède, l'un des pieux cénobites de Fontenelle, qui crut ne pouvoir tirer un parti plus louable de ce présent de la munificence royale, qu'en y jetant de suite les fondemens d'un monastère et de trois églises. Le fondateur donna la propriété du cloître et de l'île aux

religieux de Saint-Wandrille, qui firent d'abord ratifier cette donation par le roi Thierri lui-même, en 675, puis par Philippe-le-Long, au commencement du quatorzième siècle, et par le duc de Normandie en 1349. Souvent cette île, située au point le plus médial de la rivière, avait été inondée en partie par les eaux croissantes; plus d'une fois même, elle avait entièrement disparu sous les flots pendant des années. Néanmoins elle existait encore en 1336, car les registres de l'Échiquier de Rouen de cette époque en font mention. Après avoir été engloutie de nouveau, elle avait reparu en 1641, mais la *barre*[1], ce fléau destructeur que rien ne saurait dompter, la détruisit et en dispersa les

[1] Dans les nouvelles et pleines lunes, cette espèce de phénomène est curieux à examiner, mais c'est surtout au moment des équinoxes qu'il offre un spectacle vraiment imposant. Quelques instans avant celui de la marée, on entend au loin un bruit sourd, et bientôt l'œil découvre la ligne blanche de la *barre* courant sur la surface de l'eau avec une rapidité surprenante. Dans sa course elle force tous les obstacles qu'elle

débris dans les profondeurs du fleuve. Au reste, on sait que les eaux dérobent périodiquement certaines prairies riveraines, tandis qu'elles en mettent à sec d'autres qui avaient aussi été envahies à leur tour.

Un touriste doué d'une imagination très romantique a demandé «si les écueils voyageurs qui embarrassent le passage de Quillebeuf ne seraient pas les débris submergés de l'île de Belcinac, cherchant à se réunir encore à la surface des eaux.» Il ne nous paraît pas qu'une si étrange question mérite une réponse sérieuse.

rencontre ; elle déborde les talus et submerge les pâturages des deux rives. Les parages de Quillebeuf sont l'endroit où elle se montre avec le plus de fureur ; elle se calme ensuite graduellement en remontant le fleuve.



BIOGRAPHIE.

Parmi les hommes distingués que la ville de Caudebec a vus naître, nous devons citer :

JEAN DE CAUL, poète et philosophe français. Les ouvrages les plus remarquables qu'il a laissés sont : *La Quenouille spirituelle ;* un poème *Sur la Mort ;* et *le Jeu d'or.* Il est né vers la fin du XIVe siècle.

BAZIN (Thomas), né en 1412. Après avoir été successivement investi de plusieurs hautes dignités dans l'état ecclésiastique, il fut élevé à celle d'évêque de Lisieux. Il apporta une réforme dans

la discipline et les mœurs ecclésiastiques, en supprimant plusieurs abus, et en faisant cesser les désordres qui régnaient au sein de son diocèse; il conserva toujours le plus sincère attachement pour Charles de France, duc de Normandie; mais, à la mort de ce prince, des ennemis accusèrent Bazin auprès de Louis XI d'avoir des intelligences avec les Bourguignons et les Anglais. Le roi le força d'abandonner son siége. Ce fut alors que Bazin se retira à Louvain, où Louis de Bourbon fut par lui sacré évêque de Liége en 1466. Sitôt qu'il fut rentré en France, Louis XI l'envoya à Perpignan, comme chancelier pour le comté de Roussillon et de la Cerdagne. Exilé de nouveau par le roi, Bazin visita la Savoie, Trèves, Louvain et Rome. Ce fut sur ces entrefaites que le pape Sixte IV le fit archevêque de Césarée; il fut sacré le 27 mai 1474. Il mourut à Utrecht le 30 octobre 1491.

Bazin a écrit sur les faits de son temps; on trouve des fragmens de ses œuvres dans le second volume des *Analectes de Mathæus*, sous ce titre :

« *Ex Thomæ Bazini archiepiscopi Cæsariensis historiâ gallicâ excerptum; continens res gestas in Hollandiâ et diæcesi Ultrajectinâ, annis* 1481 *et duobus sequentibus.* » — L'histoire de l'église d'Utrecht, par Héda, fournit aussi d'assez nombreux renseignemens sur Bazin.

Cacherat (Guillaume), né en 1597. On lui doit plusieurs ouvrages religieux. Ce fut en 1642 qu'il livra son *Capucin défendu* à la publicité.

Beaugendre, né en 1628. Son mérite lui valut l'honneur d'être élevé aux plus hautes dignités dans l'ordre des Bénédictins, qu'il a embrassé en 1647. Il fut nommé bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et il remplit cette charge jusqu'à l'époque de sa mort. C'est à sa plume que nous devons l'édition des ouvrages de Martade, évêque de Rennes, et d'Hildebert, archevêque de Tours. Lorsqu'il entreprit de publier cet ouvrage, il était âgé de quatre-vingts ans. Il traduisit en français les lettres du même Hildebert, mais elles n'ont pas été impri-

mées. —En 1700, il livra aussi à la publicité la *Vie de Messire Benigne Joly, prêtre, chanoine et instituteur des religieuses hospitalières de Dijon.* En tête de cette œuvre littéraire, on trouve, en latin, *l'Éloge funèbre de M. Joly.*

Le père Beaugendre termina sa carrière le 16 août 1708.

Gallemant (Placide), ancien gardien des Récollets à Rouen. Indépendamment de l'édition d'un livre qui est si utile aux chroniqueurs normands, le précieux *Neustria pia*, nous lui devons encore les mémoires d'un de ses parens, intitulés: *Vie de maître Jacques Gallemant, curé d'Aumale.*

Chavignac. — Les princesses Victoire et Élisabeth de France l'honorèrent de leur estime et de leur amitié. Doué d'une modestie sans égale, Chavignac était un des hommes les plus profonds du XVIII[e] siècle. Il adressa au dernier maréchal d'Harcourt un compliment en huit langues. Ce savant mourut en 1788.

D'Alet (le comte Charles-Nicolas), né en

1736. Après avoir fait ses études chez les Oratoriens de Dieppe, il fut classé dans le régiment de Berri, et partit pour le Canada. Il se fit remarquer, pendant la guerre de sept ans, à l'affaire de Mont-Réal, où il reçut une blessure fort grave. De retour en France, le duc de Choiseul le chargea de diverses ambassades. L'archevêque de Guesne, primat du royaume polonais, et le grand maréchal de la couronne, le comte Czartorinski, lui portèrent tant d'affection, qu'ils le décorèrent du titre de comte, et lui accordèrent le grade honorable de général dans l'armée polonaise. Plus tard, à son retour de Constantinople, il visita successivement plusieurs contrées, l'Angleterre, la Hollande, le Portugal et notamment l'Allemagne. Il gagna tellement la confiance du margrave d'Anspach, que ce dignitaire le chargea de négocier, à sa place, des affaires de la plus haute importance auprès des Cours de Rome et de Modène. On sait que ce fut dans cette ambassade que le comte d'Alet acquit l'intimité du roi de Suède et du car-

dinal de Bernis. Le roi de Prusse lui accorda le collier de ses ordres. Vers 1812, M. le comte d'Alet voulut revoir son pays natal. Il revint à Caudebec auprès de son frère qu'il aimait tendrement, et, cédant sans doute à de pressantes sollicitations, il eut le malheur d'y contracter, à l'âge de soixante-seize ans, un mariage qui, en lui procurant une immense fortune, fut fatal à son repos. Il se retira solitairement dans sa propriété de Renfeugère, où il mourut de chagrin peu de temps après.

Folloppe (Charles-Augustin), né au commencement du xviiie siècle. Il s'adonna de bonne heure à la poésie française. La ballade qu'il composa sur *Narcisse*, et le sonnet qu'il fit sur *le duc d'Anjou*, lui valurent, en 1781, les deux palmes que lui décerna l'Académie de l'Immaculée Conception de Rouen.

Licquet (François-Théodore), né en 1787. Après avoir terminé ses études, il débuta dans la littérature en remportant au Prytanée le premier prix de poésie française. Ses parens le

destinaient au commerce, mais, se sentant peu apte au négoce, il abandonna cette carrière, et fut nommé d'abord secrétaire-adjoint de la Mairie, et ensuite conservateur de la Bibliothèque publique de Rouen. Nous devons à la plume de cet homme de lettres si laborieux, 1° plusieurs tragédies : *Thémistocle*, *Philippe II*, *Rutilius* et *la Mort de Brutus*, qui furent représentées et entendues à Rouen avec beaucoup d'intérêt.

2° Deux dissertations, dont l'une sur le *Traité de Saint-Clair-sur-Epte*, au sujet du mariage de Rollon avec Giselle, fille de Charles-le-Simple, et dont une partie est relatée dans le premier volume de son *Histoire de Normandie*; et l'autre sur *Alain Blanchard*, qui figura dans le siége de Rouen par Henri V, en 1419.

3° *Rouen, Précis de son Histoire, son commerce, son industrie, ses monumens*, etc.

4° La traduction du *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France*, du docteur anglais M. Dibdin.

5° La traduction des *Mémoires relatifs à la famille royale de France*, du même auteur.

6° La traduction de l'*Histoire d'Italie*, de M. Botta (5 vol.)

7° La traduction de plusieurs volumes de l'*Histoire de Napoléon*, par Walter Scott [1].

M. Licquet est mort, en 1832, membre de la Société des antiquaires, et président de l'Académie royale de Rouen.

A la suite de ces diverses notes biographiques, nous ne devons pas omettre de signaler M. Lesage aîné (Louis-François), propriétaire à Caudebec, aux travaux duquel la bibliothèque publique de Rouen est redevable d'un bel atlas contenant environ deux cents planches petit in-folio, que ce

[1] C'est à regret que nous citons cet ouvrage de M. Licquet. Nous avons peine à comprendre qu'un Français ait eu le courage de traduire cette œuvre prétendue historique du romancier écossais, fable calomnieuse, dénigrement systématique de la vie du grand Empereur, dicté à la plume d'un Anglais par la plus révoltante partialité.

savant et laborieux amateur des arts a lavées à l'encre de Chine, pour en orner le texte de l'abbé Miette, auteur d'un *Essai sur l'Histoire et les Antiquités de Caudebec.*

Caudebec est également la ville natale du général Lasnon, mis à la retraite depuis peu de temps. Nous regrettons vivement de ne pouvoir, faute de documens authentiques, enregistrer au moins les plus beaux faits qui ont marqué la noble carrière de ce brave.



VILLEQUIER.

Lorsque le voyageur prend le chemin de Villequier, pour explorer ce beau rivage, il passe d'abord près de l'hôpital de Caudebec. Cette maison de bienfaisance fut fondée au commencement du XIIIe siècle par Richard de Villequier, qui l'établit d'abord rue des Sorsis; et Guillaume de Bébec, son fils, confirma cette institution en 1225. Ce ne fut qu'en 1684 que l'hospice fut transféré dans la rue des Capucins, aujourd'hui rue de l'Hospice, et, treize ans plus tard, Louis XIV

y réunit la maladrerie d'Alvimare et celle d'Oberville-la-Campagne, en vertu de ses lettres patentes de 1697. Cet hôpital est desservi par des religieuses qui font partie de la communauté des dames hospitalières de l'Hospice-Général de Rouen. C'est à l'extrémité d'un verger voisin que se trouve le tombeau de M. le baron Asselin de Villequier. Un petit bâtiment carré, sans aucuns ornemens, couvert en ardoises et surmonté d'une croix, est le modeste monument qui recouvre les dépouilles mortelles de l'ancien premier président de la Cour royale de Rouen.

Nous recommandons à l'artiste les hautes roches à pic qui forment comme une muraille contre la côte du Calidu. Leur pittoresque chevelure de lierre et d'arbrisseaux en fait un des beaux types de nature sauvage. Il semble à chaque instant qu'elles vont s'écrouler : perpétuelle menace suspendue sur les habitations qui sont au pied.

Au bout de la rue, on voit l'ancien couvent des Capucins, qui appartient aujourd'hui à M. Lamy.

La fondation de ce monastère est due à Louis XIII. Cet endroit n'était qu'une carrière abandonnée et ensevelie sous les ronces et les épines, lorsqu'en 1620 le roi songea à y bâtir une maison de religieux. L'abbé de Saint-Wandrille en bénit les fondemens, le gouverneur de la ville en posa la première pierre, et, en 1668, le 3 juin, un évêque irlandais vint la dédier à saint Louis.

Les capucins de Caudebec possédaient à la Mailleraye un hôpital qu'ils devaient aux libéralités de M. le marquis de Beuvron, lieutenant-général pour le roi en haute Normandie. Ce don leur avait été fait en 1695. Les ruines de la chapelle du couvent sont encore assez apparentes. Le temps et la main de l'homme n'ont fait subir au cloître et à ses dépendances que de légers changemens, et, en le visitant aujourd'hui, c'est toujours, pour ainsi dire, le vieux monastère que l'on retrouve, avec son jardin, son potager, ses grottes, ses souterrains, son parc. Aux limites de cette propriété, on découvre encore un mauso-

lée caché à mi-côte dans les arbustes épais d'un bosquet. Cette sépulture est celle de M. Devisme, ancien directeur de l'Opéra, qui, ayant acheté le couvent des Capucins, s'y retira. Au moment de descendre dans la tombe qu'il s'était lui-même creusée dans le pays de Caux, l'ancien administrateur de notre première scène lyrique ne songeait guère qu'à côté de cette tombe naissait un ténor qui ferait un jour les délices du théâtre qu'il avait dirigé [1].

[1] On devine que nous voulons parler de M. Poultier, de l'Académie royale de musique.

Il est né à Villequier en 1814; son père est un pilote dont la probité et le désintéressement sont proverbiaux. Sa vie d'enfant fut, comme celle de tous, partagée entre les jeux de son âge et les heures de l'école; à douze ans, il quitta Villequier pour aller à Rouen chez un de ses parens, marchand de cidre. Là, il devint tonnelier sans apprentissage, comme il était chanteur sans maîtres. Ce n'est point, comme on l'a dit tant de fois, le hasard qui l'a poussé dans la carrière théâtrale. Il n'avait que vingt ans, et déjà bien des fois il avait rêvé la scène et sa rampe éblouissante, le public et ses applaudissemens. La timidité seule le retenait. Encouragé par ses amis, accueilli avec faveur dans quelques essais qu'il fit au petit théâtre de Rouen, et ap-

M. Pierre Devisme a aussi cultivé les lettres. Au nombre des productions littéraires qu'il a laissées, on peut citer ses *Recherches sur l'origine et la destination des Pyramides d'Égypte*. Voici dans quels termes l'abbé Miette parle de cet ouvrage : « On ne sait ce que l'on doit le plus « admirer de la singularité des idées, de la subli- « mité des pensées, de la magie du style, de la « solidité de la critique et de l'étendue de l'érudi- « tion; mais hélas! on serait tenté de croire que les

puyé par d'honorables recommandations, il partit pour Paris. Les leçons et les conseils que M. Malliot, second ténor au théâtre de Rouen, lui avait donnés, le firent écouter avec indulgence. Le zèle que plusieurs personnes mirent à le recommander, entr'autres M. Legentil, dont l'appui lui fut si utile, et M. Fournier, son maître de solfége, lui ouvrit les salons des personnes les plus recommandables, notamment ceux de madame Boïeldieu, où il chanta devant MM. Duponchel et Monnaie, directeurs de l'Opéra. Il reçut de la veuve du grand compositeur l'accueil le plus bienveillant. Deux jours après, MM. Duponchel et Monnaie lui signèrent un engagement. Il se livra alors avec ardeur à l'étude du chant, sous la direction de M. Ponchard, et à celle de la déclamation, dont M. Michelot lui donnait des leçons. Il joignit à ces professeurs ceux d'es-

« écrits de M. Devisme ne sont pas destinés pour « les êtres de notre globe, tant ils sont au-dessus « de la portée de l'intelligence purement humaine; « il semble qu'il a écrit d'avance sur la terre pour « la planète qu'il doit habiter après sa mort. »

A quelques pas de ce tombeau, on aperçoit la petite chapelle de Barival, ou Barre-y-va [1], située

crime, de français, etc., et, un an après la signature de son engagement, il était prêt à débuter.

Chacun a pu juger par soi-même ou par le rapport des journaux, du beau succès qui, à ses débuts, est venu récompenser les efforts du studieux élève. Quant à nous, nous nous félicitons d'avoir été de ceux qui, lors de ses représentations à Rouen, ont pu l'entendre successivement dans les rôles de Mazaniello de la *Muette de Portici*, d'Arnold de *Guillaume-Tell*, d'Éléazar de la *Juive*, et de Fernand de la *Favorite*.

On voit que le pays de Caux devient fertile en chanteurs, car, indépendamment du succès qu'ont obtenu à Paris MM. Poultier de Villequier et Delahaye de Bacqueville, M. Alexandre Bauch, qui est originaire de Saint-Laurent, et qui a tenu pendant quelque temps l'emploi de premier ténor au théâtre de Rouen, n'a pas été accueilli avec moins de faveur.

[1] On écrivait anciennement *Barival;* le mot *Bar-y-va*, qui a été adopté plus tard, vient, dit-on, de ce que, dans une forte marée, le flot est monté jusqu'au seuil de cet ermitage.

dans l'étroit espace qui existe entre le fleuve et les rochers perpendiculaires et très élevés qui bordent la côte à cet endroit. Son aspect est empreint d'une simplicité qui indique assez sa destination. C'était jadis un oratoire où les matelots, avant d'entreprendre un long voyage, ou lorsqu'ils en étaient de retour, venaient invoquer ou remercier Notre-Dame-de-Barival. On y voit encore plusieurs *ex-voto*, peintures grossières qu'y a placées la pieuse reconnaissance de marins sauvés du naufrage. Cet ermitage était encore habité en 1627.

Indépendamment du respect que les marins ont pour cette chapelle, elle est en grande vénération parmi la jeunesse qui aspire aux douceurs de l'hymen. Aussi, chaque année, le jour de la Nativité, on y voit une foule de jeunes filles qui viennent de tous les points de la contrée adresser une prière à la Vierge, afin d'obtenir un fidèle époux ; puis, immédiatement après ce pèlerinage, une fête a lieu : l'archet du ménétrier résonne,

poursuivie par deux lévriers; à son cou est suspendu un écusson dont le marteau a fait disparaître le chiffre et les armes. Le fond du tableau est formé par un paysage au milieu duquel on distingue une espèce de grotte enfoncée à moitié dans le feuillage. Le style grossier de ce bas-relief atteste son extrême ancienneté.

Encore deux minutes de marche, et nous aurons atteint la petite bourgade de pilotes, réputée pour son chantier de construction et l'expérience nautique de ses habitans.

Nous ne feuilleterons point les bouquins ni les chartes poudreuses pour découvrir l'étymologie du mot *Villequier*, ni la chronologie des anciens seigneurs de cette terre. Seulement, nous pouvons affirmer que l'origine des sires de Villequier est fort ancienne, car nous trouvons que, lors de l'expédition de la Terre sainte, en 1096, un Robert de Villequier y accompagna le duc Robert II (Courte-Heuse).

La fondation de l'église paroissiale dédiée à

S. Martin remonte à une haute antiquité ; mais les Anglais, qui furent maîtres de la Normandie au XV[e] siècle, la détruisirent plusieurs fois. Le monument que nous voyons aujourd'hui fut bâti vers la fin du XV[e] siècle. La balustrade qui règne autour du clocher le rend assez curieux. Les vitraux qui décorent les fenêtres de l'édifice produisent à l'intérieur un effet charmant. M. Anatole Saulnier ayant donné, sur ces verrières, comme sur celles de l'église de Caudebec, des détails qui nous ont paru pouvoir satisfaire la curiosité de l'artiste ou de l'amateur, nous n'entreprendrons pas une semblable description, et nous renverrons le lecteur à la page 159 de CAUDEBEC ET SES ENVIRONS.

Le portail de l'église de Villequier est un morceau d'architecture assez remarquable. Jadis, une colonne fort gracieuse, placée au milieu, le partageait en deux parties ; mais ce charmant pilier du style de la renaissance a été impitoyablement démoli. On attribue cet acte de

vandalisme à un curé de la paroisse, homme *très ingénieux*, qui découvrit que cette suppression fournirait, lors des processions extérieures, un passage plus spacieux pour le dais.

Avant de quitter ce village, il faut gravir le coteau au pied duquel il se trouve, et on arrive à la propriété de madame la baronne Hippolyte de Villequier. De ce joli château, la vue plonge sur une immense étendue de prairies plantées de peupliers et de saules, et que bordent les sombres taillis de la forêt de Brotonne.

La Seine, couverte de mille navires, de barques de pêcheurs, et fréquentée chaque jour, en été, par ces élégans steamers courant rapidement sur les eaux du fleuve, offre, en serpentant au milieu de ces champs si variés, un tableau que le pinceau du célèbre Vernet eût seul été capable de reproduire.

Villequier est le pays natal de MM. Vacquerie, dont l'un s'est fait connaître par de gracieuses poésies; et l'autre, qui était négociant au Havre, et gendre de M. Victor Hugo, vient de périr si

déplorablement avec sa jeune épouse, son oncle et son cousin, en faisant le trajet de Caudebec à Villequier dans un canot à voiles, en vue de Villequier même et de la maison où il est né !

Notre excursion est finie, et nous prenons ici congé du lecteur. Nous terminons notre tâche sans nous flatter de l'avoir bien remplie. Nous achevons ce travail sans nous en dissimuler l'imperfection. Mais, si la nature nous a refusé les rares talens qu'exige la mission de l'archéologue, si par conséquent il y a eu témérité de notre part, nous espérons qu'elle nous sera pardonnée, en faveur du soin scrupuleux que nous avons apporté à ne puiser qu'à des sources authentiques les faits et souvenirs consignés dans cet essai. Si le lecteur a pu, sans trop de fatigue et avec quelque intérêt, nous suivre dans cette longue pérégrination, nous avons obtenu le succès le plus flatteur qu'il nous soit permis d'ambitionner.

FIN.

SOUSCRIPTEURS.

MM.

Acher, boulanger, à Yvetot.

Adam, orfèvre, idem.

Ambert, receveur d'enregistrement, à Yerville.

Andrieu, arpenteur-géomètre, idem.

Angrand (Prosper), propriétaire, à Caudebec.

Auffay (le comte d'), au château d'Auffay.

Bailleul, agent-voyer du canton d'Yvetot.

Barbet (Henry), maire de la ville de Rouen.

Bastard, pharmacien, à Fauville.

Bauche, propriétaire, à Yvetot.

Bazille, fabricant, idem.

Bazire fils, marchand, à Valmont.

Beaufils, pharmacien, idem.

Beauvoir (le comte de), au château du Beaucol.

Berquer, clerc d'huissier, à Yerville.
Blanquet, employé aux hypothèques, à Yvetot.
Blondel, médecin interne à l'Asile départemental des Aliénés, à Rouen.
Boitard, entrepreneur, à Yvetot.
Borely, artiste peintre, rue Saint-Nicolas, à Rouen.
Boscher, rue du Contrat-Social, 29, idem.
Bouchel, avoué, à Yvetot.
Boutard, pharmacien, à Saint-Denis-d'Héricourt.
Boyer, chef de service des Contr. ind., à Graville, près le Havre.
Briant.
Brossier, propriétaire, à Yvetot.
Brunet, éditeur de l'*Abeille Cauchoise*.
Cabot (Eugène), à Elbeuf.
Campion fils, commerçant, à Yvetot.
Campion, huissier, à Yerville.
Carpentier-Laurence, fabricant, à Yvetot.
Carpentier (Jules), élève en architecture, à Rouen.
Castelain, limonadier, Yvetot.
Cavelier, clerc de notaire, idem.
Coin, secrétaire de la sous-préfecture, idem.
Coquatrix (Emile), rue Roulland, 11, à Rouen.
Confais, clerc d'avoué, à Yvetot.
Cornu fils, banquier, idem.
Couillard, fabricant, rue Saint-Gervais, 57, à Rouen.
Courseaux, clerc d'avoué, à Yvetot.
Cretté, peintre, à Caudebec.
Crevel, clerc d'avoué, à Yvetot.
Crosnier (Armand), teinturier, à Eauplet.
Cussy (madame de), rentière, à Paris.

Dargent, maître de poste, à Yvetot.
Dassier (Ernest), rue Grand-Pont, à Rouen.
Decaux, négociant, à Yvetot.
Déhais, horloger, idem.
Déhayes, libraire, idem.
Delahais, avocat, idem.
Delahayes, marchand de bois, idem.
Delalonde, infirmier-major, à l'Asile départemental des aliénés, à Rouen.
Delamotte, limonadier, à Yvetot.
Delarose, marchand, idem.
Delisle, huissier, idem.
Déperrois, clerc de notaire, à Saint-Denis-d'Héricourt.
Devanchy, quai de Paris, 27, à Rouen.
D'Hardancourt, percepteur, à Yvetot.
Duboc fils, commerçant, idem.
Dubosc, filateur, à Fécamp.
Dubouchet (Emile), professeur de musique, à Yvetot.
Dubout, marchand, idem.
Dubuc (Amable), marchand de vins, idem.
Duchesne, propriétaire, idem.
Duhamel (Paul), clerc d'avoué, idem.
Dumanoir, commerçant, rue Herbière, 19, à Rouen.
Dupont, avoué, à Yvetot.
Durand, clerc de notaire, idem.
Dussaux, commissaire-priseur, idem.
Endrès, facteur de pianos, à Paris.
Fabut, teneur de livres, à Rouen.
Falaise, clerc d'huissier, à Yvetot.
Faucon-Lecœur, marchand, idem.

Ferrant, clerc de notaire, à Yerville.
Fessard, propriétaire, aux Baons-le-Comte.
Fouquier, aubergiste, à Valmont.
Fréret (l'abbé), desservant de la commune d'Etoutteville.
Gaillandre-Fossard, fabricant, à Yvetot.
Giffard, cultivateur, à Saint-Clair-sur-les-Monts.
Girard (E), avocat, à Yvetot.
Giret, propriétaire, à la Mailleraye.
Godefroy, vétérinaire, à Yvetot.
Gonichon, commis de direction des Contrib. indirectes, idem.
Gouay, négociant, idem.
Guérin, notaire, à Saint-Denis-d'Héricourt.
Guérin, huissier, à Saint-Valery-en-Caux.
Gueroult-Heurtault, marchand, à Yvetot.
Guerrand, horloger, à Valmont.
Guesney, clerc d'huissier, à Yvetot.
Guillemard, pharmacien, idem.
Guillots, pharmacien, idem.
Guye, horloger, idem.
Hanin-Signol, marchand, idem.
Hauchecorne, Grande-Rue, 106, à Rouen.
Hébert, huissier, à Yerville.
Herbet, propriétaire, à Veauville-lès-Baons.
Henry, charcutier, à Yvetot.
Hénu, maître de pension, idem.
Hiéblaud (Charles), employé des Contrib. indirectes, à Paris.
His, fermier de l'octroi de Caudebec.
Huet, clerc d'avoué, à Rouen.
Jouanne, greffier de la justice de paix d'Yerville.
Krehmer, organiste, à Yvetot.

LACAILLE, pharmacien, Yvetot.
LA FAULOTTE, propriétaire, à Rouen.
LAMY, propriétaire, à Caudebec.
LASNON (B.), propriétaire, idem.
LASNON, élève en pharmacie, à Yvetot.
LEBAS fils aîné, rue Damiette, à Rouen.
LEBAS, marchand, à Yvetot.
LEBELLIER, arquebusier, idem.
LEBER, huissier, idem.
LEBLOND (Nicolle), notaire, idem.
LEBLOND jeune, notaire, idem.
LEBORGNE, avocat, à Yvetot.
LEBRUMENT (Charles), propriétaire et maire, à Autretot.
LECERF, négociant en grains, à Rouen.
LECOMBLE aîné, architecte de la ville d'Yvetot.
LECOMBLE (Léopold), typographe, idem.
LEFAUX, marchand, idem.
LEFEBVRE (Jean), propriétaire, idem.
LEFÈVRE, docteur-médecin, idem.
LEFÈVRE (Pierre), propriétaire, idem.
LEFRANÇOIS, maître de pension, idem.
LEFRANÇOIS, clerc de notaire, idem.
LEGER, clerc de notaire, à Rouen.
LEHUCHER, commerçant, à Yvetot.
LELONG, notaire, à Yerville.
LEMARCHAND, médecin, à Fauville.
LEMARCHAND, huissier, à Yvetot.
LEMÉTAIS, pharmacien, idem.
LEMÉTAYER, employé aux hypothèques, idem.
LEMONNIER (Alex.), fabricant, idem.

Lemoyne, huissier, Yvetot.
Lenormand, clerc de notaire, idem.
Leplay, commerçant, idem.
Lesage, propriétaire, à Caudebec.
Lesur, homme de loi, rue des Arsins, 14, à Rouen.
Létel, clerc de notaire, à Yerville.
Levesque (l'abbé), desservant de S.-Clair-sur-les-Monts.
Limare, Grande-Rue, 68, à Rouen.
Loche, receveur particulier des finances, à Yvetot.
Louvet, capitaine de musique, idem.
Maletras, horloger, à Caudebec.
Mansois, huissier à Fauville.
Marescot-Baudry, propriétaire, à S.-Clair-sur-les-Monts.
Margueray (de), propriétaire, à Gremonville.
Marre, clerc de notaire, à Yvetot.
Maucorps, officier de gendarmerie, idem.
Meynier (Fd), dessinateur, rue Roulland, 11, à Rouen.
Michel, avoué, à Yvetot.
Moor (Georges), rue Bertin-Poirée, 7, à Paris.
Morin, percepteur, à Yerville.
Morisse, maire de la ville d'Yvetot.
Morisse, notaire, à Fauville.
Morisse, docteur-médecin, à Yvetot.
Mortemart (le marquis de), au château de la Mailleraye.
Mortemart (le vicomte de), idem.
Mortemart (la marquise de), au château de la Mailleraye.
Mutel, boulanger, à Yvetot.
Naude (Émile de la Filonnière), à Montmorillon.
Neveu fils, rue du Petit-Bois, à Yvetot.
Nicolle, marchand, à Saint-Denis-d'Héricourt.

NICOLLE, fabricant, à Yvetot.

NOYELLE, médecin interne à l'Asile départemental des aliénés, à Rouen.

O'BRIEN (James), professeur, à Yvetot.

ŒILLARD, agent-voyer d'arrondissement, idem.

ONFRAY, conservateur des hypothèques, idem.

ORANGE (Clovis), limonadier, idem.

OSMONT (Alex.), rue Grand-Pont, à Rouen.

OUIN (Alex.), à la Poterie, près Rouen.

OURSEL, banquier, à Yvetot.

PAILOT, voyageur de la maison Jondot-Larbalestrier, à Nuits.

PÉCUCHET (Hyppolite), notaire, à Yvetot.

PÉCUCHET (Pompée), notaire honoraire, idem.

PELLERIN, rue des Halles, 30, à Rouen.

PERROT, huissier, à Fauville.

PERRY, homme de loi, à Yvetot.

PIQUEREL, rue aux Juifs, 12, à Rouen.

PLANCKACRT, rue de Rochechouart, 3, à Paris.

PLANHOL (de), ingénieur, à Yvetot.

POIXBLANC, chef de bureau à la Préfecture, à Rouen.

PONTIER, employé des postes, à Cahors.

PORRÉE, employé, à Yvetot.

PORTE fils, employé à la Mairie, idem.

POULAIN (l'abbé), curé de Caudebec.

PRUNIER, propriétaire, à Grémonville.

QUESNEL (S^las^),commerçant, à Yvetot.

QUESNOT, pharmacien, à Yvetot.

REY, ingénieur, idem.

RICHE, limonadier, idem.

ROULLEAU, propriétaire, à Villequier.

Roussel (Alex.), commerçant, à Yvetot.
Rousselin, médecin interne à l'Asile départemental des aliénés, à Rouen.
Saint-Requier, marchand de bois, idem.
Saunier fils, rue des Charrettes, à Rouen.
Sellier (Ch.), clerc d'avoué, à Yvetot.
Sery, clerc de notaire, à Ingouville, près le Havre.
Simonin fils, fabricant de produits chimiques, à la Poterie, près Rouen.
Simonnin (Alex.), prote, à Yvetot.
Templier fils, idem.
Termet, orfèvre, idem.
Thorel (Ch.), rue du Fardeau, 19, à Rouen.
Valentin, marchand bonnetier, à Yvetot.
Valois, médecin interne à l'Asile départemental des aliénés, à Rouen.
Varin-Simon, propriétaire, à Yvetot.
Vaucanu, docteur-médecin, idem.
Vion (Prosper), fabricant, idem.
Viquesnel, fabricant, rue Saint-Gervais, à Rouen.
Yver, contrôleur des contributions directes, à Yvetot.

